

Rapport Financier Annuel 2017

Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises

CIFE



SOMMAIRE

1	CHAPITRE 1	3	4	CHAPITRE 4	48
1.1	Renseignements concernant la société.....	4	4.1	Comptes consolidés 2017 du Groupe CIFE	49
1.2	Des solutions constructives.....	6	4.2	Annexe aux comptes consolidés	53
1.3	Évolution du capital.....	7	4.3	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	74
1.4	Organigramme simplifié du groupe	10			
2	CHAPITRE 2	11	5	CHAPITRE 5	77
2.1	Chiffres clés.....	12	5.1	Comptes sociaux	78
2.2	Exposé sommaire - résultats annuels 2017	13	5.2	Annexe aux comptes sociaux	81
2.3	Rapport de gestion du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale.....	14	5.3	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	91
2.4	Rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales	24	5.4	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.....	94
2.5	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées	36			
2.6	Liste des mandats et fonctions exercées au 31 décembre 2017	38	6	CHAPITRE 6	96
3	CHAPITRE 3	40	6.1	Attestation des Responsables du Rapport Financier Annuel	97
3.1	Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise.....	41	7	CHAPITRE 7	98
			7.1	Assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire du 19 juin 2018	99

1

Chapitre 1

1.1	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	4	1.3.5	Auto détention titres CIFE	8
1.1.1	Identité	4	1.3.6	Informations boursières	9
1.1.2	Titre	4	1.3.7	Capitalisation boursière sur les cinq derniers exercices	9
1.1.3	Conseil d'Administration	4	1.4	ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE	10
1.1.4	Direction	5			
1.1.5	Contrôleurs légaux des comptes	5			
1.2	DES SOLUTIONS CONSTRUCTIVES	6			
1.3	ÉVOLUTION DU CAPITAL	7			
1.3.1	Évolution du capital au cours des 5 derniers exercices	7			
1.3.2	Pacte d'actionnaires	7			
1.3.3	Déclaration de franchissement de seuil	8			
1.3.4	Programme de rachat d'actions	8			

1.1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

1.1.1 Identité

Dénomination sociale :

Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises
CIFE

Date de création de la société : 1920

Nationalité : Française

Forme Juridique : Société Anonyme à Conseil
d'Administration

Siège Social :

Challenge 92 – 101 Avenue François Arago
92 000 NANTERRE

Site Internet : www.infe.fr

Registre du Commerce et des Sociétés :

855 800 413 – RCS NANTERRE

Code APE : 6420 Z

Durée : La Société prendrait fin le 28 Avril 2118, sauf dissolution anticipée ou prorogation

Activité : Holding Financière

Exercice social : du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017

Capital et caractéristiques : Le capital est de 24 000 000 €. Il est divisé en 1 200 000 actions d'une valeur nominale de 20 € chacune, toutes entièrement libérées et portant jouissance courante.

Aucune clause statutaire ne restreint leur libre cession. Elles peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Il n'existe pas de plan d'options de souscription ou d'achat d'actions ni de plan d'attributions d'actions gratuites.

1.1.2 Titre

Place de cotation : Euronext Paris

Marché : Compartiment C

ISIN : FR 00000 66 219

Bloomberg : CFE FP

Reuters : IFDE.NT

Mnemo : INFE

Secteur : construction

Classification ICB : 2357

Eligible PEA/SRD : Oui/Non

Eligible PEA-PME : Oui

1.1.3 Conseil d'Administration

Président d'Honneur :

Daniel TARDY

Président du Conseil d'Administration :

Olivier TARDY

Membres du Conseil d'Administration :

Laurent BILLES-GARABDIAN

Nicole DURIEUX

Frédéric GASTALDO

Emilie RICHAUD

SAS ALFRED DE MUSSET : repr. permanent Cécile JANICOT

Bernard THERET

Marie-Christine THERON

Sébastien GARNIER, Secrétaire du Conseil d'Administration

1.1.4 Direction

Olivier TARDY, Président-Directeur général
Mohamad ATOUI, Directeur général délégué

Gwendal GAUTIER, Directeur Général Bâtiment Groupe
Thomas VICARI, Directeur Général Adjoint Bâtiment Groupe
Jean BROCH, Directeur Développement Technique TMF/TSM

Lionel BERNARD, Directeur des Richesses Humaines
Sébastien GARNIER, Secrétaire général

1.1.5 Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux comptes titulaires :

ERNST & YOUNG Atlantique

3 Rue Emile Masson – B.P. 21919

44019 NANTES CEDEX 1

Nomination : AG du 14 Juin 2013

RSM OUEST

L'Arpège – 213 Route de Rennes – B.P. 60277

44702 ORVAULT CEDEX

Nomination : AG du 8 Juin 2007 – Renouvelé AG 14 Juin 2013

Commissaires aux comptes suppléants :

Société AUDITEX

3 Rue Emile Masson – B.P. 21919

44019 NANTES CEDEX 1

Nomination : AG du 14 Juin 2013

Jean-Michel PICAUD

L'Arpège – 213 Route de Rennes – B.P. 60277

44702 ORVAULT CEDEX

Nomination : AG du 8 Juin 2007 – Renouvelé AG 14 Juin 2013

1.2 DES SOLUTIONS CONSTRUCTIVES



BÂTIMENT

- Construction neuve
- Extension d'ouvrages existants
- Rénovation & Réhabilitation de bâtiments libres ou occupés
- En corps d'état séparés ou en macrolot,
- En entreprise générale ou en groupement d'entreprises
- En conception / construction



IMMOBILIER

- Développement de projets tertiaires en montage
- Développement de projets résidentiels en promotion
- Plus de 100 000 m² réalisés
- Capacité de financement, en collaboration avec le fond OMNES Construction Energie Plus



TRAVAUX MARITIMES OU FLUVIAUX TRAVAUX SOUS - MARINS

- Quais pleins et quais sur pieux,
- Appontements, ducs d'Albe
- Dignes et ouvrages de protection
- Écluses, prises d'eau, émissaires
- Batardeaux et estacades,
- Renflouements
- Réhabilitation



OUVRAGES D'ART GÉNIE CIVIL

- Viaducs précontraints, mixtes ou haubanés
- Ouvrages hydrauliques
- Ouvrages courants : ponts-cadres, passages supérieurs ou inférieurs
- Barrages
- Ponts ripés ou poussés
- Bâtiments industriels,
- Parkings
- Restructurations d'usines,
- Mise aux normes de sécurité
- Fondations profondes : pieux et palplanches



TRAVAUX SPÉCIAUX

- Travaux de réparation
- Renforcement & Protection d'infrastructure
- Fondations profondes
- Travaux de Voirie et de Réseaux Divers



1.3 ÉVOLUTION DU CAPITAL

1.3.1 Évolution du capital au cours des 5 derniers exercices

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'actions composant le capital en début d'exercice	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
<i>Nombre d'actions créées au cours de l'exercice :</i>	-	-	-	-	-
- par division du nominal du titre par deux					
- par augmentation de capital					
- par levée d'options de souscription d'actions					
<i>Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice :</i>	-	-	-	-	-
- par réduction de capital social					
Nombre d'actions composant le capital en fin d'exercice	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
CAPITAL SOCIAL EN EUROS	24 000 000				

Répartition du capital	31/12/2017		31/12/2016	
	% du capital	% droits de vote (*)	% du capital	% droits de vote (*)
Groupe familial TARDY	76,40	76,40	76,40	76,40
- Dont SAS ALFRED DE MUSSET (SAS AM)	60,36	60,36	60,36	60,36
- Dont SAS EMBREGOUR ⁽¹⁾	8,05	8,05	8,05	8,05
Auto détention	-	-	-	-
Salariés Groupe CIFE	0,55	0,55	0,72	0,72
Public	23,05	23,05	22,88	22,88
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00

(*) droits de vote exerçables en Assemblée Générale

(1) La SAS EMBREGOUR détient 76,42% du capital et des droits de vote de la SAS ALFRED DE MUSSET

La SAS EMBREGOUR est la holding de la famille de Monsieur Daniel TARDY, ce dernier en assure la Présidence.

Il n'existe pas de titres comportant des prérogatives particulières. Les statuts de la société indiquent qu'en Assemblée Générale, les actionnaires usufruitiers ont droit de vote uniquement pour la résolution d'affectation du résultat et que les nu-propriétaires ont droit de vote pour toutes les autres résolutions.

1.3.2 Pacte d'actionnaires

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 13 Décembre 2016 entre des actionnaires familiaux de la famille TARDY, la SAS Alfred de Musset et la SAS Embregour dans le cadre de l'article 885-1.bis du Code Général des Impôts. Il a été transmis à titre d'information à l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce pacte ne contient pas de clauses prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition de titres.

1.3.3 Déclaration de franchissement de seuil

Tout actionnaire est tenu d'en informer immédiatement la société par lettre recommandée avec avis de réception, cette obligation s'appliquant à chaque franchissement des seuils suivants, conformément à l'article L 233-7 à L 233-14 du Code de Commerce :

5% ; 10% ; 15% ; 20% ; 25% ; 30% ; 33,33 % ; 50% ; 66,67% ; 90% ; 95% du capital ou des droits de vote.

Elle informe également l'AMF dans les cinq jours du franchissement de seuil (formulaire disponible sur le site de l'AMF).

1.3.4 Programme de rachat d'actions

Un nouveau programme de rachat d'actions sera soumis pour approbation lors de l'Assemblée Générale du 19 juin 2018 en vue des affectations suivantes :

- Leur attribution ou leur vente au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société et des sociétés de son groupe dans le cadre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat salarié ou d'un plan d'épargne d'entreprise, ou en application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions, ou ;
- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, ou ;
- Leur conservation en vue de leur remise ultérieure à titre d'échange, de paiement ou autre dans le cadre de toutes opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable, ou ;
- Leur remise lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la société, ou ;
- Leur annulation, sous réserve de l'adoption de la quatorzième résolution, ou ;
- La mise en œuvre de toute pratique de marché ou objectif qui viendrait à être admis par la loi, la réglementation en vigueur ou l'Autorité des marchés financiers au titre des programmes de rachat d'actions et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur au titre de ces programmes.

1.3.5 Auto détention titres CIFE

	2017	2016
% de capital auto-détenu		
Du 1 ^{er} Janvier	0,00 %	0,00 %
En fin de période	0,00 %	0,00 %
Nombre de titres en début de période	-	-
Acquis	-	-
Attribués gratuitement	-	-
Cédés	-	-
Annulés	-	-
En fin de période	-	-
Valeur brute fin de période	-	-
Valeur boursière à fin d'exercice	-	-
Provision pour dépréciation	-	-

1.3.6 Informations boursières

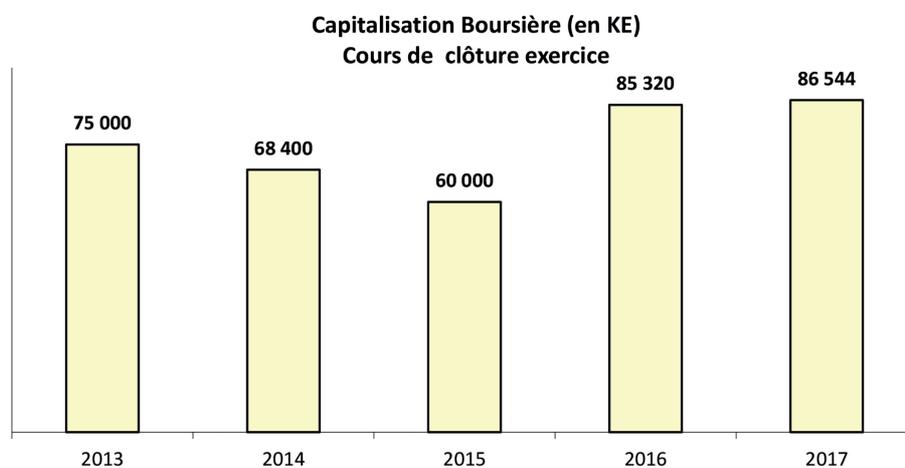
L'action **CIFE** est cotée sur le marché réglementé Euronext Paris (Compartiment C).

Le cours de bourse a augmenté de **1,43 %** en 2017 après une augmentation de **42,20 %** en 2016 et une baisse de **12,28 %** en 2015.

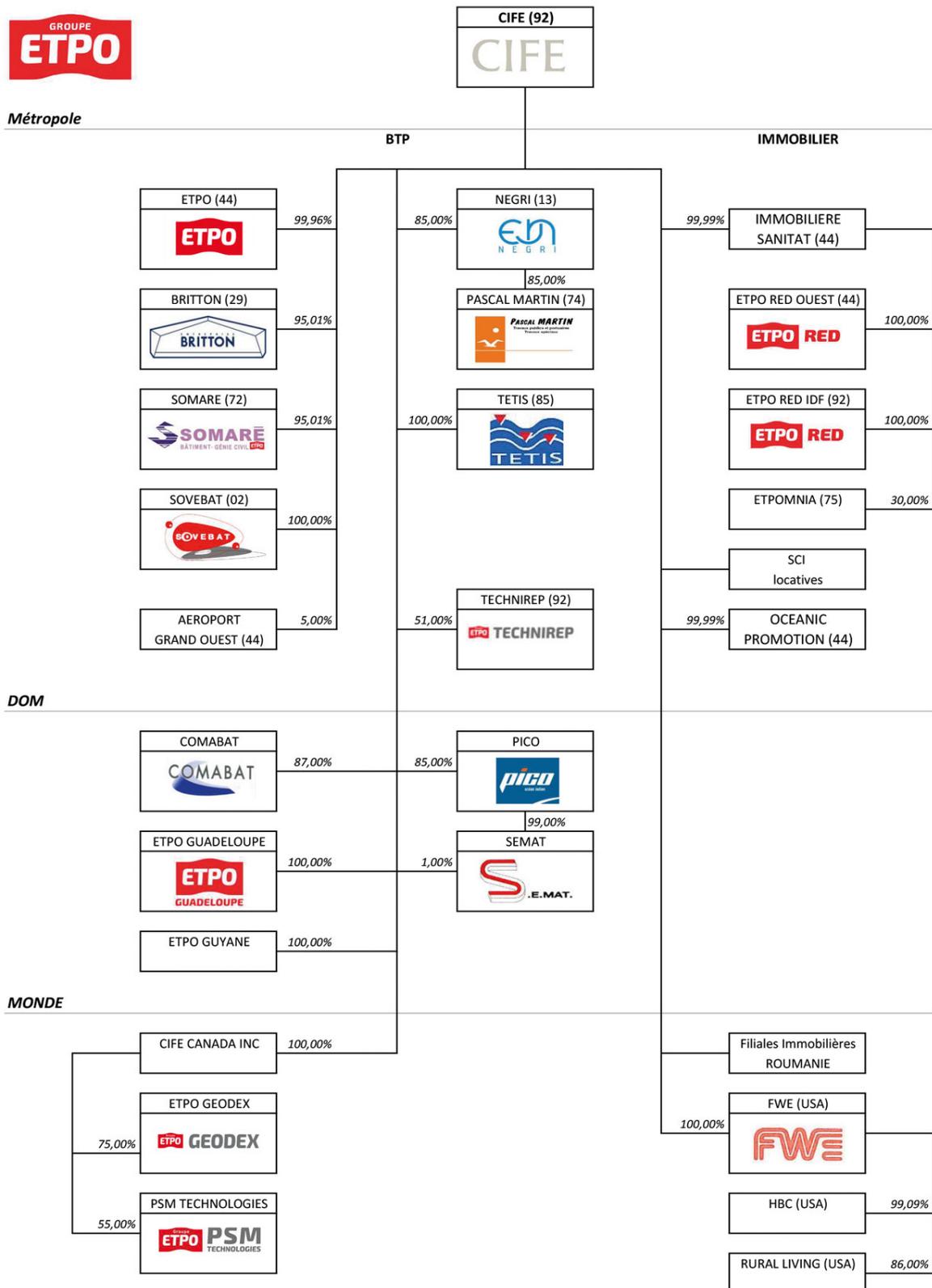
	2017	2016
Capitalisation boursière	86,5 M€	85,3 M€
Cours de l'action à la clôture	72,12 €	71,10 €
Plus haut cours de clôture sur l'exercice	82,11 €	71,10 €
Plus bas cours de clôture sur l'exercice	70,01 €	47,00 €
Rotation du capital sur l'exercice (en % du nombre d'actions composant le capital social)	1,63%	3,90%
Cours moyen d'échanges sur l'exercice	75,02 €	58,35 €

La société **SA CIFE** n'a pas souscrit à ce jour de contrat de liquidité.

1.3.7 Capitalisation boursière sur les cinq derniers exercices



1.4 ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE



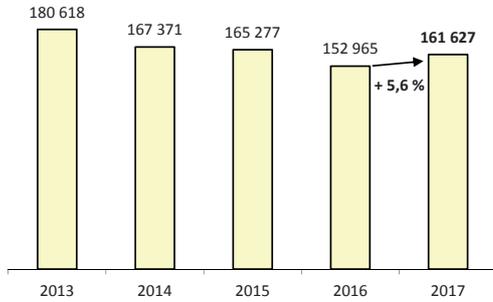
2

Chapitre 2

2.1	CHIFFRES CLÉS	12	2.4	RAPPORT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES	24
2.2	EXPOSÉ SOMMAIRE - RÉSULTATS ANNUELS 2017	13	2.4.1	Informations sociales	24
2.3	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	14	2.4.2	Informations Environnementales	29
2.3.1	Principales activités du Groupe	14	2.4.3	Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable	33
2.3.2	Comptes du Groupe	15	2.5	RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES	36
2.3.3	Informations en matière de recherche et de développement	21	2.6	LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2017	38
2.3.4	Informations relatives aux Mandataires Sociaux	21			
2.3.5	Assemblée Générale du 19 Juin 2018	22			

2.1 CHIFFRES CLÉS

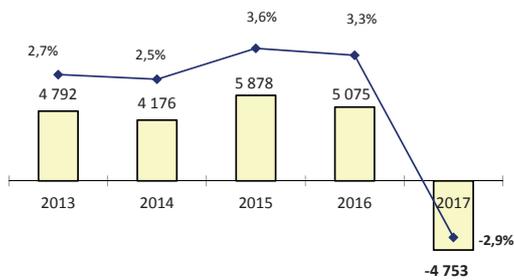
Chiffre d'affaires (En KE)



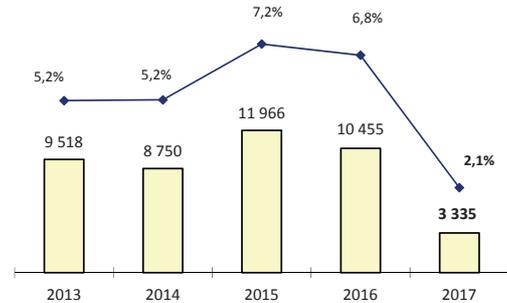
Résultat net part Groupe (en KE et % du CA)



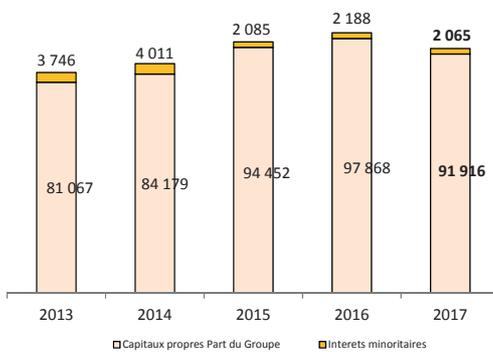
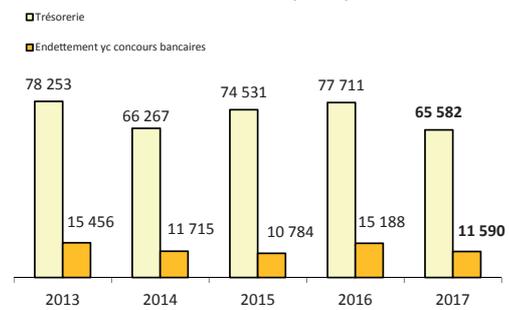
Résultat Opérationnel (en KE et % du CA)



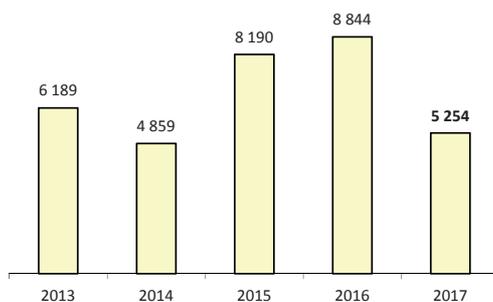
EBITDA (en KE et % du CA)



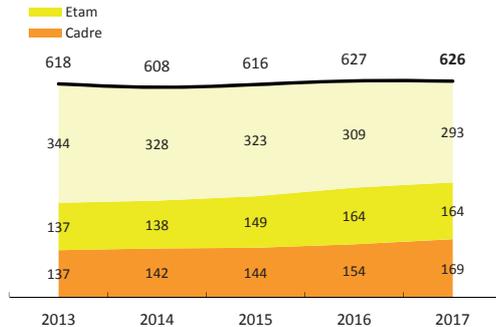
Capitaux propres (en KE)

Trésorerie et actifs de gestion de trésorerie
Endettement (en KE)

Investissements (en KE)



Evolution des Effectifs



2.2 EXPOSÉ SOMMAIRE - RÉSULTATS ANNUELS 2017

Le Conseil d'Administration réuni le **17 Avril 2018**, a arrêté les comptes sociaux, ainsi que les comptes consolidés de l'exercice 2017. Ces derniers sont établis selon les normes comptables internationales IFRS.

Comptes Consolidés (en K€)	2017	2016	Var.
Chiffres d'affaires	161 627	152 965	5,66%
Résultat Opérationnel	-4 753	5 075	NS
Résultat net de l'ensemble consolidé	-3 210	5 785	NS
Part du Groupe	-3 288	5 076	NS
Intérêts Minoritaires	78	709	NS

Le Groupe CIFE a réalisé un **chiffre d'affaires annuel consolidé** en hausse de **5,6 %** à **161,6 M€** contre **152,9 M€** en 2016. Cette hausse est liée à la prise en compte en 2017, pour **13 M€** de l'activité canadienne de **ETPO GEODEX** dont les actifs ont été acquis à la fin de l'exercice 2016. A périmètre constant, notre activité serait en baisse de **3,5%** par rapport à 2016.

L'**activité BTP** qui représente 94% de l'activité totale affiche une hausse de près de **5 %** pour s'établir à **151,8 M€** contre **143,8 M€** en 2016.

L'**activité immobilière** est, quant à elle, en augmentation de **7,6 %** avec un volume de **9,9 M€** contre **9,2 M€** en 2016. Cette activité correspond essentiellement à 3 programmes immobiliers en France pour **6,9 M€** et à la poursuite de la commercialisation du stock en Roumanie pour **1,8 M€**.

Le **résultat opérationnel total** est une perte de **4,7 M€** contre un profit de **5,1 M€** en 2016. Rapporté à notre chiffre d'affaires, ce résultat correspond à **-2,94%** du chiffre d'affaires contre **+ 3,32%** en 2016. Nos pertes sont liées principalement à l'activité Bâtiment, notamment sur deux chantiers en région parisienne et à des difficultés aux Antilles et au Canada.

L'**activité BTP** a dégagé une perte opérationnelle de **6,1 M€** soit **- 4,02 %** de marge pour un chiffre d'affaires de **151,8 M€** en 2017, contre un profit de **4,1 M€** soit **2,89 %** de marge pour un chiffre d'affaires de **143,8 M€** l'année précédente.

Le résultat opérationnel de l'activité immobilière est un profit de **1,4 M€**, contre un profit de **0,9 M€** en 2016.

En diminution en volume de **68 %**, notre **EBITDA** (RO retraité des dotations nettes aux amortissements et provisions) ressort en 2016 à **3,3 M€** (2,1% du CA) contre **10,4 M€** (6,8 % du CA) en 2016.

Le **résultat net consolidé** (part du Groupe) est en très forte diminution passant d'un profit de **5,1 M€** en 2016 à une perte nette de **3,3 M€** en 2017. Il représente **-2,03 %** du chiffre d'affaires contre **3,32 %** en 2016.

Le **résultat net part** du Groupe intègre cette année pour **0,1 M€** de **Crédit Impôt Recherche** (CIR) contre **0,3 M€** en 2016.

Ainsi, l'**activité BTP** a dégagé pour **- 4,1 M€** de résultat net (part du Groupe), contre un profit de **4,5 M€** en 2016.

L'**activité immobilière** a dégagé un profit net part du Groupe de **0,8 M€**, contre un profit de **0,6 M€** en 2016.

Le **résultat net par action** (résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen d'actions en circulation diminué

des actions propres) s'élève à **-2,74 Euros** contre **4,23 Euros** en 2016.

Les **investissements**, en matériels notamment, se sont élevés en 2017 à **5,3 M€** contre **8,8 M€** en 2016.

Les **dettes financières** s'élèvent à **11,6 M€** (dont 1,2 M€ de découverts bancaires) à la fin de l'exercice, contre **15,1 M€** (dont 1,4 M€ de découverts bancaires) à la fin de l'exercice précédent. Le Groupe a financé cette année **90%** de ses investissements par levier bancaire. La part d'endettement à taux variable est nulle et la part à moins d'un an de l'endettement représente **30 %** de l'endettement total, contre **58 %** en 2016. La baisse de la dette financière correspond essentiellement au remboursement intégral en 2017 pour **5 M€** de la ligne de financement à taux variable portée par la maison mère. Le ratio d'endettement brut (dettes financières sur capitaux propres consolidés) ressort en baisse à **12,3 %** contre **15,2 %** au 31 Décembre 2016. Enfin les dettes financières représentent **17 %** du montant consolidé du cash disponible, en baisse de **2 points** en relatif du 31 Décembre 2016.

La **trésorerie totale nette de découverts bancaires**, d'un montant de **64,4 M€** en intégrant les placements à court, moyen et long termes, est en diminution de **11,9 M€** sur l'exercice. La variation annuelle totale tient compte d'un flux négatif de trésorerie généré par l'activité de **- 1,4 M€**, complété d'un flux positif d'emprunt de **+ 4,9 M€**, et d'un flux de cession d'actifs pour **+ 0,5 M€**. Ces flux ont financé les investissements nets corporels et financiers pour **5,3 M€**, le remboursement des dettes financières pour **8,0 M€**, et le paiement des dividendes y compris minoritaires pour **2,1 M€**.

La structure financière du Groupe demeure solide, avec un **montant de fonds propres** à **93,9 M€** (dont 91,9 M€ part du Groupe) en diminution de **6,3 M€** par rapport au 31 Décembre 2016.

La société mère **SA CIFE** a dégagé une perte nette en 2017 de **-3,6 M€** contre un bénéfice net de **4,6 M€** en 2016. La variation de résultat provient essentiellement de fortes dépréciations sur les titres, prêts et comptes-courants des filiales et de provisions et pertes sur écarts de change sur devises USD et CAD.

Compte-tenu des résultats du Groupe, Il sera proposé à l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui se réunira le mardi 19 Juin 2018, de ne pas procéder à un versement de dividende.

Perspectives 2018

Le Groupe CIFE débute l'année 2018 avec un carnet de commandes travaux d'environ **154 M€** au 1^{er} Janvier 2018 représentant environ une année d'activité. A périmètre constant, ce carnet est de 146 M€ soit en augmentation de 20% par rapport à celui enregistré à la même époque de l'année dernière. A partir des éléments connus et chantiers enregistrés à ce jour, nous prévoyons de maintenir un volume d'activité sur le 1^{er} semestre 2018 équivalent à celui constaté au 1^{er} semestre 2017.

Nous allons poursuivre nos investissements humains ainsi qu'en matériels en 2018. Nous mettons également tout en oeuvre pour retrouver une rentabilité opérationnelle afin de préserver au maximum notre capacité d'investissement et notre niveau d'emploi.

2.3 RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte pour vous rendre compte de l'activité de votre compagnie au cours de l'année 2017, soumettre à votre approbation les comptes et le bilan arrêtés au 31 décembre 2017, examiner les autres questions portées à l'ordre du jour, et vous demander de vous prononcer sur les résolutions qui vous seront soumises en conclusion de notre exposé et de ceux de vos Commissaires aux comptes.

Conformément aux diverses recommandations, nous nous sommes efforcés de simplifier autant que possible les informations données dans les annexes relatives aux comptes de la société mère et aux comptes consolidés du Groupe en privilégiant celles qui présentaient une importance significative.

2.3.1 Principales activités du Groupe

Les cœurs de métiers du Groupe sont la **construction** (Travaux maritimes ou fluviaux et sous-marins – Ouvrages d'art, génie civil et travaux spéciaux - Bâtiment pour environ 94% du CA) et l'**immobilier** (Promotion immobilière – Montage immobilier).

Dans la partie **construction**, nos principales spécialités sont les infrastructures maritimes (digues, quais, postes d'accostage...), les ouvrages d'art (ponts, viaducs, barrages...), et les travaux spéciaux (mises aux normes, confortements de structures, réparations), les bâtiments tertiaires techniques (hôpitaux, cliniques, gymnases, piscines...), les bâtiments tertiaires et logements (neufs et réhabilitation). Notre activité est générée dans le cadre de contrats publics (Etat, collectivités territoriales...) ou de contrats privés. Dans la partie **immobilière**, nous produisons seul ou en partenariat des bureaux ou des logements, à destination de clients privés ou de bailleurs sociaux, dans le cadre de programmes de promotion immobilière. Nous pouvons également intervenir dans des opérations de montages immobiliers en accompagnant nos clients à toutes les étapes de leur projet :

programmation, conception, réalisation, ingénierie financière, maintenance.

Notre activité est produite en interne et également par recours à la sous-traitance.

Compte tenu de leur activité, les sociétés du Groupe sont soumises à des règles relatives aux modalités de passation et d'exécution des contrats et marchés publics et privés ainsi qu'au droit de la construction.

Le Groupe est présent en **France métropolitaine** (71% du CA) et dans les **départements d'Outre-mer** (17% du CA), via l'exploitation d'une quinzaine de filiales opérationnelles. Nous nous développons à l'international, dans les travaux maritimes et les travaux spéciaux, au **Maroc** et au **Canada** notamment, en complément des activités de réhabilitation et location immobilière ou de promotion immobilière historiques, aux **Etats-Unis** notamment.

La principale filiale du Groupe est la société **ETPO**, Entreprise des Travaux Publics de l'Ouest, fondée en 1913 pour réaliser des travaux maritimes et de génie civil industriel.

2.3.1.1. Environnement économique et conjoncturel

Selon la **FNTF Fédération Nationale de Travaux Publics**, 2017 se clôture sous le signe de la sortie de crise. L'amélioration se confirme sur le front de l'activité mais aussi de l'emploi. La reprise présente encore des faiblesses mais elle devrait se poursuivre en 2018. Les commandes du Grand Paris alimentent cette reprise et nous espérons pouvoir en profiter notamment sur des travaux sous-traités par les grands constructeurs. Les effectifs ouvriers permanents sont restés en moyenne stables sur 2017 par rapport à 2016. En 2018, les effectifs devraient de nouveau être stables voire s'afficher en légère progression.

La **FFB Fédération Française du Bâtiment** indique également qu'après huit années de crise et le retournement de 2016, l'activité a progressé de 5% en 2017. Cette croissance est essentiellement portée par la production en hausse de

logements et la reprise du non résidentiel. En 2017, le solde net d'effectifs salariés et équivalent-emplois a légèrement progressé mais à est mettre en regard des fortes pertes d'effectifs sur les années précédentes. Les premiers chiffres de 2018 sont encourageants malgré des conditions climatiques difficiles et un effet de pincement entre prix tous corps d'état et les coûts en hausse des corps d'état techniques et secondaires.

Cette reprise reste donc relativement fragile et il faudra être vigilants quant aux impacts de loi de finances 2018, aux révisions des zones de construction, à la nouvelle loi ELAN « Evolution du Logement, de l'aménagement et du numérique » et aux projets de plan de rénovation énergétique.

2.3.2 Comptes du Groupe

Synthèse : L'année 2017 se traduit par une activité en augmentation de près de 6% par rapport à 2016. A périmètre constant, notre activité est en baisse de près de 4 %, pour des effectifs permanents quasi stables à 626 personnes à fin 2017. Les effectifs en intérim sont passés de 178 équivalents temps plein en 2016 à 181 en 2017. Notre rentabilité nette part du Groupe est en forte baisse, passant d'un profit net de 5,1 M€ à une perte nette de 3,3 M€. Nos pertes sont liées principalement à l'activité Bâtiment, notamment sur deux chantiers en région parisienne et à des difficultés aux Antilles et au Canada.

2.3.2.1. Faits significatifs de la période

Variations de périmètre

En 2017, le Groupe a réalisé un certain nombre d'opérations, en phase avec ses axes de développement :

A l'international, la filiale **ETPO MAROC**, détenue à 100% par la groupe a été créée sur l'exercice mais est sans activité à date. Le groupe a par ailleurs réduit sa participation dans sa filiale canadienne **ETPO GEODEX** de 100% à 75% par cession aux managers.

Une nouvelle filiale immobilière été créée sous le nom de **ETPO RED IDF**. Détenue à 100% par la groupe, elle porte les opérations de montage immobilier dans la région Ile de France. Cette filiale s'est associée à 50% dans une nouvelle opération de promotion immobilière **SCCV 95 REPUBLIQUE** à Saint-Cloud. Un nouveau programme de promotion **SCCV CLOS DES CAPUCINES** détenu à 100% par le groupe est également en développement à Saint-Nazaire.

En Juin 2017, le groupe a conclu un partenariat stratégique avec **OMNES CAPITAL**, au travers d'une filiale commune **ETPOMNIA** détenue à 30%. Avec ce partenariat, le groupe a l'ambition de développer des projets immobiliers tertiaires à haute performance environnementale, essentiellement dans la région nantaise.

Autocontrôle

Un programme de rachat d'actions a été approuvé en Assemblée Générale de Juin 2017 mais n'a pas été activé par le Conseil d'Administration à la date de clôture de l'exercice.

2.3.2.2. Comptes consolidés

Les comptes consolidés ont été arrêtés selon le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards). Les méthodes comptables et changements de méthodes éventuels sont exposés en annexe des comptes consolidés.

Chiffre d'affaires

L'activité du Groupe générée par la **CIFE** et ses filiales est demeurée centrée en 2017 sur ses métiers de base :

- Bâtiment et Travaux publics ;
- Promotion immobilière.

Le Groupe **CIFE** a réalisé un chiffre d'affaires annuel consolidé en hausse de **5,6 %** à **161,6 M€** contre **152,9 M€** en 2016. Cette hausse est liée à la prise en compte pour **13 M€** en 2017 de l'activité canadienne de **ETPO GEODEX** dont les actifs ont été acquis à la fin de l'exercice 2016. A périmètre constant, notre activité serait en baisse de 3,5% par rapport à 2016.

L'**activité BTP** qui représente 94% de l'activité totale affiche une hausse de près de **5 %** pour s'établir à **151,8 M€** contre **143,8 M€** en 2016.

Sur 2017, nous avons réalisé ou participé à plusieurs chantiers significatifs. A titre illustratif :

Pour l'activité travaux maritimes : des travaux de construction d'appontements, des ducs d'Albe ; des travaux de maintenance d'écluses ;

Pour l'activité Ouvrages d'art et génie-civil : chantier de la rénovation du Pont Eiffel à Saint André de Cubzac (en participation), des travaux de renforcements de chaussées et RHI (Résorption d'Habitat Insalubre) et travaux de franchissement d'une ravine à la Réunion ;

Pour l'activité Bâtiment : la construction de plusieurs immeubles de bureaux et de logements pour des opérateurs privés dans la périphérie de Nantes et en Ile de France, la construction et la rénovation de bâtiments.

L'activité immobilière est, quant à elle, en augmentation de près de 8 % avec un volume de **9,9 M€** contre **9,2 M€** en 2016. Cette activité correspond essentiellement à 3 programmes immobiliers en France pour **6,9 M€** et à la poursuite de la commercialisation du stock en Roumanie pour **1,8 M€**.

Sur un plan géographique, le Groupe a réalisé près de **71 %** de son activité en France métropolitaine, et près de **16 %** dans les départements d'Outre-mer, contre respectivement **68 %** et **24 %** en 2016. La part d'activité réalisée à l'étranger (Etats-Unis, Canada, Afrique et Roumanie) progresse et s'élève à près de **13 %** du volume total contre 8 % en 2016.

Résultat opérationnel / EBITDA

Le résultat opérationnel total est une perte de **4,7 M€** contre un profit de **5,1 M€** en 2016. Rapportées à notre chiffre d'affaires, nos marges s'élèvent à **-2,94%** contre **+ 3,32%** en 2016.

L'activité BTP a dégagé une perte opérationnelle de **6,1 M€** soit **- 4,02 %** de marge pour un chiffre d'affaires de **151,8 M€** en 2017, contre un profit de **4,1 M€** soit 2,89% de marge pour un chiffre d'affaires de **143,8 M€** l'année précédente.

Le résultat opérationnel de l'activité immobilière est un profit de **1,4 M€**, contre un profit de **0,9 M€** en 2016.

En 2017, le Groupe a comptabilisé pour **1,0 M€**, montant stable par rapport à l'exercice précédent, le produit lié à la mise en place du **Crédit Impôt Compétitivité emploi « CICE »**. Ce crédit a été utilisé conformément aux objectifs prévus par la loi, et fait l'objet d'un report en créance fiscale pour **2,7 M€** à la clôture de l'exercice 2017.

En diminution en volume de 68 %, notre EBITDA (RO retraité des dotations nettes aux amortissements et provisions) ressort en 2016 à **3,3M€** (2,1% du CA) contre **10,4 M€** (6,8 % du CA) en 2016.

Coût de l'endettement financier net

Notre « **coût d'endettement financier net** », c'est-à-dire le montant des produits financiers nets issus de notre trésorerie, s'élève à **0,3 M€** contre **0,7 M€** en 2016. La trésorerie a permis de générer des produits pour **0,61 M€** en baisse de **0,23 M€**. Malgré la poursuite de la baisse de rémunération des placements financiers, notre rémunération nette moyenne annuelle de la trésorerie surperforme le pur marché monétaire et s'élève en 2017 à **0,85 %** contre 1,12 % en 2016.

Les autres produits financiers et charges financières représentent une perte nette de **1 232 K€** contre un profit de **605 K€** en 2016. Ce poste en forte baisse est essentiellement composé des résultats sur effets de change négatifs sur nos placements libellés en dollars US (USD) et dollars canadiens (CAD). Nous rappelons que nous conservons cette trésorerie en devises et que nous ne souhaitons pas la convertir à court-terme en euros.

Résultat net

Le résultat net consolidé (part du Groupe) est en très forte diminution passant d'un profit de **5,1 M€** en 2016 à une perte nette de **3,3 M€** en 2017. Il représente **-2,03 %** du chiffre d'affaires contre **3,32 %** en 2016.

Le résultat net part du Groupe intègre cette année pour **0,1 M€** de **Crédit Impôt Recherche (CIR)** contre **0,3 M€** en 2016.

Ainsi, l'activité BTP a dégagé pour **- 4,1 M€** de résultat net (part du Groupe), contre un profit de **4,5 M€** en 2016.

L'activité immobilière a dégagé un profit net part du Groupe de **0,8 M€**, contre un profit de **0,6 M€** en 2016.

Le produit d'impôt de l'exercice s'élève à **2,2 M€** contre une charge d'impôt de **1,5 M€** en 2016 (ce qui représentait un taux effectif de **23,2 %** en 2016). Ce produit provient essentiellement de l'activation du déficit fiscal consolidé porté par la société mère. La non activation, par prudence, de déficits constatés et susceptibles de générer une économie cumulée est évaluée à **1,0 M€** de charge d'impôts.

Le ROE (Return On Equity) correspondant au résultat net part du Groupe de l'exercice N rapporté aux capitaux propres part du Groupe au 31/12/N-1 s'affiche à **-3,6 %** en 2017 contre **+ 5,4 %** en 2016.

Le résultat net par action (résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen d'actions en circulation diminué des actions propres) s'élève à **-2,74 €** contre **+ 4,23 €** en 2016.

Structure Financière

Les investissements, en matériels notamment, se sont élevés en 2017 à **5,3 M€** contre **8,8 M€** en 2016 selon la répartition suivante :

	2017	2016
- Investissements incorporels	78 K€	448 K€
- Immobilisations corporelles, machines et équipements	4 735 K€	8 217 K€
- Immobilisations financières	440 K€	179 K€
TOTAL	5 253 K€	8 844 K€

Le Groupe présente ses **immeubles de placement** au bilan pour leur valeur nette comptable historique soit **5,4 M€** contre **6,3 M€** à la clôture de l'exercice précédent. La baisse de valeur provient d'un effet de devise et non d'une perte de valeur intrasèque des immeubles en question. La juste valeur sur les immeubles de placement en France et aux Etats-Unis est estimée à **9,1 M€** au 31 Décembre 2017 contre **10,6 M€** à la clôture de l'exercice précédent.

La **provision** non courante correspondant à la dette actualisée des indemnités de fin de carrières et médailles du travail est de **1 756 K€** contre **1 869 K€** en 2016. Le taux d'actualisation est passé de 1,31% à 1,80%.

Les provisions courantes sont en augmentation et s'élèvent à **7,6 M€** à fin 2017 contre **5,3 M€** à la clôture de l'exercice précédent.

Les **dettes financières** s'élèvent à **11,6 M€** (dont **1,2 M€** de découverts bancaires) à la fin de l'exercice, contre **15,1 M€** (dont **1,4 M€** de découverts bancaires) à la fin de l'exercice précédent. Le Groupe a financé cette année **90%** de ses investissements par levier bancaire. La part d'endettement à taux variable est nulle et la part à moins d'un an de l'endettement représente **30 %** de l'endettement total, contre 58 % en 2016. La baisse de la dette financière correspond essentiellement au remboursement intégral en 2017 pour **5 M€** de la ligne de financement à taux variable portée par la maison mère. Le ratio d'endettement brut (dettes financières sur capitaux propres consolidés) ressort en baisse à **12,3 %** contre **15,2 %** au 31 Décembre 2016. Enfin les dettes financières représentent **17 %** du montant

consolidé du cash disponible, en baisse de 2 points en relatif du 31 Décembre 2016.

La trésorerie totale nette de découverts bancaires, d'un montant de **64,4 M€** en intégrant les placements à court, moyen et long termes, est en diminution de **11,9 M€** sur l'exercice. La variation annuelle totale tient compte d'un flux négatif de trésorerie généré par l'activité de - **1,4 M€**, complété d'un flux positif d'emprunt de **+ 4,9 M€**, et d'un flux de cession d'actifs pour **+ 0,5 M€**. Ces flux ont financé les investissements nets corporels et financiers pour **5,3 M€**, le remboursement des dettes financières pour **8,0 M€**, et le paiement des dividendes y compris minoritaires pour **2,1 M€**.

La structure financière du Groupe demeure solide, avec un montant de **fonds propres à 93,9 M€** (dont **91,9 M€** part du Groupe) en diminution de **6,3 M€** par rapport au 31 Décembre 2016.

Gestion des risques

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats. Il considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous :

Risque métiers

L'activité du Groupe dépend notamment de la conjoncture économique générale et des commandes publiques.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé au risque de mauvais choix techniques, de complexité technique à l'exécution des travaux, de dépassement de délais, de dépassement des budgets et d'aléas géotechniques et climatiques.

Par ailleurs, pour l'activité de promotion immobilière dont la part dans notre activité globale reste modeste, nous identifions les risques suivants :

- Risques sur l'évolution de l'environnement économique et fiscal en France : les opérations immobilières du Groupe ont lieu essentiellement en France et sont donc sensibles à l'évolution de l'environnement économique et fiscal du pays ;
- Risques liés à la détérioration de la solvabilité des ménages : cette activité dépend fortement de la conjoncture des prix et de la capacité pour les acheteurs à souscrire et honorer des emprunts ;
- Risque lié au coût de financement : en cas d'augmentation des taux, les conséquences directes sont la limitation de l'accès aux crédits des acheteurs et le surenchérissement des charges financières sur le financement des projets ;
- Risque lié à l'abandon d'un projet : en cas d'abandon d'un projet pour taux de pré-commercialisation trop faible, les coûts engagés passent directement en perte d'exploitation.

Risque commercial

Compte tenu de la typologie de son marché, le Groupe considère n'être dépendant ni de fournisseurs, ni de sous-traitants, ni de clients. Nous portons néanmoins une attention particulière à l'évolution des investissements et financements publics qui ont une influence directe et non négligeable sur notre secteur d'activité.

Risque juridique

Le Groupe **CIFE** est propriétaire de tous les actifs essentiels à son exploitation. Il n'existe à la connaissance du Groupe aucun nantissement, hypothèque ou garantie donné sur des

actifs incorporels, corporels ou financiers, présentant un caractère significatif.

Il n'existe à ce jour aucun litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la société ou du Groupe **CIFE**.

Risque industriel lié à l'environnement

A la connaissance de la société, il n'existe pas actuellement de risques industriels et environnementaux liés aux activités du Groupe, susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la société ou du Groupe **CIFE**.

Risque de taux d'intérêts, risque de liquidité, risque d'émetteur

Le Groupe **CIFE** est peu endetté et cet endettement est essentiellement contracté à taux fixe, en dehors de la ligne de financement portée par la maison mère qui a été intégralement remboursée en 2017. Cette ligne de financement, échue en février 2018, était assortie de différentes clauses d'exigibilité anticipée. Sur **ETPO GEODEX**, les lignes de financement sont également assorties de différentes clauses d'exigibilité anticipée. A la clôture de cet exercice, bien que certaines clauses ne soient pas respectées, la banque a donné son accord pour ne pas activer le remboursement anticipé sur 2018.

Compte tenu de sa surface financière, le Groupe ne se considère pas soumis au risque significatif de hausse des taux sur son endettement.

La trésorerie du Groupe est placée principalement sur des produits monétaires Euros, titres de créances négociables et produits de capitalisation qui ne sont pas soumis de manière significative au risque du marché actions. Compte tenu du volume de trésorerie en fin d'exercice, le Groupe considère qu'il est en mesure de faire face à ses échéances à venir. Il est à noter toutefois que la baisse des taux impacte très sensiblement la rémunération moyenne de notre trésorerie.

A titre plus général, si le Groupe ne se considère pas en risque vis-à-vis de ses émetteurs de placements bancaires, il attache toutefois une attention particulière à la bonne répartition de ses encours de placements.

Risque de change et fluctuation de cours de matières premières

Hormis sur ses actifs en Amérique du Nord et au Canada, ses actifs de trésorerie libellés en Dollars, et ses actifs en Roumanie représentant environ **17 %** du total des actifs consolidés, le Groupe n'est pas soumis de manière significative au risque de change puisque l'essentiel de ses échanges est facturé dans la zone Euro à l'exception des Etats-Unis, du Canada, de la Roumanie et de l'Afrique qui représentent moins de **15 %** de l'activité consolidée du Groupe.

Certaines matières premières utilisées dans les activités du Groupe sont soumises à fluctuation (aciers notamment) mais les risques n'ont pas de caractère à remettre en cause significativement les résultats. En règle générale, ces fluctuations sont couvertes par des clauses d'indexation contractuelles. L'indice des prix dit « TP01 » utilisé dans la profession est en augmentation de **2,60%** entre décembre 2016 et décembre 2017.

En application des dispositions de l'article L225-100 al.6 du Code de Commerce, nous précisons que le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers de couverture.

Assurances

L'activité de construction nécessite de répondre à des réglementations particulières et à des obligations légales d'assurances (décennale bâtiment par exemple). Les lignes d'assurances de responsabilité civile confèrent une couverture de **8,0 M€** par sinistre en activité Ouvrage d'Art-Génie Civil, de **15,0 M€** par sinistre en activité Bâtiment et **2,0 M€** pour le risque atteinte à l'environnement. L'assurance décennale donne une couverture contre les dommages aux ouvrages après réception pour une durée de 10 ans. Enfin diverses assurances souscrites au niveau du Groupe ou des filiales couvrent notamment les activités Immobilières (Responsabilité civile promoteur par exemple), le patrimoine, les moyens d'exploitation propres du Groupe (multirisques, assurances automobiles...) et les dirigeants (Assurance RCM).

Information comptable et financière

Les principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sont intégrées dans le chapitre 3 du présent document.

2.3.2.3. Activité et résultat des filiales et participations (données issues des comptes sociaux)

Activité Bâtiment - Travaux publics

En France, le volume d'activité de production de votre principale filiale **ETPO** a augmenté de près de 10 %, passant de **67,4 M€** en 2016 à **74,0 M€** en 2017. La filiale ETPO a dégagé un résultat en forte perte cette année, perte liée essentiellement à l'activité Bâtiment en Ile de France. En 2018, la CIFE procédera à la recapitalisation de sa filiale principale afin de consolider son assise financière. Le carnet de commandes arrêté au 1^{er} Janvier 2018 affiche un volume en nette augmentation de 56% par rapport à la même époque l'année dernière à **86 M€** contre **55 M€** au 1^{er} Janvier 2017.

Les autres filiales métropolitaines : **BRITTON**, **NEGRI**, **SOMARÉ**, **SOVEBAT**, **PASCAL MARTIN**, **TETIS** et **TECHNIREP** ont généré un chiffre d'affaires cumulé de **47,3 M€** contre **49,2 M€** en baisse d'environ 4 %. Le carnet de commandes cumulé de ces filiales au 1^{er} Janvier 2018 affiche un volume en retrait de 10% à **39,4 M€** contre **43,8 M€** au 1^{er} Janvier 2017.

Les nouvelles et fortes pertes constatées en 2017 sur la filiale **SOVEBAT** ont entraîné en février 2018, l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire avec période d'observation de six mois.

Dans les départements d'Outre-mer, l'activité répartie entre vos filiales Antilles Guyane : **COMABAT**, **ETPO Guadeloupe**, **ETPO Guyane**, **ETPO Martinique**, et les filiales Réunionnaises : **ETPO Réunion**, **PICO Océan Indien**, **SEMAT** et **TTCP**, représente un chiffre d'affaires cumulé en baisse de 26 % soit **29,0 M€** contre **39,4 M€** en 2016. Le carnet de commandes cumulé de ces filiales DOM au 1^{er} Janvier 2018 est stable à **25,4 M€** contre **25,8 M€** au 1^{er} Janvier 2017. La situation de ces filiales est néanmoins très contrastée car si ce volume de carnet est globalement satisfaisant à la Réunion, il est toujours trop faible en Martinique en Guadeloupe et en Guyane.

En 2017, la CIFE a procédé pour **1,4 M€** à la recapitalisation de sa filiale **ETPO GUADELOUPE** dans le cadre de la régularisation de ses capitaux propres qui étaient négatifs depuis 2014.

Au Canada, la holding **CIFE CANADA INC** n'a pas eu d'activité opérationnelle significative. Pour son premier exercice au sein du groupe, **ETPO GEODEX** a généré pour **13 M€** de chiffre d'affaires. Ce niveau d'activité reste trop faible pour assurer une rentabilité stable de la structure. Le carnet de commandes au 1^{er} janvier 2018 s'élève à **7,6 M€**.

Activités Immobilières

En France

Notre filiale **OCEANIC Promotion** a dégagé un profit de **503 K€** en 2017 contre un profit de **582 K€** en 2016.

Nos filiales **ETPO RED** ont dégagé une perte de **154 K€** en 2017 contre une perte de **79 K€** en 2015. Ces filiales sont en phase de développement et les pertes correspondent essentiellement à des frais de développements et frais généraux couverts partiellement par les revenus dégagés des opérations.

Aux Etats-Unis

FWE, via sa filiale **HBC** est propriétaire d'un parc de bureaux de 6 300 m² avec 238 places de parking dans la région de Los Angeles. La filiale a vu le taux d'occupation de son parc locatif stabilisé et ses revenus locatifs se sont élevés à **478 K€**, en hausse de 3 % par rapport à 2016.

RURAL LIVING, filiale de **FWE** est propriétaire de soixante-deux maisons individuelles achetées aux enchères en 2011 et 2012 et situées dans une même zone dans la région de Los Angeles. Depuis le démarrage de cette activité, les opportunités d'achats ont été significativement réduites avec de nouvelles réglementations financières n'obligeant plus les banques à déstocker. Sur cette filiale, les revenus locatifs se sont élevés à **666 K€**, en baisse de 4 % par rapport à 2016. Nous pensons que les faibles prix constatés pour ces acquisitions permettront ultérieurement des plus-values intéressantes lorsque les effets de la crise immobilière seront effacés.

En Roumanie

Au 31 Décembre 2017, la commercialisation du stock des appartements de l'immeuble résidentiel **STELLA** s'est poursuivie et les ventes s'élèvent à **96%** des lots du programme contre 72 % à la fin de l'exercice précédent.

2.3.2.4. Comptes annuels de la société mère SA CIFE

Activité et résultat

Les comptes sociaux de **CIFE** font apparaître un chiffre d'affaires annuel de **1,4 M€** stable par rapport à 2016 et qui se compose principalement de prestations administratives et de locations immobilières.

La société a dégagé une perte nette en 2017 de **-3,6 M€** contre un bénéfice net de **4,6 M€** en 2015. La variation de résultat provient essentiellement de fortes dépréciations sur les titres, prêts et comptes-courants des filiales et de provisions et pertes sur écarts de change sur devises USD et CAD.

Dans un contexte de baisse de rémunération de placements de trésorerie, la trésorerie bancaire placée en produits OPCVM, certificats de dépôts, contrats de capitalisation et obligations, a généré **738 K€** de résultats financiers contre **871 K€** en 2016.

La situation nette de la **SA CIFE** s'élève à **78,0 M€** en baisse de **5,4 M€**.

Le cash flow (résultat net retraité des dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises) sur l'exercice est de **+ 0,8 M€** contre **+ 5,4 M€** en 2016.

Le volume net de trésorerie géré par la société mère s'élève à **52,9 M€**, en diminution nette de **9,8 M€** sur l'exercice. La trésorerie issue de l'activité y compris variation du besoin en fonds de roulement pour **- 5,3 M€**, complétée par les flux de remboursement de prêts filiales pour **3,9 M€** a financé les investissements pour **0,2 M€**, les financements complémentaires accordés aux filiales pour **1,5 M€**, le remboursement pour **5,0 M€** de la ligne de financement bancaire et le versement net du dividende **CIFE** pour **1,8 M€**.

Fin 2017, la société ne présente plus d'endettement vis-à-vis des établissements de crédit.

Au 31 Décembre 2017, les dettes fournisseurs (hors factures non parvenues) s'élèvent à **162 K€** pour 34 factures, toutes à

échéance 30 jours et n'ont pas de retard de paiement. En 2016, les dettes fournisseurs (hors factures non parvenues) s'élevaient à **160 K€** toutes à échéance 30 jours également et n'avaient pas de retard de paiement.

Au 31 Décembre 2017, les créances clients (hors factures à établir et hors litiges) s'élèvent à **74 K€** pour 4 factures. Elles sont à échéance 30 jours et sans retard de paiement. Les créances en litige sont de **14 K€** (7 factures), totalement provisionnées et correspondent à des créances sur un client en redressement judiciaire.

Informations à caractère fiscal

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 39-4 du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Intégration fiscale

Le périmètre d'intégration est constitué de la **SA CIFE** et des filiales **ETPO**, **BRITTON**, **SOMARE**, **SOVEBAT**, **TETIS**, **ECG**, **ETPO Guyane**, **ETPO Guadeloupe**, **ETPO Martinique**, **ETPO RED Ouest**, **Océanic Promotion** et **IMMOBILIERE SANITAT**.

2.3.2.5. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat

Pour satisfaire à l'obligation des articles L 233-13 et L 225-100-3 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Structure du capital de la société

Le capital social de la **SA CIFE** s'établit à 24 M€ répartis en 1 200 000 actions de 20 € chacune. Toutes les actions composant le capital social sont ordinaires, entièrement libérées et ne disposent d'aucune prérogative particulière.

Nous rappelons que les actionnaires usufruitiers ont droit de vote uniquement pour la résolution d'affectation du résultat et que les nu-proprétaires ont droit de vote pour toutes les autres résolutions.

Par ailleurs, il n'existe pas à ce jour de plans d'options de souscription ou achat d'actions ni de plans d'attribution d'actions gratuites.

La structure du capital social est la suivante :

Répartition du Capital	31/12/2017		31/12/2016	
	% du capital	% droits de vote (*)	% du capital	% droits de vote (*)
Groupe familial TARDY	76,40	76,40	76,40	76,40
<i>Dont SAS ALFRED DE MUSSET (SAS AM)</i>	<i>60,36</i>	<i>60,36</i>	<i>60,36</i>	<i>60,36</i>
<i>Dont SAS EMBREGOUR (détient 76,42% de la SAS AM)</i>	<i>8,05</i>	<i>8,05</i>	<i>8,05</i>	<i>8,05</i>
Auto détention	-	-	-	-
Salariés Groupe CIFE	0,55	0,55	0,72	0,72
Public	23,05	23,05	22,88	22,88
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00

(*) droits de vote exerçables en Assemblée Générale

La **SAS EMBREGOUR** est la holding de la famille de Monsieur **Daniel TARDY**, ce dernier en assure la Présidence.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas eu de variation significative dans cette répartition depuis la clôture jusqu'à la date d'établissement du présent document.

La Société est contrôlée comme décrit ci-dessus et a pris des mesures en vue d'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive avec en Assemblée Générale de Juin 2014, Juin 2015 et Juin 2016, la nomination d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration. Il y a 4 administrateurs indépendants à fin 2017.

Participations nominatives significatives

A l'exception des participations détenues par le Groupe familial **TARDY**, il n'existait pas de participations nominatives significatives (> à 5%) à la clôture de l'exercice.

Autocontrôle

Au 31 Décembre 2017, la **SA CIFE** ne détenait pas d'action en auto-contrôle.

Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que la proportion du capital que représentent les actions détenues par les salariés au 31 Décembre 2017 au sein d'un Plan d'Épargne d'Entreprise est égale à zéro, la Société n'ayant pas mis en place de fonds communs de placement au bénéfice des salariés du Groupe. Nous vous précisons que lors de la dernière Assemblée Générale Extraordinaire du 10 Juin 2016, la résolution appelée à statuer sur une augmentation de capital a été approuvée.

Franchissement de seuils

Il n'existe pas de dispositions spécifiques statutaires quant aux franchissements de seuil pour notre société.

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas été informée de franchissements de seuils.

Droits de vote double

Il n'existe pas de dispositions spécifiques statutaires quant à l'attribution de droits de vote double pour notre société.

Lors de l'Assemblée Générale du 11 juin 2015, la résolution confirmant ce principe et ne conférant donc pas de droit de vote double aux actions entièrement libérées et pour lesquelles il serait justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au même actionnaire a été approuvée.

Liste de détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

Il n'existe pas de titre comportant des prérogatives particulières.

Mécanisme de contrôle

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 13 décembre 2016 entre des actionnaires familiaux de la famille **TARDY**, la **SAS Alfred de Musset** et la **SAS EMBREGOUR** dans le cadre de l'article 885-1.bis du Code Général des Impôts. Ce pacte concernant **66,38 %** du capital social de la société ne contient pas de clauses prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition de titres. Il a été transmis à titre d'information à l'Autorité des Marchés Financiers.

Pouvoirs du Conseil d'Administration concernant le rachat d'actions

L'Assemblée peut déléguer au Conseil d'Administration le pouvoir de procéder, conformément à l'article L 225-209 du Code de Commerce, aux dispositions du règlement 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive "abus de marché" n° 2003/6/CE du 28 Janvier 2003, et aux articles 241-1 à 241-7 du règlement général de l'AMF, à des rachats des actions de la société dans la limite de 10 % du capital social.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale une résolution en ce sens.

Prise de participations

La part de **CIFE** dans la filiale **SOVEBAT** est passée de 95,01 % à 100,00 %.

Autres éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

La Société n'a pas conclu d'accords qui seraient modifiés ou prendraient fin en cas de changement de contrôle.

La Société n'a conclu aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration, les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

2.3.2.6. Événements postérieurs à la clôture des comptes

Faits significatifs : En février 2018, le groupe a publié un avertissement sur ses résultats 2017. La filiale **SOVEBAT** a été placée en redressement judiciaire pour un période d'observation de six mois.

2.3.2.7. Perspectives 2018

Le Groupe **CIFE** débute l'année 2018 avec un carnet de commandes travaux d'environ **154 M€** au 1^{er} Janvier 2018 représentant environ une année d'activité. A périmètre constant, ce carnet est de **146 M€** soit en augmentation de 20% par rapport à celui enregistré à la même époque de l'année dernière. A partir des éléments connus et chantiers enregistrés à ce jour, nous prévoyons de maintenir un volume d'activité sur le 1^{er} semestre 2018 équivalent à celui constaté au 1^{er} semestre 2017.

Nous allons poursuivre nos investissements humains ainsi qu'en matériels en 2018. Nous mettons également tout en oeuvre pour retrouver une rentabilité opérationnelle afin de préserver au maximum notre capacité d'investissement et notre niveau d'emploi.

2.3.3 Informations en matière de recherche et de développement

ETPO est membre et vice-président de NOVABUILD, cluster qui regroupe en Pays de la Loire les entreprises de la construction. Dans ce cadre, elle a été partenaire les années précédentes d'un projet de recherche collaboratif retenu par le Fonds Unique Interministériel (FUI) et participe actuellement au groupe de travail NOVA'TP pour l'innovation et le développement durable dans les Travaux Publics.

Le Groupe soutient le concours national de la Création d'Entreprise Construction Durable, organisé par la Technopôle **Domolandes**, structure entièrement consacrée à la construction durable et dédié aux entreprises innovantes de la filière du bâtiment.

ETPO coopère régulièrement avec l'Ecole Centrale de Nantes et la Faculté des sciences de Nantes, notamment sur des Projets d'Etudes Industrielles (suivi du battage, industrialisation de la construction, robotisation de la construction, matériaux spécifiques tels que les Bétons Fibrés Ultra Hautes performances, logiciels d'éléments finis de modélisation des sols).

ETPO est membre de l'Association Française du Génie Parasismique (**AFPS**) et de l'Association Française de Génie Civil (**AFGC**) où un ingénieur structure participe notamment au groupe de travail sur la modélisation aux éléments finis constitué par cette dernière association.

ETPO numérise ses différents process à travers des démarches expérimentales traduites ensuite dans la pratique, telles que le Building Information Modeling (**BIM**) avec l'usage de logiciels de modélisation des structures dans toutes leurs dimensions, ceci sur tous ses métiers : ingénierie, ouvrages d'art, travaux maritimes et fluviaux, bâtiments, tant en construction neuve qu'en réhabilitation.

En 2017, le groupe a étudié de nouveau les possibilités de constitution de dossier au titre du **Crédit Impôt Recherche**. Un **CIR** total de **0,1 M€** a été comptabilisé en 2017 contre **0,26 M€** en 2016.

2.3.4 Informations relatives aux Mandataires Sociaux

2.3.4.1. Mandats des Administrateurs

La liste des fonctions et mandats des Administrateurs figure en annexe du présent rapport.

Les mandats d'Administrateur de Messieurs **Daniel TARDY** et **Olivier TARDY** et de Mesdames **Nicole DURIEUX** et **Marie-Christine THERON** (Administrateur indépendant) arrivent à expiration avec la présente Assemblée Générale. Nous vous demandons de bien vouloir leur renouveler votre confiance pour une période de 3 années.

Les curriculum-vitae de ces Administrateurs seront publiés sur le site internet de la société : www.infe.fr dans le cadre des informations réglementaires pour l'Assemblée Générale.

2.3.4.2. Rémunérations des Administrateurs et dirigeants mandataires sociaux de CIFE SA.

La présente section constitue notamment le rapport sur les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des rémunérations prévu aux articles L.225-37-2 et L.225-82-2 du code de commerce.

En 2017, le montant total des rémunérations brutes et jetons de présence versés à l'ensemble des dirigeants mandataires sociaux et aux membres du Conseil d'Administration de **CIFE SA** s'élève à **653 K€** dont **536 K€** versés par la société mère et **117 K€** par les autres sociétés consolidées. Ces

rémunérations se décomposent en **624 K€** de salaires bruts et **29 K€** de jetons de présence.

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est déterminée et approuvée par le Conseil d'Administration.

Elle se compose d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable liée à un indicateur de performance, le résultat net avant impôt. Les autres membres du Conseil d'Administration ne bénéficient que de jetons de présence.

La rémunération fixe est indexée annuellement sur la base du taux d'indexation des salaires de la principale filiale ETPO.

Il n'y a pas d'éléments exceptionnels dans la rémunération des mandataires sociaux. Il n'y a pas d'avantages en nature.

Il n'existe pas de système d'attribution de stock-options ou d'actions gratuites.

Il n'existe pas d'engagement de rémunération à raison de la prise ou de la cessation de fonction des mandataires sociaux.

Il n'existe pas de système de retraite supplémentaire pour les mandataires sociaux.

L'ensemble de ces différentes modalités est strictement le même que celui appliqué sur l'exercice précédent et sera appliqué en 2018.

L'Assemblée Générale du 16 juin 2017 a décidé de maintenir à **20 K€** la somme à allouer au titre de jetons de présence au Conseil d'Administration de **CIFE** et d'allouer une enveloppe complémentaire de **12 K€** dans le cadre des comités spécialisés.

Il sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 19 Juin 2018 de maintenir pour 2018 ces sommes à **20 K€** et à **12 K€** pour les jetons de présence et les comités spécialisés.

2.3.4.3. Opérations sur titres CIFE

En 2017, les mandataires sociaux soumis à déclarations spontanées de leurs opérations sur titres **CIFE** ont effectué les opérations suivantes :

(en nombre de titres)

Nom des Administrateurs par ordre alphabétique	Acquisition	Cession	Apports
- Monsieur Laurent BILLES-GARABEDIAN	-	-	-
- Madame Nicole DURIEUX	-	-	-
- Monsieur Frédéric GASTALDO	-	-	-
- Madame Emilie RICHAUD	-	-	-
- SAS ALFRED DE MUSSET (représentant permanent Cécile JANICOT)	-	-	-
- Monsieur Daniel TARDY	-	-	-
- Monsieur Olivier TARDY	-	-	-
- Monsieur Bernard THERET	-	-	-
- Madame Marie-Christine THERON	-	-	-

2.3.4.4. Délégations en cours données au Conseil d'Administration

Délégations	AG	Durée	Echéance
Autorisation pour procéder à l'attribution d'AGA	10-juin-16	38 mois	10-août-19
	12ème résolution		
Autorisation pour procéder à l'augmentation de capital réservée aux salariés	10-juin-16	26 mois	10-août-18
	13ème résolution		
Autorisation pour lancer le programme de rachats d'actions	16-juin-17	18 mois	10-déc-18
	5ème résolution		
Autorisation de procéder à réduire le capital social par annulation des actions détenues en propre	16-juin-17	18 mois	10-déc-18
	10ème résolution		

2.3.5 Assemblée Générale du 19 Juin 2018

Le Conseil soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale les comptes sociaux de **SA CIFE** et les comptes consolidés, l'affectation des résultats et la distribution de dividendes aux actionnaires, ainsi que l'approbation des opérations ressortant des conventions réglementées faisant l'objet du rapport spécial des Commissaires aux comptes.

2.3.5.1. Affectation du résultat

- La perte nette de l'exercice s'élevant à :	-3 609 618,79 €
- Augmentée du report à nouveau précédent de :	4 307 890,36 €
- Formant un total de :	698 271,57 €
Sera réparti comme suit :	
- Affectation à la réserve légale	0,00 €
- Affectation à la réserve facultative	0,00 €
- Distribution aux 1 200 000 actions d'un dividende global de 0,00 € par action	0,00 €
- Prélèvement, pour être reporté à nouveau, de la somme de :	698 271,57 €
TOTAL	698 271,57 €

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions effectuées au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (par action) :

Exercice	Dividende par action	Dividende total	Nombre total d'actions	Nombre d'actions rémunérées
2014	1,40 €	1 680 000 €	1 200 000	1 200 000
2015	1,42 €	1 704 000 €	1 200 000	1 200 000
2016	1,45 €	1 740 000 €	1 200 000	1 200 000

2.3.5.2. Programme de rachat d'actions

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement de la Commission Européenne n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à acheter ou faire acheter par la Société ses propres actions en vue des affectations suivantes, dans le respect des textes susvisés et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers :

- Leur attribution ou leur vente au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société et des sociétés de son groupe dans le cadre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat salarié ou d'un plan d'épargne d'entreprise, ou en application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce dans le cadre de tout plan d'attribution gratuite d'actions, ou ;
- L'animation du marché ou la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, ou ;
- Leur conservation en vue de leur remise ultérieure à titre d'échange, de paiement ou autre dans le cadre de toutes opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable, ou ;
- Leur remise lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la société, ou ;
- Leur annulation, sous réserve de l'adoption de la quatorzième résolution ;
- La mise en œuvre de toute pratique de marché ou objectif qui viendrait à être admis par la loi, la réglementation en vigueur ou l'Autorité des marchés financiers au titre des programmes de rachat d'actions et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur au titre de ces programmes.

Le nombre maximal d'actions à acquérir dans le cadre de la présente résolution est fixé à **10 %** des actions composant le

capital de la société au moment du rachat, à quelque moment que ce soit, soit à titre indicatif, au 31 décembre 2017, **120 000 actions**, sachant que le pourcentage s'appliquera à un capital ajusté en fonction des opérations qui pourront l'affecter postérieurement à la présente Assemblée.

Le prix maximum d'achat des actions est fixé à **65 (soixante-cinq) euros** par action (hors frais).

Le montant maximum hors frais destiné à la réalisation du programme de rachat d'actions visé ci-dessus est de **7 800 000 euros**.

Cette autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle met fin à toute autorisation antérieure ayant le même objet.

2.3.5.3. Augmentation de capital réservée aux salariés

Il est proposé à l'Assemblée Générale de statuer sur le projet de résolution portant délégation de sa compétence au profit du Conseil d'Administration pour décider la réalisation d'une augmentation de capital immédiate ou différée qui serait réservée aux salariés dans la limite de 3 % du capital social.

Le Conseil d'Administration recommande d'adopter cette résolution, afin qu'il puisse disposer d'une panoplie complète en matière d'actionnariat salarié.

2.3.5.4. Réduction de capital par annulation d'actions propres détenues par la société

Il vous est proposé de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'annuler, sur ses seules décisions, dans la limite de 10 % du capital social au jour où le Conseil prend une décision d'annulation et par période de 24 mois, les actions acquises dans le cadre des autorisations données à la société d'acquérir ses propres actions, et de procéder à due concurrence à une réduction de capital social. Cette autorisation sera valable pendant 18 mois.

2.4 RAPPORT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

Ce rapport résulte de l'application des articles L.225-102-1 et R.225-105 du Code de commerce. Il tend à répondre au décret d'application relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale, environnementale et sociétale. Il comprend trois parties :

- Informations sociales ;
- Informations environnementales ;
- Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable.

Note méthodologique du reporting social et environnemental

La démarche de reporting social et environnemental se base sur les articles L.225-102-1 et R.225-105 du Code de commerce français.

Le reporting social couvre 100 % du chiffre d'affaires consolidé pour la partie des données chiffrées.

Le reporting environnemental chiffré couvre **77 %** du chiffre d'affaires consolidé et couvre les filiales **ETPO** et **COMABAT** qui sont certifiées **ISO 14001**, et les filiales **BRITTON, PASCAL MARTIN, SOMARÉ, SOVEBAT, PICO, SEMAT, TTCP, ETPO GUADELOUPE** et **TETIS**. Sur ce périmètre d'étude, nous considérons que les données sont fiables et cohérentes.

Sauf mention contraire, le reporting sociétal se limite à notre filiale principale **ETPO** qui représente 44% du chiffre d'affaires consolidé et qui porte les actions les plus significatives dans ce domaine.

Le choix des indicateurs s'effectue au regard des impacts sociaux et environnementaux de l'activité du Groupe. Ils s'appuient sur les indicateurs de l'article R.225-105 du Code de Commerce, sur les indicateurs du bilan social et sur des indicateurs spécifiques aux ressources humaines.

Les données sociales sont collectées auprès de chaque société consolidée grâce à une liasse spécifique. Elles sont ensuite contrôlées et validées par le service consolidation.

Les données environnementales sont collectées et contrôlées au niveau de chaque société participante puis consolidées par le service consolidation. Le processus de collecte de ce type de données à l'échelle du Groupe reste à développer et à fiabiliser sur les prochains exercices afin de publier à terme une information plus représentative du périmètre du Groupe.

Dans le cadre de ces consolidations, des contrôles de cohérence et comparaisons avec les années précédentes sont effectués et les anomalies et variations significatives sont analysées. Le rapport annuel consolide des données connues par le Groupe à la date de clôture. En cas d'anomalies significatives et sous réserve de justifications, une correction pourrait être apportée au cours de l'année suivante.

Conformément au décret référencé ci-dessus, nous précisons que les informations environnementales et sociétales suivantes, prévues par l'article R225-105 du Code de Commerce ne sont pas produites dans ce rapport, du fait du non suivi analytique et d'une incapacité à collecter une information fiable et cohérente :

- La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation ;
- L'utilisation des sols ;
- Les rejets de gaz à effet de serre ;
- L'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Concernant les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs finaux, nous considérons que cela ne s'applique pas à notre activité commerciale principale tournée vers des clients entreprises privées et publics.

Depuis 2015, le Cabinet **RSM OUEST** a été nommé « Organisme Tiers Indépendant » chargé de vérifier les informations sociales, environnementales et sociétales publiées dans le présent rapport. La nature des travaux et les conclusions font l'objet d'un rapport spécifique.

2.4.1 Informations sociales

2.4.1.1. Politique générale

ETPO, attentive à ses clients comme à ses collaborateurs, s'engage à être un employeur responsable en positionnant le bien-être des personnes, le respect, la dignité, l'entraide et la responsabilité au cœur de ses priorités. Elle engage une politique soutenue d'accompagnement et de formation auprès de ses collaborateurs, une intégration de ses nouveaux salariés afin d'entretenir un dialogue social et un bien-être de ses salariés au travail et, enfin, cultiver la diversité et l'égalité des chances et lutter contre toutes formes de discrimination ou harcèlement.

Depuis 1913, et tout au long de son histoire **ETPO** a attaché beaucoup d'importance à l'éthique et à la loyauté de ses pratiques. Faire vivre les valeurs de l'entreprise au quotidien, impliquer les salariés en permanence dans un projet partagé et le traduire en actions concrètes : ces engagements portés par **ETPO** sont aujourd'hui ceux de la Responsabilité Sociétale des Entreprises et s'inscrivent dans l'histoire humaine de l'entreprise. Aujourd'hui, notre responsabilité s'adapte aux demandes implicites ou explicites du personnel, en particulier sur la sécurité, la formation et l'insertion.

Nous partageons cette attention avec les Institutions Représentatives du Personnel dans le cadre d'un dialogue permanent, loyal et positif.

2.4.1.2. Emploi

Effectifs

Présent en France métropolitaine, dans les départements d'Outre-mer et au Canada, le Groupe emploie **626** collaborateurs à fin 2017, effectif quasi stable par rapport aux exercices précédents.

Répartition de l'effectif par zone géographique	2017	%	2016	%	Var. %
France	506	81	497	80	+1,8
France DOM	100	16	115	18	-13,0
Monde	20	3	15	2	+33,3
TOTAL	626	100	627	100	-0,2

À fin 2017, l'effectif global est composé de **27 %** de Cadres, **26 %** d'Etam et **47 %** de Compagnons contre respectivement **25 %**, **26 %** et **49 %** en 2016.

Répartition de l'effectif par catégorie	2017	%	2016	%	Var. %
- Cadres	169	27	154	25	+9,7
- ETAM	164	26	164	26	NS
- Compagnons	293	47	309	49	-5,2
TOTAL	626	100	627	100	-0,2

Répartition de l'effectif par sexe	2017	%	2016	%	Var. %
- Hommes	557	89	563	90	-1,1
- Femmes	69	11	64	10	+7,8
TOTAL	626	100	627	100	-0,2

Répartition de l'effectif féminin	Cadres	ETAM	Compagnons	2017	2016
- Femmes	17	52	-	69	64
- En % du total catégories	10,1 %	31,7 %	NS	11,0 %	10,2 %

Répartition de l'effectif par âge	2017	%	2016	%	Var. %
- Moins de 25 ans	40	6,4	37	5,9	+8,1
- 25 à 34 ans	138	22,0	139	22,2	-0,7
- 35 à 44 ans	164	26,2	170	27,1	-3,5
- 45 à 54 ans	182	29,1	185	29,5	-1,6
- Au-dessus de 55 ans	102	16,3	96	15,3	+6,3
TOTAL	626	100	627	100	-0,2

Taux de rotation du personnel - Recrutement – Départs

Le taux de rotation du personnel est stable et s'établit à **13 %** en 2017. Le Groupe a recruté sur l'année **84** nouveaux collaborateurs (dont 68 en CDI), contre **77** (dont 35 en CDI) sur l'exercice précédent.

Les départs se sont élevés à **86** collaborateurs contre **79** sur l'exercice précédent et sont justifiés ci-dessous.

Départs par métier	2017	%	2016	%	Var. %
- Fins normales de contrat ⁽¹⁾	34	40	34	43	-
- Démissions	27	31	11	14	+145
- Licenciements économiques	0	0	2	3	-100
- Autres licenciements	12	14	16	20	-25
- Autres ⁽²⁾	12	14	13	16	-8
- Mobilité interne	1	1	3	4	-67
TOTAL	86	100	79	100	9

(1) Fins de CDD, fins de chantiers, retraites

(2) Ruptures période d'essai, ruptures conventionnelles

Nature des contrats de travail

Le Groupe privilégie les emplois durables et les emplois de salariés locaux.

La part des emplois durables est stable à **95 %** ; sur un effectif de **626** collaborateurs, **597** personnes disposent d'un CDI.

Par ailleurs, le Groupe en 2017, a eu recours via l'intérim à **181 personnes** (en équivalent temps plein) contre 177 en 2016. Le recours à l'intérim permet d'ajuster les besoins de main-d'œuvre au rythme des activités.

2.4.1.3. Rémunérations – Charges sociales

La rémunération des collaborateurs se compose de salaires, de primes, d'intéressement, participations, œuvres sociales, systèmes de prévoyance. La rémunération s'intègre dans un schéma de management décentralisé du Groupe.

Rémunérations et charges sociales

Selon les états financiers consolidés, les charges de personnel comprenant les rémunérations brutes, les charges sociales, la participation légale et les intéressements s'élevaient à **37,3 M€** contre **32,8 M€** en 2016. Elles représentent **23,1 %** du chiffre d'affaires contre **21,4 %** en 2016.

Le taux moyen de charges sociales sur les rémunérations brutes s'élève à **38 %**, pourcentage stable par rapport à 2016.

Le **Crédit Impôt Compétitivité Emploi « CICE »** a été comptabilisé en moins des charges de personnel pour **1 042 K€** en 2017 contre **894 K€** en 2016. Ce crédit a été utilisé conformément aux objectifs prévus la loi, et fait l'objet d'un report en créance fiscale pour **2 746 K€** au 31 Décembre 2017.

Rémunérations moyennes (en K€) ⁽¹⁾	2017	2016	Var. %
- Cadres	60,1	62,4	-3,7
- ETAM	30,9	31,6	-2,2
- Compagnons	29,4	27,5	+6,9
- Groupe CIFE	37,7	36,5	+3,3
- Hommes	38,6	36,8	+4,9
- Femmes	30,0	32,9	-8,8

(1) Y compris primes

Avantages sociaux

Fin 2017, **66 %** des collaborateurs du Groupe sont couverts par des accords de participation et/ou d'intéressement. Ce taux est stable par rapport à 2016.

Au total, le Groupe a versé en 2017 au titre de l'intéressement et de la participation **80 K€** contre **63 K€** en 2016.

2.4.1.4. Organisation du temps de travail

Heures travaillées – Heures supplémentaires

Dans le Groupe, le travail est organisé dans le cadre des durées légales ou conventionnelles.

En 2017, le nombre total d'heures travaillées qui est stable par rapport à 2016 s'élève à un peu plus d'**1 million d'heures**. Les heures supplémentaires ont représenté environ **2 %** du total des heures travaillées.

Organisation du temps de travail	Cadres	ETAM	Compagnons	2017	2016	Var. %
- Heures totales travaillées	336 793	258 704	456 398	1 051 895	1 039 576	+1,2
- Dont heures supplémentaires	1 644	11 198	16 999	29 841	26 589	+12,2

Absentéisme

11 937 journées calendaires ont été comptabilisées en jours d'absence cette année dont 7 147 journées pour maladies non professionnelles.

Répartition des jours d'absence par motif	2017	%	2016	%	Var. %
- Maladies non professionnelles	7 147	59,9	8 336	60,9	-14%
- Accidents du travail	2 023	16,9	2 323	17	-13%
- Accidents de trajet	0	0,0	291	2,1	-100%
- Maladies professionnelles	779	6,5	604	4,4	29%
- Maternité/paternité	525	4,4	581	4,2	-10%
- Chômage partiel - Intempéries	790	6,6	1000	7,3	-21%
- Autres	673	5,6	558	4	21%
TOTAL	11 937	100	13 693	100	-13%

2.4.1.5. Relations sociales et accords collectifs

29 collaborateurs dans le Groupe contre 34 en 2016 détiennent un mandat de représentant du personnel (y compris mandats des suppléants). Il n'y a pas eu de nouvel accord collectif signé cette année.

En matière de santé et de sécurité au travail, il n'y a pas eu cette année d'accords signés avec les organisations syndicales ou représentants du personnel.

Chez **ETPO**, une réunion de travail est organisée mensuellement entre les membres du comité d'entreprise et les délégués du personnel. Ces derniers ont également une réunion mensuelle avec les responsables opérationnels pour évoquer notamment l'activité et les informations ressources humaines. Enfin, ils ont une réunion semestrielle avec la Direction générale pour évoquer les sujets sur l'activité, les perspectives et les informations ressources humaines (gestion du personnel, bilan, plan de formation...).

2.4.1.6. Santé et sécurité

Sur les chantiers par nature évolutifs, la mise en œuvre des moyens de prévention change sans cesse et des situations dangereuses apparaissent constamment. Conscients de cette problématique, la santé-sécurité au travail est une de nos préoccupations majeures.

En 2010, la filiale principale **ETPO** s'est engagée dans une démarche de prévention santé-sécurité en s'appuyant sur la norme **OHSAS 18 001** (Occupational Health and Safety Assessment Series) et est certifiée depuis Juin 2011.

Un responsable Qualité Sécurité Environnement et une chargée de prévention ont pour principales missions :

- Le support à l'encadrement dans l'analyse des risques et les mesures de prévention à appliquer ;
- Une présence terrain accrue pour analyser les situations dangereuses récurrentes ;
- Des actions concrètes en termes de prévention des risques ;
- Des formations sécurité ;
- Une analyse systématique des accidents de travail ;
- Une sensibilisation méthodique des équipes par la réalisation mensuelle de sessions 1-4h QSE.

Notre démarche s'appuie sur une politique **QSE** revue annuellement par la Direction en concertation avec l'ensemble des Directeurs d'Agence. C'est un acte fort démontrant notre volonté affichée et permanente pour la prévention des risques et la promotion de la santé.

Cette démarche est déclinée et suivie par le biais d'un plan d'actions Santé-Sécurité, dont la base est issue du programme de prévention du CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail).

Tous les ans, la Direction avec le CHSCT analyse le bilan Santé-Sécurité de l'année : accidents de travail, maladies professionnelles, situations dangereuses et/ou presque-accidents, audits QSHE, conformité réglementaire, document unique d'évaluation des risques, plan d'action pénibilité, afin de définir les axes et actions à engager pour l'année suivante (Programme de Prévention du CHSCT).

Mensuellement, les salariés d'**ETPO** sont conviés à assister à un « rendez-vous QSE » et une session de sensibilisation Sécurité. Au cours de chaque session, chaque corps de métier est représenté afin que chacun puisse s'exprimer. Les thèmes abordés sont en corrélation avec les principales Actions santé sécurité définies en début de chaque année. Ils sont définis en fonction des différentes actions et résultats de l'année précédente.

En 2017, 42 salariés d'**ETPO** ont réfléchi à six sujets d'amélioration pour la prévention des accidents du travail et maladies professionnelles.

La réflexion collective a abouti à la mise en place de 5 actions phares :

- Prise de poste au démarrage de la journée pour les chantiers Travaux Publics et Travaux Maritimes et Fluviaux;
- Préventeur local pour l'Agence Bâtiment ;
- Création d'un guide "comportement en béton" qui précise les règles du dialogue et de l'échange, sur la base de notre politique prévention. L'encadrement se formera à ce dialogue sur le deuxième semestre 2018. Les compagnons se formeront au travers d'une formation Vigilance sur le premier semestre 2019 ;
- Aménagement type des containers ;
- Aménagement des postes de travail pour réduire les arrêts de travail.

Acquérir la culture santé-sécurité pour éviter les accidents, les maladies professionnelles, et devenir acteur dans la démarche prévention, tels sont les objectifs de notre démarche. Pour la mener à bien, une formation **SPOTE** est obligatoire pour tous les nouveaux compagnons, mais également pour les compagnons qui ont une expérience professionnelle supérieure à 7 ans. Cette formation se

déroule en 4 sessions et elle intègre 2 modules, la Sécurité pour 75% et la santé pour 25%.

Dans le cadre du CHSCT, les salariés sont également sensibilisés trimestriellement sur la sécurité au travail via le service QSE, par une communication écrite du nombre de jours sans accident et du nombre de jours d'arrêt de travail pour chaque agence.

À l'issue de toutes ces sessions, le service QSE formalise les actions retenues et à déployer, afin d'améliorer et renforcer la culture santé sécurité de l'entreprise.

ETPO étend sa politique également aux sous-traitants, fournisseurs et aux entreprises de travail temporaire, via notamment des clauses sécurité introduites dans les contrats ou commandes depuis 2015. En capitalisant nos savoirs et nos bonnes pratiques, cet outil nous permet d'améliorer la préparation de nos chantiers, nos méthodes de travail et de faire évoluer nos comportements sur le terrain afin d'acquérir une meilleure culture sécurité en espérant une amélioration de nos résultats en la matière.

Accidents du travail arrêté	2017	2016	Var. %	Statistiques INRS 2016 - BTP
- Taux de fréquence avec arrêt ⁽¹⁾	39	34	+14,7	32,3
- Taux de gravité ⁽²⁾	1,92	2,23	-13,9	3,0

(1) Nombre d'accidents avec arrêt de travail > 1 jour survenus au cours d'une période de 12 mois par million d'heures travaillées

(2) Nombre de journées indemnisées pour 1 000 heures travaillées

En 2017, le nombre de jours d'absence pour maladies professionnelles dans le Groupe s'est élevé à **779 jours (6,5 %** du nombre total de jours d'absence) contre **604 jours** en 2016 (**4,4 %** du nombre total de jours d'absence).

Absences pour maladies professionnelles	2017	2016	Var. %
Taux de fréquence pour maladies professionnelles ⁽¹⁾	4,75	2,89	+64,4
Taux de gravité ⁽²⁾	0,74	0,58	+27,6

(1) Nombre de maladies professionnelles reconnues au cours d'une période de 12 mois par million d'heures travaillées

(2) Nombre de journées d'absence pour maladies professionnelles pour 1 000 heures travaillées

2.4.1.7. Formation

Le plan de formation de l'entreprise est mis en place annuellement à l'issu des entretiens individuels des salariés, des besoins et orientations générales des agences et services.

Le budget formation reste significatif et témoigne la volonté de l'entreprise d'investir dans ce domaine afin de valoriser ses salariés.

L'entreprise investit dans la formation en alternance.

La répartition des actions de formation par domaines et catégories montre l'importance des techniques métiers liées à la sécurité. Nous veillons à équilibrer ses actions selon la classification du salarié.

En 2017, **70 %** des collaborateurs du Groupe ont suivi au moins une formation dans l'année contre **61 %** en 2016.

17 395 heures de formation ont été dispensées contre **14 189** en 2016 suivant la répartition ci-dessous.

Évolution et répartition des heures de formation	Cadres	ETAM	Compagnons	2017		2016		Var. %
					%		%	
Formation métier technique	613	691	1 339	2 643	15,2	1 928	13,6	+37,1
Hygiène et sécurité	961	825	2 865	4 651	26,7	3 229	22,8	+44,0
Environnement	231	70	-	301	1,7	154	1,1	+95,5
Management, langue, administration	883	502	190	1 575	9,1	2 294	16,1	-31,3
Autres (alternance)	1 037	5 387	1 801	8 225	47,3	6 584	46,4	+24,9
TOTAL	3 725	7 475	6 195	17 395	100	14 189	100	+22,6

2.4.1.8. Diversité et égalité des chances

La politique de recrutement et de promotion interne au sein de notre Groupe repose essentiellement sur le principe de la compétence.

Chez **ETPO**, un accord égalité hommes-femmes a été signé en Décembre 2014 afin de promouvoir les principes d'égalité de traitement et de diversité, à toutes les étapes de la vie professionnelle.

L'insertion est une notion importante pour notre activité et se traduit de différentes manières :

- Au titre du handicap, le Groupe emploie **12** personnes en 2017 (19 personnes en 2016), soit 2 % de l'effectif global ;
- Par l'accueil régulier de stagiaires (**70** personnes en 2017, 86 personnes en 2016) ;
- Par des contrats d'alternance et apprentissage (**19** personnes en 2017 et contre **22** en 2016).

ETPO est membre de deux GEIQ (Groupements d'Employeurs pour l'insertion et la Qualification) sur Nantes et Dol de Bretagne. **BRITTON** est membre du GEIQ BTP de Brest.

Comme l'année dernière, le groupe a sollicité **10** organismes ESAT (Établissement Service d'Aides au Travail) pour des prestations de nettoyage, entretien d'espaces verts, etc.

2.4.1.9. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail

La déclaration de l'organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail est un des instruments du programme Global Compact, auquel **ETPO** adhère depuis 2012. Dans ce cadre, les entreprises membres sont invitées à respecter la liberté d'association et à

reconnaître le droit de négociation collective, à éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, à abolir le travail des enfants et à éliminer toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

2.4.2 Informations Environnementales

2.4.2.1. Politique générale

La prise en compte de l'environnement dans nos activités fait partie de nos préoccupations principales. Que le chantier soit situé en centre-ville, en zone industrielle ou en pleine nature, nous sommes toujours en contact avec l'environnement. Nos efforts pour minimiser nos impacts sont donc permanents.

Dans l'inconscient collectif, les nuisances associées aux chantiers sont nombreuses et connues : bruit, poussières, souillures de chaussées, gêne de la circulation, rangement de chantier très aléatoire, dommages occasionnés aux arbres et cours d'eau, etc.

Les principales nuisances potentielles de nos activités concernent le bruit, l'eau, les paysages et la biodiversité, les déchets et les émissions de CO₂.

2.4.2.2. Actions de formation et d'informations des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Chez **ETPO**, les nouveaux collaborateurs de niveau encadrant (ETAM/Cadre) suivent dans les six mois suivant leur arrivée une formation intitulée « Système de management QSE-RSE » qui dure 2 journées complètes. Cette formation a pour but de

dresser les grandes lignes des obligations en termes de qualité, de sécurité et d'environnement dans les différents métiers de la société. Sur ces 2 jours, ½ journée est consacrée à l'environnement.

2.4.2.3. Certifications environnementales

Les filiales **ETPO** et **COMABAT** ont la certification environnementale **ISO 14001** par l'AFAQ-AFNOR Certifications.

Depuis 2001, **ETPO** a la certification MASE pour les activités Génie Civil Industriel - Travaux maritimes et fluviaux.

En 2013, **SOMARE** a obtenu les qualifications **Qualibat RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)** pour les travaux de maçonnerie et ouvrages étanches en béton armé et béton précontraint. Elles ont été renouvelées en 2017.

En 2015, **BRITTON** a obtenu les qualifications **Qualibat RGE** pour les travaux de fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure bois, construction et structures métalliques

En 2016, **BRITTON** a eu la qualification **Qualibat RGE** pour la fabrication et pose de bâtiments à ossature bois.

2.4.2.4. Reconnaissance et prix

En Avril 2015, le jury des **Entreprises Générales de France (EGF-BTP)** a décerné la **Clé d'Or Ile de France 2015 à ETPO** pour le chantier du gymnase Atlantis de Massy (91), livré en Mars 2014.

Un des critères de jugement des Clés d'or est la réalisation des objectifs de performance en développement durable, dont la protection de l'environnement et la sécurité.

2.4.2.5. Pollution

Afin de Prévenir et maîtriser les nuisances environnementales générées par ses activités, ETPO a instauré un Plan de Respect de l'Environnement, qui a pour objet de :

- Définir les impacts environnementaux et les dispositifs de maîtrise adaptés,
- Choisir des indicateurs de fonctionnement et d'efficacité de ces dispositifs,
- Améliorer cette maîtrise en actualisant régulièrement l'analyse et les dispositifs mis en place.

L'analyse des risques environnementaux, la détermination des impacts environnementaux significatifs, le choix des dispositifs de prévention et de protection de l'environnement et les choix des indicateurs de fonctionnement et/ou de performance constituent quatre étapes successives, résumées et synthétisées dans le Plan de Respect de l'Environnement.

L'analyse se décompose en domaines issus des réglementations européenne et française.

Ces 9 domaines sont : généralité environnementale et l'aspect paysager, l'air, l'eau, le sol, le bruit, les déchets, les riverains, les produits dangereux et ICPE.

Pour chaque domaine, il est précisé :

- Un rappel de la sensibilité du site ;
- Les impacts environnementaux significatifs, les dispositifs de maîtrise, les enregistrements et éventuels indicateurs.

Pour les chantiers, le Plan de Respect de l'Environnement (PRE) est associé au Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) et au Plan d'Assurance Qualité (PAQ). Cela permet de disposer d'un PPSPS-PAQ-PRE.

Voici les dispositifs mis en place sur chaque chantier dans le cadre du Plan de Respect de l'Environnement. Pour chaque domaine, le personnel **ETPO** est informé de la sensibilité du site et des moyens à mettre en œuvre pour la préserver.

Le groupe est, par ailleurs, assuré en Responsabilité Civile contre les atteintes à l'environnement dans le cadre de ses activités de construction.

Généralité environnementale et paysage

La mise en place de base(s) vie éco conçue(s) (isolation renforcée, double vitrage, ferme porte, détecteur de présence, horloges de programmation, etc..) a permis de réduire au maximum les consommations en eau, et en électricité et d'assurer un suivi de ces consommations.

La base vie ainsi que le chantier sont conservés propres. Le nettoyage est assuré régulièrement.

Air

Afin de limiter le rejet de gaz à effet de serre (GES) et de particules polluantes dans le cas des moteurs à combustion des engins et matériels ETPO, des contrôles réglementaires et réguliers sont effectués avec le service matériel, tout en tenant compte des préconisations du fabricant. Pour les matériels de location, ces contrôles sont effectués par le loueur, et visés par le conducteur de travaux.

La poussière générée lors de nos chantiers a également un impact important sur l'environnement. Pour y remédier, et pour chaque chantier, la zone est circonscrite et des bâches sont posées sur les bennes de camions, mais aussi sur les parties existantes occupées afin de les isoler

Eau - Sol

Afin de limiter au maximum les risques de pollution du sol et de l'eau, le fuel des engins est dorénavant stocké dans des cuves double peau. L'huile de décoffrage, est positionnée sur un porte fût muni de rétention. Les autres produits dangereux sont stockés conformément à la réglementation, dans des containers.

Le lavage des toupies et bennes à béton s'effectue désormais sur des aires de lavage avec géotextile et éloignées des zones sensibles.

Nuisances sonores

Nous nous efforçons, principalement en zone urbaine avec une proximité du voisinage de minimiser les nuisances sonores issues de nos chantiers en faisant évoluer nos méthodes de travail, avec par exemple :

L'utilisation des bétons auto-plaçant afin de supprimer les bruits liés à la vibration du béton ;

Le respect des horaires de travail avec l'arrêté préfectoral ou communal ;

La limitation du recours à l'utilisation de moteurs thermiques au profit de moteurs électriques, comme par exemple l'abandon si possible des groupes électrogènes au profit de raccordements au réseau électrique ;

Les commandes aux grutiers se font par talkies walkies.

Nous assistons également aux réunions publiques organisées par les collectivités pour discuter des nuisances de nos chantiers.

Déchets

Assurer la traçabilité des déchets par :

des contrats passés avec des prestataires agréés, le suivi de tous les déchets dans un registre déchets, la conservation des bordereaux de suivi des déchets dangereux (BSDD) et bordereaux de suivi des déchets d'amiante (BSDA), et le suivi des quantités de déchets par type (inerte, dangereux, banal non valorisé et banal valorisé).

La valorisation des déchets d'effectue en externe ou sur le chantier avec une zone de stockage des bennes identifiées par des pictogrammes légendés, adaptées aux déchets rencontrés et aux filières d'élimination existantes. Les déchets spéciaux (pneumatiques, piles accumulateurs, etc.) font l'objet d'un tri séparé. Les excédents de béton sont soit retournés en centrale ou stockés en attente de durcissement avant d'être recyclé en inerte.

Riverains

Sur les chantiers, la communication est assurée par le conducteur de travaux. Cette communication est destinée à assurer le bon déroulement du chantier tout en tenant informé les parties prenantes que sont les riverains et les locataires habitants. La sécurité du chantier est également assurée par la mise en place d'une clôture d'enceinte opaque

pour préserver l'aspect visuel et un affichage d'avertissements.

Produits dangereux

Les produits chimiques et/ou dangereux bénéficient d'un traitement spécifique. Ils sont séparés des autres déchets puis traités par une entreprise agréée.

2.4.2.6. Autres démarches

Enfin, dans le cadre de ses placements de trésorerie, la **SA CIFE** dispose d'un encours de contrats de capitalisation de **9,5 M€** (soit plus de 15 % de notre trésorerie nette consolidée) contre **9,3 M€** en 2016, qui sont gérés par l'émetteur dans le respect des normes ISR (Investissement Socialement Responsable).

2.4.2.7. Déchets – Ressources - Energies**Prévention et gestion des déchets**

Le tri et la valorisation des déchets constituent une part importante de nos problématiques quotidiennes.

« Réduire, Réutiliser, Recycler », sont les maîtres mots chez **ETPO**.

Depuis 2009, **ETPO** a contractualisé un accord-cadre avec des prestataires déchets afin de traiter tous les déchets de chantier. Les déchets sont triés directement dans des bennes de tri clairement identifiées et mises à disposition sur le chantier par type de déchets : bois, carton, ferraille... Enfin, chaque déchet dangereux est traité suivant sa filière spécifique.

Ces partenariats nous permettent d'assurer une traçabilité complète, un reporting et d'obtenir un certificat final de valorisation des déchets.

D'importants progrès ont été réalisés pour optimiser le tri des déchets. Pour cela il faut investir dans du matériel, passer du temps à sensibiliser et nouer des partenariats avec des prestataires déchets pour faire avancer les choses.

Sur les chantiers, nous investissons dans des bennes roulantes pouvant être manutentionnées à la grue. Ces petites bennes sont placées à proximité des postes de travail (qui par nature évoluent dans le temps et dans l'espace en fonction de l'avancement du chantier).

De plus, en fonction des filières de traitement mises en place par le prestataire déchets, les taux de valorisation des déchets peuvent varier de manière importante.

Emission et revalorisation des déchets ⁽¹⁾	2017	2016
Déchets dangereux		
- Déchets en tonnes	86	59
Déchets non dangereux		
- Déchets en tonnes	3 420	3 028
Déchets non dangereux inertes		
- Déchets en tonnes	5 715	2 631
TOTAL DÉCHETS	9 221	5 718
Taux de valorisation DIB en % ⁽²⁾	79 %	71 %

(1) Pour **ETPO**, **COMABAT**, **PASCAL MARTIN**, **TETIS**, **BRITTON**, **PICO**, **SOMARE** et **SOVEBAT** en 2017

Pour **ETPO**, **COMABAT**, **PASCAL MARTIN**, **TETIS**, **BRITTON**, **PICO**, **ETPO GUADELOUPE**, **SOMARE** et **SOVEBAT** en 2016

(2) Le Taux de valorisation concerne exclusivement **ETPO**. À partir de 2015, le taux intègre la ferraille.

Toujours dans l'optique d'améliorer sa performance environnementale, sensibiliser ses salariés sur la réduction de la consommation de papier est devenue une démarche indispensable en matière d'environnement. Depuis 2016, **ETPO** accentue cette sensibilisation auprès de ses salariés, afin de faire évoluer les pratiques pour que chacun puisse prendre conscience de l'impact de ces déchets sur l'environnement. De nombreuses actions ont été mises en place pour réduire cette consommation comme l'achat de papiers éco labellisés, privilégier la numérisation plutôt que l'impression, l'impression en recto verso.

ETPO sollicite l'Association « A.R.B.R.E.S », association spécialisée dans l'insertion professionnelle via la collecte et le tri de papiers, cartons... en vue de leur recyclage, afin de s'équiper de collecteurs individuels de papier. Ces collecteurs sont installés à côté de chaque photocopieur et dans les bureaux. En 2017, l'Association a collecté pour le siège **ETPO** 4 Tonnes de papier.

Le gaspillage alimentaire est un problème de société environnemental, économique et social. Toutefois, **le Groupe**

ne disposant pas d'un restaurant d'entreprise en propre, nous n'avons pas d'informations à communiquer sur ce sujet.

En 2017, notre filiale **BRITTON** s'est engagée avec **Eco-Actions-Plus** dans une démarche de valorisation de ses déchets de bureaux, notamment par la collecte de papier.

Utilisation durable des ressources

Consommation d'eau

La protection des cours d'eau, des zones humides ou des nappes phréatiques est systématiquement prise en compte dans nos activités. Que cela découle des nombreuses exigences liées aux lois sur l'eau auxquelles nos ouvrages sont régulièrement soumis, ou pour prévenir une pollution

accidentelle, tous nos chantiers sont mobilisés. Cette mobilisation se traduit par exemple par :

- La mise en place de cuves double peau pour le stockage du fuel ;
- La mise sur bac de rétention des fûts d'huile de décoffrage ;
- La prise en compte du stockage des produits chimiques utilisés sur les chantiers ;
- La mise en place de bassins de décantation pour les eaux pluviales ;
- Des entretiens préventifs, réguliers de tous les matériels, effectués en dehors des zones sensibles ;
- La mise à disposition de kits anti-pollution ;
- La mise en place progressive de bases vies moins énergivores.

Consommation d'eau	2017	En unités ⁽¹⁾	2016	En unités ⁽¹⁾
- Eau en m ³ ⁽²⁾	16 044	123	10 826	84

(1) Pour 1 M€ de chiffres d'affaires (comptes sociaux) :

d'ETPO, PASCAL MARTIN, BRITTON, COMABAT, SOMARE, SOVEBAT, PICO, SEMAT, TTCP, ETPO GUADELOUPE, et TETIS en 2017

d'ETPO, PASCAL MARTIN, BRITTON, COMABAT, SOMARE, SOVEBAT, PICO, SEMAT, TTCP, ETPO GUADELOUPE, et TETIS en 2016

(2) Les consommations peuvent être très fluctuantes car elles dépendent directement de la typologie des affaires produites au cours de l'exercice

Les ateliers, dépôts, bureaux et les chantiers situés et réalisés en zone urbaine ne souffrent d'aucune contrainte spécifique quant à leur approvisionnement en eau car ils sont branchés directement sur les réseaux d'alimentation. En zone rurale, une extension au réseau d'alimentation est en général demandée auprès des régies et distributeurs d'eau pour alimenter le chantier. Enfin dans certains cas, des approvisionnements par réservoirs d'eau peuvent être mis en place.

La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation :

Dans le cadre d'appels d'offres, le bureau d'étude technique interne peut proposer des variantes aux solutions de base dans le but de diminuer la quantité de matériaux, principalement le béton et l'acier à utiliser.

Consommation d'Énergies

Pour ce qui est du carburant, les collaborateurs qui sont amenés à effectuer des déplacements réguliers sont formés à l'éco-conduite. Des informations ont également été diffusées pour sensibiliser les personnes se déplaçant à leur consommation de carburant.

Consommation énergies	2017	En unités ⁽¹⁾	2016	En unités ⁽¹⁾
- Électricité en Mw/h	2 314	18	1 616	12
- Gaz en Mw/h ⁽³⁾	195	1	177	1
- Fuel (GNR) en m ³ ⁽²⁾	632	5	433	3

(1) Pour 1 M€ de chiffres d'affaires (comptes sociaux) :

d'ETPO, PASCAL MARTIN, BRITTON, COMABAT, SOMARE, SOVEBAT, PICO, SEMAT, TTCP, ETPO GUADELOUPE, et TETIS en 2017

d'ETPO, PASCAL MARTIN, BRITTON, COMABAT, SOMARE, SOVEBAT, PICO, SEMAT, TTCP, ETPO GUADELOUPE, et TETIS en 2016

(2) Les consommations peuvent être très fluctuantes car elles dépendent directement de la typologie des affaires produites au cours de l'exercice

(3) Les consommations de gaz concernent les entités ETPO, PASCAL MARTIN et BRITTON en 2017 et 2016

En 2015, **ETPO** a réalisé un **Diagnostic Énergétique** de ses consommations d'électricité et de fuel.

Ce diagnostic est obligatoire pour les entreprises de plus de 250 salariés et 50 M€ de chiffre d'affaires annuel. Cette démarche s'inscrit dans la continuité puisque l'entreprise a déjà engagé en 2009 et 2014 un diagnostic énergétique pour son siège. L'objectif affiché est d'optimiser la maîtrise de ses consommations.

2.4.2.8. Changement climatique et protection de la diversité

Les Émissions de CO₂

Le secteur de la construction est responsable de 40% des émissions mondiales de CO₂. Sur ces 40 %, la moitié résulte directement du transport, de la conception et de l'utilisation des matériaux dans la phase de la construction.

ETPO a réalisé en 2010, un bilan carbone afin d'évaluer et réduire plus efficacement ses émissions de gaz à effet de serre, suivant le référentiel du **Bilan carbone** © de l'ADEME.

Sur la base de ce bilan carbone, il ressort que les émissions directement imputables à ETPO représentent **3%** des émissions totales de CO₂ nécessaires à la construction des ouvrages.

Depuis, ETPO a mis en place un plan d'action ayant pour objectif de diminuer de 15 % ses émissions directes de gaz équivalent CO₂.

Cela se traduit sur le chantier par privilégier lorsque cela est possible les matériels électriques au détriment des matériels thermiques. Les matériels et engins thermiques sont tous conformes à la réglementation sur les émissions de gaz de combustion, ils sont tous régulièrement entretenus pour s'assurer que la carburation est correcte et que les dispositifs d'échappement sont conforme.

Parmi les mesures adoptées certaines visent les émissions liées aux déplacements du personnel :

Incitation au vélo, au transport en commun ;

Limitation des valeurs de rejets CO₂ des véhicules des collaborateurs (voitures de société ou fonction) ;

Incitation au co-voiturage ;

Sensibilisation de l'encadrement et du personnel ;

Formation à l'éco-conduite.

En 2015, ETPO a fait partie des 20 entreprises sélectionnées parmi 600 de la région Pays de la Loire afin de réaliser une étude pour l'ADEME sur la gestion de la flotte automobile. Les objectifs ont été de mieux connaître les véhicules professionnels et leurs usages, et de mieux appréhender le volume de véhicules.

Protection de la biodiversité

Que ce soit en pleine nature ou en zone urbaine, un chantier a un impact important sur le paysage et perturbe

l'écosystème en place avec de potentielles atteintes aux espèces animales et végétales les plus fragiles existantes sur les sites d'implantation de nos ouvrages.

Nos chantiers sont le plus souvent soumis à un cahier des charges important dans lequel les exigences du volet environnemental sont de plus en plus élevées.

En 2014, ETPO a réalisé sa première évaluation grâce à l'outil **EBE**vie, développé par le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Énergie. La méthode comporte trois axes : Comprendre, Évaluer et Agir. Un plan d'actions biodiversité a été mis en place comportant différents domaines : étude, stratégie/politique, bonnes pratiques, formation et communication.

Par le renforcement et l'évolution constante des exigences législatives encadrant et protégeant le monde vivant et la biodiversité, ETPO poursuit sa politique dans le développement durable, et face à ces enjeux, ETPO a dressé un dossier en trois parties, remis à l'ensemble des salariés, qui comprend :

- une synthèse de la législation en lien avec la biodiversité et de la réglementation applicable à l'entreprise,
- une liste des actions que les chantiers d'ETPO sont amenés à mettre en place selon les cas pour protéger la biodiversité,
- un livret de sensibilisation à la biodiversité rappelant les fondamentaux.

Dans les activités de Bâtiment et de Travaux Publics, les aspects réglementaires en lien avec la biodiversité sont souvent à prendre en compte par la maîtrise d'ouvrage, très en amont du chantier au cours de la phase de conception du projet.

En phase travaux, le respect des préconisations contenues dans l'arrêté d'autorisation préfectorale des travaux, dans le permis de construire, dans les documents contractuels ou dans notre Plan de respect de l'environnement permet de se conformer aux exigences réglementaires.

ETPO a su développer des procédures internes pour se conformer strictement aux exigences réglementaires.

Provisions et garanties pour risques en matière d'environnement

Au 31 Décembre 2017 et comme à la fin de l'exercice précédent, aucun risque n'a été identifié et par conséquent aucune provision n'est comptabilisée dans nos comptes pour les risques environnementaux.

2.4.3 Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

2.4.3.1. Démarche générale

Elle est basée sur :

La volonté du dirigeant

Le **BTP** est un secteur d'activité économique très important pour nos compatriotes et leur mode de vie ; il recouvre l'habitat, l'urbanisme, les infrastructures de déplacement, le transport de l'énergie, le traitement des eaux et des déchets.

Il est donc un des premiers secteurs concerné et impacté par l'évolution des aspirations de nos concitoyens et des politiques publiques sur le développement durable.

Par ailleurs, les attentes des salariés vis-à-vis du travail et donc de leurs entreprises ont également beaucoup évolué.

Déployer une politique RSE s'est en conséquence imposé comme un acte essentiel de pérennité pour ETPO, à la fois vis-à-vis de ses clients et parties prenantes extérieures en général, et aussi vis-à-vis de ses équipes.

L'expression des salariés

La responsabilité sociétale possède des spécificités que l'on ne retrouve pas de la même manière dans les autres systèmes de management : c'est un concept qui n'est pas facile à appréhender, plus difficile à expliquer que l'assurance qualité, le respect des normes environnementales ou les consignes de sécurité.

Pour ces trois exemples, il existe des règles précises à respecter. Il en va tout autrement pour la RSE. Chacun doit analyser les conséquences économiques, sociales et environnementales de ses décisions et nos écosystèmes sont différents d'un chantier à l'autre, la situation économique de l'entreprise évolue avec le temps : la même question n'entraînera pas la même réponse suivant les différents contextes.

C'est donc un nouveau mode de réflexion qu'il faut acquérir. C'est pour cela que notre filiale principale **ETPO** a fait le choix de la pédagogie, qui prendra plus de temps et génère plus de contraintes, mais qui à terme entraînera l'adhésion de chacun.

Un référentiel structuré

Nous avons mis en œuvre un réel système de management de la RSE prenant en compte chaque activité et chaque composante d'**ETPO**.

Dans le cadre de cette démarche, les actions engagées sont désormais répertoriées sur le site Intranet de la société. Tous les chantiers d'**ETPO** prennent des engagements RSE adaptés.

Nous avons par la suite défini une stratégie se basant sur la culture de l'entreprise : la confiance, l'autonomie des équipes terrain, et l'exigence de loyauté.

Depuis 2016, **ETPO** adhère à Planet'RSE, une plateforme de notation et d'évaluation territoriale qui permet aux petites et moyennes entreprises d'obtenir une notation de leur performance en matière de RSE. L'audit est défini selon 51 critères objectifs et quantitatifs co-construits avec la Plateforme RSE de la métropole nantaise qui permettent d'évaluer la performance de toute entreprise de plus de dix salariés sur les 5 axes de la RSE sur la Région Pays de Loire et sur Nantes Métropole.

Certifications sociétales RSE

Après deux diagnostics RSE réalisés en 2007 et 2013, **ETPO** a réalisé sa première évaluation **AFAQ 26 000** en octobre 2014. Selon les critères de l'**ISO 26 000**, **ETPO** a été classée au niveau « Confirmé ». Une troisième évaluation réalisée en 2017 a abouti à la reconduction de cette certification, avec le même niveau « Confirmé ».

Nos filiales **ETPO** et **COMABAT** ont la triple certification intégrant les domaines de la qualité-sécurité-environnement selon les référentiels **ISO 9001** pour la qualité et **OHSAS 18001** pour la santé-sécurité.

ETPO et **COMABAT** font partie des entreprises certifiées Qualité-Sécurité-Environnement - QSE en France par l'AFAQ-AFNOR Certifications.

Fin 2017, notre filiale canadienne **ETPO GEODEX** a quant à elle obtenu la certification **ISO 9001** pour la qualité.

Reconnaissance et prix

En 2014, **ETPO** a remporté le prix du « Développement Managérial » de la manifestation « **Les Chênes du Grand Ouest – Trophée de l'entreprise familiale** », organisée par la Société Générale et par le magazine *Nouvel Ouest*. Cette

récompense permet de valoriser notre culture d'entreprise basée sur la confiance, la délégation et la responsabilisation.

À l'occasion de la 1^{ère} édition du trophée des entreprises 2016, organisée par l'Agence de Développement du Grand Saumurois et la Maison de l'Emploi Saumur Loire Vallées d'Anjou, qui s'est déroulée en octobre 2016, **ETPO** a remporté le « Prix spécial du réflexe social responsable ». Ce prix récompense les entreprises qui se sont distinguées dans la mise en œuvre de la clause sociale dans les marchés publics et l'insertion par l'activité économique. **ETPO** se démarque donc par sa politique d'insertion.

Contribution à l'emploi, à l'insertion professionnelle, au développement régional et impact de l'activité sur les populations riveraines et locales

Nos activités exigent de fortes ressources humaines et ont des impacts très importants en termes d'emploi. Le Groupe privilégie le recours à l'emploi local.

Par ailleurs, et comme indiqué au paragraphe 6.2.8., nos filiales **ETPO** et **BRITTON** pratiquent largement l'insertion dans leurs activités et sont membres de GEIQ (Groupements d'Employeurs pour l'insertion et la Qualification).

Enfin, nos activités de construction participent directement au développement des territoires au sein desquels nous évoluons.

Pour faciliter la communication avec les populations riveraines et locales, **ETPO** installe sur les chantiers une boîte aux lettres à destination des riverains, pour recueillir leurs remarques, leurs suggestions... Par ailleurs nous assistons à toutes les réunions publiques organisées par les collectivités pour échanger sur l'environnement du chantier.

Relations aux parties prenantes

Toujours dans le cadre de nos activités de constructeur et/ou de concepteur-constructeur, nous développons de plus en plus nos relations avec nos parties prenantes en leur assurant par exemple le maintien de nos certifications, l'animation à tous les niveaux d'une politique RSE ou la mise en œuvre progressive d'une politique d'achat responsable.

Depuis 2006, **ETPO** est adhérente au plan de mobilité de Nantes Métropole visant le développement des transports alternatifs. Différentes actions sont toujours menées au sein de l'entreprise pour développer cette thématique.

ETPO fait partie d'un club de dirigeants d'entreprises, **Dirigeants Responsables de l'Ouest – DRO** – qui regroupe des dirigeants d'entreprises régionales ayant décidé de mettre la RSE au cœur de leur stratégie d'entreprise.

Actions de partenariat et de mécénat

Depuis 2012, **ETPO** participe à des courses solidaires et abonde les frais d'inscription des collaborateurs participants afin de les reverser à l'association **ODYSEE** qui lutte contre le cancer du sein.

Depuis 2013, **ETPO** a un partenariat avec l'Établissement Français du Sang qui permet d'organiser des actions en faveur du don de sang.

Depuis 2015, **ETPO** est membre de la **Thérapie génique en Pays de la Loire**. Le concept de thérapie génique est de réparer ou modifier le patrimoine génétique pour traiter une pathologie. Grâce au don, **ETPO** soutient la fondation pour la recherche médicale.

En Octobre 2017, **ETPO** a participé pour la première fois à un événement sportif et solidaire au profit de l'Association **Action contre la faim**. Grâce à cette mobilisation, les dons issus du challenge contre la faim ont participé à sauver la vie de milliers d'enfants dans le monde.

Depuis 2016, notre filiale martiniquaise **COMABAT** est devenue membre de l'Association « Entreprises et Environnement », une association fondée en 1994 qui rassemble aujourd'hui près de 80 entreprises qui mènent en leur sein des actions concrètes en faveur de l'environnement et du patrimoine martiniquais. **COMABAT** a notamment participé pour la première fois à la 12^{ème} Edition de l'« Opération Pays Propre ». L'édition 2017 a permis la collecte de 39 tonnes de déchets sur des sites remarquables de la Martinique.

Depuis 2016, notre filiale **BRITTON** soutient le projet de « Rénovation de la **Chapelle de Loguillo** » à Bohars, initié par l'Association « Fondation du Patrimoine », créée en 1996, dont l'objectif est d'œuvrer à la sauvegarde du patrimoine bâti et paysager français et l'accompagnement auprès des propriétaires privés ou publics dans les projets de restauration. En 2017, **BRITTON** a soutenu des projets de clubs sportifs dans sa région.

En 2017, **CIFE** a soutenu l'Association **BREIZH POLYNESIA** dans le cadre d'un challenge sportif auquel participait sa filiale **TETIS**.

Depuis 2016, **CIFE** soutient le concours national de la Création d'Entreprise Construction Durable, organisé par la **Technopôle Domolandes**, structure entièrement consacrée à la construction durable et dédié aux entreprises innovantes de la filière du bâtiment.

Fournisseurs et sous-traitants

En 2017, nos achats consolidés Groupe représentent **73 %** du chiffre d'affaires du Groupe et se décomposent pour **82,5 M€** d'achats consommés et pour **35,6 M€** de charges externes. En 2016, nos achats représentaient **71 %** du chiffre d'affaires du Groupe et se décomposaient pour **76,8 M€** d'achats consommés et pour **31,3 M€** de charges externes. Par ailleurs, la sous-traitance représente **41%** de nos achats consolidés en 2017 contre **45%** en 2016.

Il a été fait le choix réfléchi de laisser une latitude aux agences et aux chantiers pour le choix des sous-traitants et des fournisseurs considérant que les responsables chantiers étaient les mieux à même de faire le bon choix sur les critères du prix, de la qualité des produits, du délai de mis à disposition, de la connaissance de l'entreprise sous-traitante ou du fournisseur.

En 2017, il a été décidé de mettre en place un **service achat centralisé**. Il est constitué pour le moment d'une seule personne qui a une bonne connaissance des chantiers et des critères de choix.

Les principaux objectifs de ce service sont de créer une synergie entre les filiales, accroître la compétitivité du Groupe et créer des partenariats avec les fournisseurs et sous-traitants.

Depuis 2015, les contrats de sous-traitance de l'activité Bâtiment d'**ETPO** intègrent la charte de sous-traitance de la Fédération Française du Bâtiment (FFB).

2.4.3.2. Loyauté des pratiques, droits humains et actions engagées en faveur des droits de l'Homme

En 2017, aucun litige ou controverse n'a été identifié sur ce thème.

Depuis 2012, **ETPO** est membre du programme Global Compact et applique les dix principes du programme tirés des documents ci-après :

- Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail ;
- Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ;
- Convention des Nations Unies contre la corruption.

Cette adhésion marque ainsi notre attachement à un ensemble de valeurs fondamentales comme le respect et la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans notre sphère d'influence ainsi que l'attention portée à ce que nos filiales ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Dans la continuité de ses démarches de progrès, **ETPO** a décidé de formaliser ses comportements en conformité avec ses valeurs, en rendant publiques ses pratiques par la formalisation d'une **charte éthique**. Cette charte professionnelle définit les valeurs fondamentales et détaille les engagements collectifs à suivre par chacun des collaborateurs d'**ETPO**. Les décisions et actions s'inspirent d'un ensemble durable de valeurs fondamentales dans quatre domaines clés : respect des personnes, loyauté des pratiques, respect de l'environnement et amélioration continue de nos savoir-faire. Cette charte d'éthique n'est pas un concept abstrait. Chacun des cadres supérieurs aux jeunes employés faisant partie de l'entreprise doit lire ce texte, acquérir une connaissance de son contenu et le mettre en pratique.

Le Conseil d'Administration

2.5 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES

Exercice clos le 31 Décembre 2017

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises, désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1092⁽¹⁾, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux procédures utilisées par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant, en particulier celles prévues par la loi n° 20161691 du 9 décembre 2016 dite Sapin II (lutte contre la corruption).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre décembre 2017 et avril 2018 sur une durée totale d'intervention d'environ deux semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

1) Attestation de présence des informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du code de commerce.

(1) Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe 6.1 du rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2) Avis motivé sur la sincérité des informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené huit entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes⁽²⁾:

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités⁽³⁾ que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente entre 52% et 61% de l'effectif consolidé, considéré comme grandeur caractéristique du volet social, et entre 44% et 64% du chiffre d'affaires consolidé, considéré comme grandeur caractéristique du volet environnemental.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

CONCLUSION

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

Fait à Orvault, le 27 avril 2018

RSM Ouest
Nicolas PERENCHIO
Associé

(2) **Informations sociales** : effectif total et répartition, rémunérations et leur évolution, conditions de santé et de sécurité, accidents du travail, heures de formation, mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées; **informations environnementales** : organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, prise en compte des nuisances sonores et toute autre forme de pollution spécifique à l'activité, prévention et gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changement climatique; **informations sociétales** : sous-traitance et fournisseurs, loyauté des pratiques.

(3) **Informations sociales** : ETPO, BRITTON selon les données; **informations environnementales** : ETPO, PICO, COMABAT, BRITTON, selon les données ; **informations sociétales** : ETPO.

2.6 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2017

NOM	SOCIETE	FONCTION
Monsieur Daniel TARDY	SA CIFE	Administrateur - Président d'honneur
Né le 17 Février 1934	SA ETPO	Administrateur - Président d'honneur
Date Entrée au CA CIFE : 18 Juin 1971	SAS ALFRED DE MUSSET	Président
Date Échéance du mandat : Juin 2018	SAS EMBREGOUR	Président
	SCI Alindez	Gérant
	SRL J. VERNE IMOBILIARE	Administrateur
Administrateur indépendant : non	FWE Co, Inc	Président
	Rural Living, Inc	Président
	FW Fund Co, Inc	Président
Monsieur Olivier TARDY	SA CIFE	Administrateur Président - Directeur général
Né le 29 Juillet 1960		
Date Entrée au CA CIFE: 17 Juin 1994	SA ETPO	Administrateur Représentant permanent de la SA CIFE, membre du Conseil d'Administration
Date Échéance du mandat : Juin 2018		
	SARL IMMOBILIERE SANITAT	Gérant
	SARL ECG	Gérant
Administrateur indépendant : non	SARL ETPO GUYANE	Gérant
	SARL SEMAT	Co-Gérant
	SARL ETPO REUNION	Co-Gérant
	SAS SOVEBAT	Président
	SAS EMBREGOUR	Directeur Général
	SRL J. VERNE IMOBILIARE	Président du Conseil d'Administration
	SRL NUTRIBIO	Gérant
	CIFE CANADA INC	Président et Administrateur
	ETPO GEODEX INC	Président et Administrateur
	PSM TECHNOLOGIES INC	Vice Président et Administrateur
Monsieur Bernard THERET	SA CIFE	Administrateur
Né le 25 Septembre 1949	SA ETPO	Administrateur - Président d'honneur
Date Entrée au CA CIFE: 16 Juin 1989		
Date Échéance du mandat : Juin 2019		
Administrateur indépendant : non		
Madame Nicole DURIEUX	SA CIFE	Administrateur
Née le 22 Novembre 1963		
Date Entrée au CA CIFE : 08 Avril 2002		
Date Échéance du mandat : Juin 2018		
Administrateur indépendant : non		
Madame Cécile JANICOT	SA CIFE	Représentant permanent de la SAS ALFRED DE MUSSET, membre du Conseil d'Administration
Née le 18 Aout 1975		
Date Entrée au CA CIFE : 13 Juin 2008		
Administrateur indépendant : non		

NOM	SOCIETE	FONCTION
SAS ALFRED DE MUSSET Siren 352403364 RCS NANTERRE Date Entrée au CA CIFE : 24 Juin 2005 Date Échéance du mandat : Juin 2019 Administrateur indépendant : non	SA CIFE	Administrateur, Représentée par Madame Cécile JANICOT
Monsieur Frédéric GASTALDO Né le 25 Septembre 1963 Date Entrée au CA CIFE : 13 Juin 2014 Date Échéance du mandat : Juin 2020 Administrateur indépendant : oui	SA CIFE CELEMAK AG MYSTROM AG SWISSCOM Energy solutions AG	Administrateur Président Président du Conseil Directeur Général
Monsieur Laurent BILLES-GARABEDIAN Né le 25 Juillet 1963 Date Entrée au CA CIFE : 13 Juin 2014 Date Échéance du mandat : Juin 2020 Administrateur indépendant : oui	SA CIFE LBG Conseil Ezygain	Administrateur Gérant Membre du conseil de surveillance
Madame Marie-Christine THERON Née le 02 Novembre 1959 Date Entrée au CA CIFE : 11 Juin 2015 Date Échéance du mandat : Juin 2018 Administrateur indépendant : oui	SA CIFE AVENIR DIRIGEANT	Administrateur Président
Madame Emilie RICHAUD Née le 25 mai 1974 Date Entrée au CA CIFE : 10 Juin 2016 Date Échéance du mandat : Juin 2019 Administrateur indépendant : oui	SA CIFE SNM GARANDEAU MATERIAUX SEM Territoires Charente SNE-CO	Administrateur Gérante Administratrice Administratrice

3

Chapitre 3

3.1	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	41			
3.1.1	Introduction	41	3.1.4	Condition de Préparation et d'Organisation des Travaux du Conseil d'Administration	44
3.1.2	Code de référence	41	3.1.5	Autres éléments d'informations	45
3.1.3	Gouvernement d'entreprise	41	3.1.6	Procédures de contrôle interne	46

3.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1.1 Introduction

Ce rapport est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) des Actionnaires de CIFE du 19 Juin 2018, en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce. Ce rapport a été adopté par le conseil d'Administration du 17 avril 2018.

Le présent rapport a pour objet de rendre compte :

- Des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration ;
- Des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur général ;
- Des règles et principes arrêtés pour les rémunérations et avantages en nature accordés aux mandataires sociaux ;
- Des procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe.

3.1.2 Code de référence

Le Conseil d'Administration a décidé, à compter de l'exercice 2015, de se référer, au sens de l'article L. 225-37 du Code de commerce, au Code de gouvernement d'entreprise Middenext pour les valeurs moyennes et petites, rendu public en Décembre 2009 et actualisé en Septembre 2016.

Le Conseil a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » du Code de référence.

3.1.3 Gouvernement d'entreprise

3.1.3.1. Modalités d'exercice de la Direction Générale

Président - Directeur général

La CIFE est dirigée par son Président - Directeur général, Monsieur **Olivier TARDY** depuis le 14 Juin 2013.

Le Conseil d'Administration du 16 Juin 2017 en deuxième séance, après en avoir délibéré a confirmé à l'unanimité sa décision du 14 Juin 2002 selon laquelle la Direction Générale de la Société est assurée, sous sa responsabilité, par le Président du Conseil d'Administration. Cette option est prise pour la durée effective du mandat de Président du Conseil d'Administration.

Le Président - Directeur général n'est titulaire d'aucun contrat de travail avec le Groupe.

Le Conseil n'a pas apporté de limites particulières aux pouvoirs du Directeur Général. Le Président-Directeur général est ainsi investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance, au nom de la société.

Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers et assure le pilotage opérationnel du groupe.

Il examine les communiqués de presse qui sont diffusés par la Société pour informer les acteurs du marché de tous les événements clés qui concernent le Groupe CIFE.

Le Président a été élu par le Conseil d'Administration du 16 Juin 2017 pour une durée qui expirera à la date du Conseil qui suivra l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice annuel 2017.

Le mandat d'Administrateur de Monsieur **Olivier TARDY** a été renouvelé le 15 Juin 2012 pour une durée de 6 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Le renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur **Olivier TARDY** pour 3 exercices sera soumis à approbation à l'AGO du 19 juin 2018.

Monsieur **Olivier TARDY** est Administrateur depuis le 17 Juin 1994.

Direction générale

Le Président - Directeur général est assisté par un Directeur général délégué, ce dernier dispose des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Monsieur **Mohamad ATOUI** est Directeur général délégué, depuis le 13 Juin 2014. Monsieur **Mohamad ATOUI** n'est pas Administrateur de CIFE. Il est le Président - Directeur général de la principale filiale **ETPO**.

Le mandat de Directeur général délégué expirera à la date du Conseil qui suivra l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice annuel 2017.

3.1.3.2. Le Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la CIFE est composé au 31 Décembre 2017 de neuf Administrateurs, comprenant une seule personne morale : la société **SAS ALFRED DE MUSSET**.

A l'Assemblée Générale de Juin 2016, un quatrième Administrateur indépendant a été nommé. Le taux d'Administrateurs indépendants au sein du Conseil est de 44 % depuis 2016.

Depuis Juin 2016, le Conseil d'Administration est composé pour 55% d'hommes et 45% de femmes.

Au 31 Décembre 2017, la moyenne d'âge des Administrateurs se situe à 57 ans contre 56 ans à la fin de l'exercice précédent.

Au 31 Décembre 2017, l'ancienneté moyenne au sein du Conseil est de 14 ans contre 13 ans à la fin 2016.

Avec un Administrateur représentant le principal actionnaire de la Société, le Conseil considère que sa composition prend en compte de façon appropriée la participation au capital de ses actionnaires.

Il est également précisé qu'aucun Administrateur représentant les actionnaires salariés ni aucun Administrateur représentant les salariés n'est présent au Conseil d'Administration, les seuils légaux au-delà desquels ces Administrateurs sont élus ou désignés (respectivement en application des articles L. 225-23 et L. 225-27-1 du Code de commerce) n'étant pas dépassés par la société.

Membres du Conseil d'Administration

Aux côtés de Monsieur **Olivier TARDY** qui assure les fonctions de Président - Directeur général, les 8 autres membres du Conseil sont par ordre d'ancienneté :

- Monsieur **Daniel TARDY**,

Le mandat d'Administrateur de Monsieur **Daniel TARDY** a été renouvelé le 11 Juin 2015 pour une durée de 3 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

Monsieur **Daniel TARDY** est par ailleurs Président d'Honneur de CIFE depuis le 14 Juin 2013.

- Monsieur **Bernard THERET**,

Le mandat d'Administrateur de Monsieur **Bernard THERET** a été renouvelé le 14 Juin 2013 pour une durée de 6 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

- **SAS ALFRED DE MUSSET**, représentée par Madame **Cécile JANICOT**,

Le mandat d'Administrateur de la **SAS ALFRED DE MUSSET** a été renouvelé le 10 Juin 2016 pour une durée de 3 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

- Madame **Nicole DURIEUX**,

Le mandat d'Administrateur de Madame **Nicole DURIEUX** a été renouvelé le 11 Juin 2015 pour une durée de 3 exercices,

mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

- Monsieur **Frédéric GASTALDO**,

Le mandat d'Administrateur de Monsieur **Frédéric GASTALDO** a été renouvelé le 16 Juin 2017 pour une durée de 3 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

- Monsieur **Laurent BILLES-GARABEDIAN**,

Le mandat d'Administrateur de Monsieur **Laurent BILLES-GARABEDIAN** a été renouvelé le 16 Juin 2017 pour une durée de 3 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

- Madame **Marie-Christine THERON**,

Madame Marie-Christine THERON a été nommée le 11 Juin 2015 pour une durée de 3 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2017.

- Madame **Emilie RICHAUD**,

Madame Emilie RICHAUD a été nommée le 10 Juin 2016 pour une durée de 3 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

Il n'y a pas eu de changement dans la présidence du conseil ou dans la direction générale au cours du dernier exercice clos et jusqu'à la date d'établissement du présent rapport.

Informations particulières relatives aux Administrateurs

Il est précisé que Monsieur **Daniel TARDY** est le père de Mesdames **DURIEUX** et **JANICOT** et de Monsieur **Olivier TARDY**. Il est par ailleurs Président de la **SAS ALFRED DE MUSSET** et de la **SAS EMBREGOUR**. Monsieur **Olivier TARDY** est Directeur Général de la **SAS EMBREGOUR**.

À la connaissance de la société et au jour d'établissement du présent document, aucun des membres du conseil d'administration et de la direction générale, au cours des cinq dernières années, n'a été condamné pour fraude, n'a été associé à une faillite, à une mise sous séquestre ou à une liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ou n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Conflits d'intérêts des Administrateurs

Aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale à l'égard de CIFE en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs. Le règlement intérieur du conseil prévoit expressément que chaque administrateur a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêt même potentielle et

doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante. Une absence d'information équivaut à la reconnaissance qu'aucun conflit d'intérêts n'existe.

Durée des mandats

S'inspirant des recommandations en terme de gouvernance d'entreprises, le Conseil d'Administration a, dans sa séance du 10 Avril 2014, raccourci la durée de mandats des Administrateurs de 6 ans à 3 ans pour les nominations et renouvellements à compter l'Assemblée Générale du 13 Juin 2014.

Autres mandats sociaux des membres du Conseil d'Administration au 31 Décembre 2017

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous communiquons en annexe du rapport de gestion la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés françaises ou étrangères par chacun des Administrateurs de la Société durant l'exercice.

Aucun Administrateur n'est titulaire d'un contrat de travail à titre individuel avec le Groupe.

Actions détenues par les Administrateurs

Chaque Administrateur doit détenir au minimum 120 actions de la société au nominatif.

Les actions détenues par les mandataires sociaux sont toutes inscrites au nominatif.

Au 31 Décembre 2017, les actions détenues par les membres du Conseil d'Administration représentaient 63,11% du capital et 63,11% des droits de vote, comme en 2016.

Administrateurs indépendants

Au 31 Décembre 2017, le Conseil a quatre Administrateurs indépendants : Monsieur **Laurent BILLES-GARABEDIAN** et Monsieur **Frédéric GASTALDO** nommés en Juin 2014, Madame **Marie-Christine THERON** nommée en Juin 2015 et Madame **Emilie RICHAUD** nommée en Juin 2016.

Le Conseil d'Administration considère que les personnes ci-dessus sont indépendantes dans la mesure où celles-ci n'ont entretenu au cours des trois dernières années aucune relation financière, contractuelle ou familiale susceptible d'altérer l'indépendance de leur jugement. Étant en outre précisé que, elles ne sont ni client ni fournisseur ni banquier de la société, sont sans lien familial avec un mandataire social ou un actionnaire de référence et n'ont pas été auditeurs de la société.

Ces personnes ne sont soumises à aucun engagement visant à préserver les conditions de leur qualification d'Administrateur indépendant et n'entretiennent aucune relation d'affaires avec la société CIFE.

Rémunérations et avantages accordés

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est déterminée et approuvée par le Conseil d'Administration.

Elle se compose d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable liée à un indicateur de performance, le résultat net avant impôt. Les autres membres du Conseil d'Administration ne bénéficient que de jetons de présence.

La rémunération fixe est indexée annuellement sur la base du taux d'indexation des salaires de la principale filiale ETPO.

Il n'y a pas d'éléments exceptionnels dans la rémunération des mandataires sociaux. Il n'y a pas d'avantages en nature.

Il n'existe pas de système d'attribution de stock-options ou d'actions gratuites.

Il n'existe pas d'engagement de rémunération à raison de la prise ou de la cessation de fonction des mandataires sociaux.

Il n'existe pas de système de retraite supplémentaire pour les mandataires sociaux.

L'ensemble de ces différentes modalités est strictement le même que celui sur l'exercice précédent et sera appliqué en 2018.

Les informations concernant les rémunérations sont précisées de manière globale et non de façon individuelle dans le rapport de gestion au § 2.3.4.2

Jetons de présence

L'Assemblée Générale des Actionnaires du 16 Juin 2017 a maintenu le montant annuel des jetons de présence à 20 000 Euros et a alloué dans le cadre des Comités spécialisés, une enveloppe complémentaire de 12 000 Euros à compter de l'exercice 2017.

Il sera soumis à approbation de l'Assemblée Générale du 19 Juin 2018 de maintenir ces sommes.

Afin de se conformer aux usages en vigueur et aux différents codes de gouvernance, le Conseil d'Administration a approuvé au Conseil du 27 Novembre 2012 des modalités de répartition intégrant le paramètre d'assiduité (présence physique) des Administrateurs aux séances du Conseil d'Administration. Ces modalités sont les suivantes :

- Détermination du montant maximum attribué par Administrateur lors de la dernière séance du Conseil d'Administration de l'année ;
- La part fixe du jeton de présence sera équivalente à 50 % du montant maximum défini en point 1 ;
- La part variable du jeton de présence sera équivalente à 50 % du montant maximum défini en point 1 sur lequel sera appliqué le taux d'assiduité de l'Administrateur aux séances du Conseil d'Administration de l'année ;
- Le versement se fera dans les jours qui suivront le dernier Conseil de l'année et au plus tard le 31 Décembre de l'exercice.

Le Président perçoit une allocation complémentaire qui est déterminée selon les mêmes modalités que celles du jeton de présence des Administrateurs.

Délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour les augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du code de commerce

Ces informations sont intégrées dans le § 2.3.4.4 de notre rapport de gestion.

3.1.4 Condition de Préparation et d'Organisation des Travaux du Conseil d'Administration

3.1.4.1. Gouvernement d'entreprises, Règlement Intérieur, Comités

Règlement intérieur

Un règlement intérieur organisant le fonctionnement du Conseil qui est régi par les dispositions statutaires et légales a été approuvé par le Conseil d'Administration d'Avril 2016. Il précise le mode de fonctionnement du Conseil et les modalités de mise en œuvre des prescriptions légales et des dispositions statutaires ainsi que son rôle dans la gestion de la société et du Groupe. Il indique également les droits et les devoirs des membres du Conseil d'Administration, principalement au regard de la prévention des conflits d'intérêt, du cumul de mandats, de la stricte confidentialité de ses délibérations et de la diligence nécessaire à la participation aux travaux du Conseil. Il traite enfin des règles relatives aux opérations réalisées sur les titres CIFE, telles qu'elles sont recommandées par l'Autorité des Marchés Financiers.

Compétence du Conseil d'Administration

Outre les prérogatives que tient le Conseil d'Administration de la loi, le Conseil est chargé de déterminer les orientations de l'activité de la société et du Groupe CIFE dans les domaines stratégiques, économiques et financiers. Il veille à leur bonne mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent, notamment toutes les décisions stratégiques de la société et du Groupe, à l'initiative de son Président - Directeur Général.

Organisation des travaux du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration réunit le Conseil aussi souvent qu'il le juge opportun, en fonction de l'intérêt social.

Le calendrier prévisionnel des réunions pour l'année à venir est fixé en fin d'exercice. Les réunions programmées sont au nombre de six, les suivantes sont optionnelles en fonction des sujets nécessitant des décisions à prendre.

Les Administrateurs sont convoqués systématiquement par lettre personnelle intégrant l'ordre du jour, lettre adressée environ quinze jours avant la réunion. En cas d'extrême urgence, la convocation serait adressée par le moyen le plus rapide et le plus approprié.

Les réunions des Conseils d'Administration se déroulent au siège social à Nanterre (92), à Paris (75) ou au siège administratif à Nantes (44).

Le taux de présence physique des Administrateurs s'est élevé en 2017 à 88,89 %, contre 90,48 % sur l'exercice précédent.

Comité d'audit

La société CIFE avait choisi historiquement de se situer dans le cadre de l'exemption à l'obligation d'instaurer un Comité d'audit prévue à l'article L 823-20 4° du Code de commerce concernant les personnes et entités disposant d'un organe remplissant les fonctions du comité spécialisé mentionné à l'article L 823-19 sous réserve d'identifier cet organe qui peut être l'organe chargé de l'administration.

Afin de poursuivre l'amélioration de sa gouvernance, le Conseil d'Administration a approuvé la constitution d'un comité d'audit dont les membres sont **Frédéric GASTALDO** et **Bernard THERET**.

Ce comité a notamment pour missions principales :

- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de suivre la réalisation de la mission des commissaires aux comptes, et tenir compte des constatations et conclusions faites par le Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C) lors des inspections des commissaires aux comptes ;
- d'approuver les services autres que la certification des comptes ;
- d'être responsable de la procédure de sélection des commissaires aux comptes et émettre une recommandation sur les nominations et renouvellements des commissaires aux comptes ;
- s'assurer de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Comité des rémunérations et nominations

Afin de poursuivre l'amélioration de sa gouvernance, le Conseil d'Administration, après échanges de vues, a approuvé la constitution d'un comité des rémunérations et nominations dont les membres sont **Marie-Christine THÉRON**, **Nicole DURIEUX**, **Cécile JANICOT**, **Laurent BILLES-GARABEDIAN** et **Frédéric GASTALDO**.

Ce comité a notamment pour missions principales :

- De formuler, auprès du conseil, des recommandations et propositions concernant : la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les compléments de retraite, les avantages en nature, les droits pécuniaires divers des dirigeants mandataires sociaux de CIFE, les attributions

d'actions de performance, d'options de souscription ou d'achat d'actions ;

- De procéder à la définition des modalités de fixation de la part variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et d'en contrôler l'application ;
- De proposer une politique générale d'attribution d'actions de performance, d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'en fixer la périodicité selon les catégories de bénéficiaires ;
- D'examiner le système de répartition des jetons de présence entre les membres du conseil ;
- De donner son avis à la Direction Générale sur la rémunération des principaux cadres dirigeants ;
- De recommander au Conseil d'Administration les personnes susceptibles d'être nommées administrateurs ou mandataires sociaux ;
- De veiller à la préparation de l'avenir quant à la composition des instances dirigeantes de la Société ;
- De débattre de la qualification d'administrateur indépendant de chaque administrateur lors de sa nomination et chaque année avant la publication du rapport financier annuel et rendre compte de ses avis au conseil d'administration.

Les travaux du Conseil d'Administration

En 2017, le Conseil s'est réuni cinq fois. Toutes les séances du Conseil ont été présidées par le Président (en cas d'empêchement, elles le seraient par un Administrateur délégué par le Conseil).

Dans le courant de l'exercice 2017, le Conseil, qui a arrêté les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 et ceux au 30 Juin 2017, a notamment procédé à l'examen régulier de la situation financière du Groupe et de l'activité de ses filiales. Il a également examiné les projets de croissance externe et de prises de participations.

Il a également débattu sur le suivi des affaires significatives et sur la stratégie d'évolution du Groupe.

Enfin, au moins une séance est consacrée en partie à la visite d'un chantier et des équipes le réalisant.

Evaluation du Conseil d'Administration

S'inspirant des recommandations en terme de gouvernance d'entreprises et à compter de l'exercice 2015, le Président invite en principe une fois par an les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du Conseil et sur la préparation de ses travaux.

Ce questionnaire a pour objet d'évaluer le fonctionnement du Conseil sur les thèmes suivants :

- Composition et équilibre du Conseil ;
- Les missions du Conseil ;
- Les règles de fonctionnement ;
- La qualité des informations, délibérations et prises de décisions ;
- Les améliorations suggérées.

Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués pour approbation à tous les Administrateurs. Le Président a fourni aux Administrateurs les informations leur permettant d'exercer pleinement leur mission. Chaque Administrateur reçoit et peut se faire communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le secrétariat du Conseil est assuré par le secrétaire du Conseil d'Administration qui est le Secrétaire Général de la société.

Convocation des Commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes sont convoqués par lettre recommandée avec avis de réception, tant aux réunions qui arrêtent les comptes annuels qu'à celles qui statuent sur les comptes intermédiaires. Ils sont également convoqués à l'Assemblée Générale Annuelle.

3.1.5 Autres éléments d'informations

Modalités relatives à la participation des Actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont décrites à l'article 21 des statuts, reproduit ci-après :

Article 21 - Assemblées d'Actionnaires

Les Assemblées d'Actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la Loi.

Les réunions ont lieu au Siège Social ou en tout autre lieu en France métropolitaine, suivant les indications figurant dans les avis de convocation.

Le vote a lieu et les suffrages sont exprimés selon la décision qui est prise à cet égard par le bureau de l'Assemblée :

- soit par mains levées ;
- soit par assis et levés ;
- soit par appel nominal.

Toutefois, le scrutin secret peut être réclamé :

- soit par le Conseil d'Administration ;
- soit par les Actionnaires représentant au moins le quart du Capital et à la condition qu'ils en aient fait la demande écrite aux auteurs de la convocation, trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Tout Actionnaire est réputé présent pour le calcul du quorum et celui de la majorité lorsqu'il participe aux réunions de l'Assemblée Générale par des moyens de visioconférence.

Tous moyens de communication – vidéo, télex, télécopie, email, etc. – peuvent être utilisés dans l'expression des décisions à l'exception des décisions relatives à l'augmentation, l'amortissement ou la réduction du capital, la fusion, la scission, la dissolution, la nomination des Commissaires aux comptes, l'approbation des comptes annuels et l'affectation des résultats, ainsi que l'exclusion d'un associé.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un autre membre

du Conseil d'Administration, délégué par celui-ci. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les procès-verbaux d'Assemblées sont dressés, et leurs copies sont certifiées et délivrées, conformément à la Loi.

Résolutions qui seront soumises au vote de l'Assemblée Générale

Le Conseil d'Administration a approuvé le projet des quinze résolutions soumises au vote à la prochaine Assemblée Générale.

Les principales résolutions sont exposées dans le § 2.3.5 du rapport de gestion et le projet complet de résolutions est annexé au chapitre 7 du présent rapport.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange

Ces informations sont intégrées dans le § 2.3.2.5 de notre rapport de gestion.

3.1.6 Procédures de contrôle interne

3.1.6.1. OBJECTIFS DU CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne peut être défini dans le Groupe comme étant un processus mis en œuvre par la direction et le personnel pour la réalisation des objectifs suivants :

Protéger les actifs.

Il conviendra d'observer que le contrôle interne devant donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs, il ne peut donc fournir une garantie absolue que ces derniers seront atteints et que les risques seront totalement éliminés.

3.1.6.2. ORGANISATION DU CONTROLE INTERNE

L'organisation du contrôle interne est calquée sur celle du Groupe (cf. organigramme présenté dans le rapport annuel) :

- Une principale filiale ETPO, basée à Nantes, structurée en départements de production et agences d'exploitation réparties sur le territoire métropolitain ;
- Des filiales indépendantes et autonomes implantées en Métropole et dans les départements d'Outre-mer ;
- Une filiale et deux sous-filiales au Canada ;
- Des sociétés civiles immobilières créées pour chaque programme immobilier en France ;
- Une filiale et deux sous-filiales immobilières basées en Californie, aux Etats-Unis ;
- Des filiales immobilières basées à Bucarest en Roumanie.

La société **CIFE** est une holding assurant exclusivement des prestations de gestion et de direction. Les activités du Groupe sont réparties en deux secteurs opérationnels : l'activité BTP et l'activité immobilière.

La société **CIFE** est Administrateur de la filiale **ETPO** et Président des SAS filiales opérationnelles.

La décentralisation des responsabilités au sein du Groupe s'effectue à travers un ensemble de filiales à taille humaine dont les responsables doivent disposer de délégations nécessaires à la maîtrise de leur activité. La taille humaine

- Prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise ;
- Réaliser et optimiser les activités opérationnelles ;
- Fiabiliser des informations comptables, financières et de gestion ;
- Assurer la conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ;

des filiales facilite le suivi opérationnel, administratif et financier et contribue à la réduction des risques.

Le Groupe exerçant dans un environnement très réglementé, chaque direction est responsable de la mise en œuvre sur le terrain des prescriptions légales applicables à son domaine.

La majorité des filiales est structurée juridiquement sous forme de sociétés par actions simplifiée (SAS), détenues pour au moins 85% de leur capital par **CIFE** ou par **ETPO**.

Le système de reporting et de contrôle interne, mis en place, privilégie également la remontée directe des informations avec pour objectif la recherche d'efficacité.

Le processus de contrôle interne repose sur l'ensemble des contrôles mis en œuvre par la Direction Générale, en vue d'assurer dans toute la mesure du possible, une gestion rigoureuse du Groupe et d'élaborer des informations fiables données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Pour l'essentiel, l'activité des sociétés du Groupe est réalisée sur des chantiers (commandes ou affaires) de tailles unitaires très variables ; chaque affaire est placée sous la responsabilité de collaborateurs qui rendent compte à leur supérieur hiérarchique. Chaque affaire fait l'objet d'un suivi personnalisé du devis à l'élaboration de son prix de revient et de son résultat.

En règle générale, les rapports suivants sont établis mensuellement :

- Affaires à l'étude ;
- Position et avancement du carnet de commandes et activités ;
- Résultats prévisionnels des commandes ;
- Résultat mensuel analytique de l'entité ;
- Situations et prévisions de trésorerie.

Un reporting des carnets de commandes et des travaux réalisés est diffusé mensuellement à la Direction Générale et

aux membres du Conseil d'Administration. Il fait par ailleurs l'objet également d'un point spécifique en Conseil d'Administration de **CIFE**.

De plus, la trésorerie du Groupe étant un indicateur fondamental de sa bonne santé économique, un reporting de trésorerie est diffusé mensuellement à la Direction Générale et aux membres du Conseil d'Administration. Il fait par ailleurs l'objet également d'un point spécifique en Conseil d'Administration de **CIFE**.

La cohérence des différentes informations financières présentes dans ces rapports est assurée dans la mesure où, en général tous les chantiers et affaires sont intégrés, toutes les filiales sont reprises, aucune entité n'est ignorée. De plus, il n'y a pas de changement de méthode sauf instructions venant du Groupe et les données historiques ne sont pas retouchées.

La gestion comptable et financière du Groupe est assurée sous le contrôle soit de **CIFE**, soit d'**ETPO**, soit par des Experts Comptables ou par des professionnels de la comptabilité.

Les engagements hors bilan (principalement caution marchés) sont suivis par chaque filiale et font l'objet d'un reporting semestriel à la Direction du Groupe.

Le Président - Directeur Général est responsable de l'établissement des procédures et des moyens mis en œuvre pour les faire fonctionner correctement.

L'action du Directeur Général Délégué est coordonnée avec celle du Président - Directeur Général.

Le Secrétaire Général est responsable de la production et de l'analyse des informations financières diffusées à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe et il doit s'assurer de leur fiabilité. Il a en particulier en charge l'établissement, la validation et l'analyse des comptes semestriels et annuels, sociaux et consolidés de la **CIFE**. Il assure également la définition, le suivi des procédures comptables et l'application des normes IFRS. Il fixe un calendrier et les instructions de clôture pour la préparation des comptes semestriels et annuels.

Les comptes sociaux et consolidés sont systématiquement revus et présentés en réunion de synthèse avec la Direction Générale et nos Commissaires aux comptes. Depuis 2016, cette réunion est élargie à deux membres du Conseil d'Administration dont un indépendant.

Dans le cadre de leurs missions, les Commissaires aux comptes examinent les procédures de contrôle interne et peuvent être amenés à présenter des recommandations et des observations aux dirigeants des sociétés du Groupe.

Les conventions conclues au cours de l'exercice 2016 ou au cours d'exercices antérieurs font l'objet du rapport des Commissaires aux comptes inclus dans le rapport financier annuel. L'ensemble des conventions est par ailleurs revu une fois par an en Conseil d'Administration.

Enfin, depuis l'exercice 2012, notre filiale principale **ETPO** est désormais auditée par deux co-Commissaires aux comptes au lieu d'un seul auparavant.

Préalablement à la signature de leurs rapports, les Commissaires aux comptes recueillent des lettres d'affirmation auprès de la Direction Générale. Dans ces

déclarations, la Direction Générale confirme notamment qu'elle considère que l'incidence des éventuelles anomalies relevées dans le cadre de la mission d'audit et non corrigées, prises isolément ou dans leur ensemble est non significative.

Le suivi juridique et administratif des assemblées et réunions des Conseils est assuré pour l'essentiel par **CIFE** et par **ETPO**.

Les entités américaines, canadiennes et roumaines font en règle générale, l'objet de missions régulières (trimestrielles pour les Etats-Unis, mensuelles pour la Roumanie) tout au long de l'année, sur place, par un administrateur et/ou par le Secrétaire Général.

Les entités et/ou activités nouvellement intégrées font en règle générale l'objet de comités de suivis mensuels ou bi-mensuels.

3.1.6.3. Appréciation des procédures de contrôle interne

L'organisation du contrôle interne, basée pour partie sur une centralisation des opérations de contrôle, d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière, pour toutes les filiales du Groupe, associée à une maîtrise des flux financiers, permettent de fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- La réalisation et l'optimisation des opérations ;
- La meilleure appréciation et gestion des risques ;
- La fiabilité des informations financières communiquées en interne et en externe ;
- La conformité aux lois et aux réglementations en vigueur.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration a identifié un certain nombre de risques décrit dans le § « Gestion des Risques » du rapport de gestion.

3.1.6.4. Conclusion

La recherche d'une meilleure maîtrise des risques dans un Groupe relativement décentralisé, susceptible de poursuivre son développement par croissance externe ou par création de nouvelles filiales, demeure essentielle.

Le Groupe poursuit de manière permanente ses activités de définition, de formalisation et d'actualisation des procédures internes.

La mise en place des procédures devra en outre permettre de préserver notre culture d'entreprise basée sur la responsabilisation, l'autonomie et la réactivité de l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

L'article L.225-235 du Code de commerce précise que les Commissaires aux comptes présentent leurs observations sur le rapport des comptes annuels, ce rapport est présenté au paragraphe 5.3 du présent document.

Le Conseil d'Administration.

4

Chapitre 4

4.1	COMPTES CONSOLIDÉS 2017 DU GROUPE CIFE	49	4.2	ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	53
4.1.1	Bilan consolidé au 31 décembre 2017	49	4.2.1	Faits significatifs au 31 décembre 2017	53
4.1.2	Compte de résultat consolidé et Etat du résultat global	51	4.2.2	Informations relatives au périmètre de consolidation	54
4.1.3	Tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2017	52	4.2.3	Principaux principes et méthodes comptables	56
4.1.4	Variation des capitaux propres consolidés	53	4.2.4	Explications sur les postes du bilan et du compte de résultat 2017	61
			4.3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	74

4.1 COMPTES CONSOLIDÉS 2017 DU GROUPE CIFE

4.1.1 Bilan consolidé au 31 décembre 2017

Actif

En Milliers d'euros	NOTES	DECEMBRE 2017	DECEMBRE 2016
		Net	Net
Actif non courant			
Immobilisations incorporelles	a	322	357
Goodwill	d	493	498
Immobilisations corporelles	a	26 114	27 294
Immeubles de placement	b	5 378	6 286
Titres mis en équivalence	e	4 205	4 018
Autres actifs financiers	f	998	811
Actifs financiers de gestion de trésorerie non courant	g	13 323	13 900
Impôts différés	4.2.4.3	398	212
TOTAL ACTIF NON COURANT		51 231	53 376
Actif courant			
Stocks	h	6 599	7 891
Clients	i	55 843	52 838
Autres créances opérationnelles	j	15 598	11 455
Impôts courants	j	4 949	4 083
Autres actifs	j	478	539
Actifs financiers de gestion de trésorerie courant	k	26 251	21 396
Trésorerie et équivalents de trésorerie	k	26 008	42 415
TOTAL ACTIF COURANT		135 726	140 617
Actifs destinés la vente	c	80	-
TOTAL DE L'ACTIF	4.2.4.1	187 037	193 993

NB : Les actifs financiers ne répondant pas aux critères de l'IAS 7 sur les actifs de Trésorerie et Equivalents de trésorerie ont été reclassés sur la ligne "Actifs financiers de gestion de trésorerie courant" (actif courants)

Capitaux propres et Passif

En Milliers d'euros	NOTES	DECEMBRE 2017	DECEMBRE 2016
		Net	Net
Capitaux propres			
Capital	m	24 000	24 000
Réserves consolidées		71 204	68 792
Résultat de l'exercice (Part du groupe)		-3 288	5 076
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		91 916	97 868
Intérêts Minoritaires - Participations ne donnant pas le contrôle		2 065	2 188
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		93 981	100 056
Passif non courant			
Emprunts et dettes financières (part à + 1 an)	p	8 047	6 280
Impôts différés	4.2.4.3	2 772	5 451
Provisions non courantes	n	1 756	1 869
TOTAL PASSIF NON COURANT		12 575	13 600
Passif courant			
Fournisseurs		38 610	33 218
Emprunts et dettes financières (part à - 1 an)	p	3 544	8 908
Dettes d'impôt sur le résultat		164	574
Provisions courantes	a	7 598	5 346
Avances et acomptes reçus	l	2 939	4 865
Autres dettes opérationnelles		22 089	19 677
Autres passifs	l	5 537	7 749
TOTAL PASSIF COURANT		80 481	80 337
TOTAL DES PASSIFS		93 056	93 937
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	4.2.4.2	187 037	193 993

4.1.2 Compte de résultat consolidé et Etat du résultat global

En Milliers d'euros	NOTES	DECEMBRE 2017	DECEMBRE 2016
		Net	Net
Chiffre d'affaires		161 627	152 965
Autres produits de l'activité		181	94
TOTAL PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	4.2.4.4	161 808	153 059
Achats consommés		-82 506	-76 882
Charges de personnel		-37 300	-32 769
Charges externes		-35 624	-31 313
Impôts et taxes		-1 939	-1 719
Dotations nettes aux amortissements		-5 443	-4 973
Dotations nettes aux provisions		-2 647	-408
Variation de stocks de produits en cours		-1 179	-492
Autres produits et charges d'exploitation		77	572
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		-4 753	5 075
Autres produits et charges opérationnels			
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	4.2.4.4	-4 753	5 075
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		608	840
Coût de l'endettement financier brut		-272	-102
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	4.2.4.4	336	738
Autres produits et charges financiers		-1 232	605
Quote part du résultat des entreprises associées		202	857
Impôt sur le résultat		2 237	-1 490
RÉSULTAT NET	4.2.4.4	-3 210	5 785
Part du groupe		-3 288	5 076
Intérêts minoritaires - Participation ne donnant pas le contrôle		78	709
Nombre d'actions sous déduction Auto-contrôle		1 200 000	1 200 000
Résultat net par action part du Groupe hors Auto-contrôle en Euros ⁽¹⁾	4.2.4.5	-2,74	4,23
Résultat net de la période		-3 210	5 785
Éléments recyclables en résultat net			
- Variation des écarts de conversion		-1 061	169
Éléments non recyclables en résultat net			
- Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite (IAS19)		163	-168
Total éléments recyclables et non recyclables en résultat net		-898	1
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PÉRIODE		-4 108	5 786

(1) Il n'existe pas d'éléments à caractère dilutif. Le résultat dilué est équivalent au résultat net par action.

4.1.3 Tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 décembre 2017

En Milliers d'euros	NOTES	DECEMBRE 2017	DECEMBRE 2016
Trésorerie nette à l'ouverture		40 991	35 968
Résultat net avant Impôts sur les résultats		-5 447	7 275
Impôts sur les résultats		2 237	-1 490
+ Résultat des sociétés mises en équivalence		-204	-857
+ Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		162	78
+ Dotations aux amortissements et provisions		10 439	8 064
- Reprises d'amortissements et de provisions		-2 472	-2 789
+ Résultats sur cession		-71	-547
+ impôts différés		-2 946	-53
= Capacité d'autofinancement		1 698	9 681
Variation de stocks		1 226	42
Variation de créances		-8 176	-7 876
Variation de dettes		6 035	4 985
Variation des comptes de régularisation		-2 161	2 872
= Variation des besoins en fonds de roulement		-3 076	23
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	A	-1 378	9 704
Acquisitions d'immobilisations :			
. Incorporelles		-79	-449
. Corporelles		-4 737	-8 217
. Financières		-440	-179
Produits de cession des actifs et remboursement immo. Financières		493	895
Acquisitions de titres de filiales sous déduction de la trésorerie acquise		-65	-11
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissements	B	-4 828	-7 961
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		4 854	8 686
Remboursements d'emprunts		-8 090	-3 794
Var. nette des autres actifs de gestion de trésorerie courants-non courants		-4 278	1 342
Augmentation (nette) des capitaux propres		170	-
Dividendes payés (1)		-2 052	-2 346
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	C	-9 396	3 888
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (A + B + C)	A+B+C	-15 602	5 631
Variation de périmètre		-18	-722
Ecart et variations de conversion		-549	114
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE		24 822	40 991
<i>(1) Les montants portés sur cette ligne sont dorénavant limités au strictes dividendes décaissés</i>			
	NOTES	DECEMBRE 2017	DECEMBRE 2016
Trésorerie et équivalents de Trésorerie nette de Découverts bancaires (liquide)	k	24 822	40 991
Autres actifs de gestion de Trésorerie courant	k	26 251	21 396
Autres actifs de gestion de Trésorerie non courant (Échéance-liquidité > 1 an)	k	13 323	13 900
Trésorerie nette et actifs de gestion de trésorerie à la clôture	k	64 396	76 287
Variation de la Trésorerie nette et actifs de gestion de trésorerie		-11 891	3 681

4.1.4 Variation des capitaux propres consolidés

En Milliers d'euros	Capitaux propres part du Groupe				Total	Minoritaires Participations ne donnant pas le contrôle	Total
	Capital social	Primes	Autres Réserves	Réserves conso- lidées et Résultat			
CAPITAUX PROPRES AU 01 JANVIER 2016	24 000	858	53 393	16 201	94 452	2 085	96 537
Affectation du Résultat 2015			2 150	-2 150			
Mouvements Titres en autocontrôle							
Dividendes distribués en 2016			-1 704		-1 704	-642	-2 346
Retraitement réserves consolidées				-162	-162	-4	-166
Variation de périmètre				-25	-25	18	-7
<i>Résultat consolidé 2016</i>				5 076	5 076	709	5 785
<i>Autres éléments du résultat Global : Ecart de change</i>				231	231	22	253
Résultat global de la période				5 307	5 307	731	6 038
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2016	24 000	858	53 839	19 171	97 868	2 188	100 056
Affectation du Résultat 2016			4 609	-4 609			
Mouvements Titres en autocontrôle							
Dividendes distribués en 2017			-1 740		-1 740	-312	-2 052
Retraitement réserves consolidées				-13	-13		-13
Variation de périmètre				-84	-84	182	98
<i>Résultat consolidé 2017</i>				-3 288	-3 288	78	-3 210
<i>Autres éléments du résultat Global comptabilisés directement en capitaux propres</i>				-827	-827	-71	-898
Résultat global de la période				-4 115	-4 115	7	-4 108
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2017	24 000	858	56 708	10 350	91 916	2 065	93 981

4.2 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

(Les indications chiffrées sont exprimées en milliers d'euros)

Les informations fournies seront classées de la manière suivante :

- I Faits significatifs au 31 Décembre 2017,
- II Informations relatives au périmètre de consolidation,
- III Principaux principes et méthodes comptables,

IV Explications sur les postes du bilan et du compte de résultat des comptes consolidés 2017.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017.

Ces comptes annuels consolidés, établis aux normes IFRS, ont été arrêtés le 17 Avril 2018 par le Conseil d'Administration et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale le 19 Juin 2018.

4.2.1 Faits significatifs au 31 décembre 2017

Mis à part les variations de périmètre développées ci-dessous, le Groupe n'a pas connu d'évènements significatifs sur son périmètre de consolidation sur l'exercice 2017.

4.2.2 Informations relatives au périmètre de consolidation

Société consolidante :

Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises CIFE

Société Anonyme à conseil d'administration au capital social de 24 000 K€

Siège social : Challenge 92, 101, Avenue François Arago – 92000 NANTERRE

N° SIREN : 855 800 413 – APE 6420 Z

Place de cotation : Euronext – Compartiment C – ISIN FR0000066219

Les cœurs de métier du Groupe **CIFE** sont la construction (Bâtiment-Travaux Publics) et la promotion immobilière.

Le Groupe est présent principalement en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-mer.

4.2.2.1. Sociétés consolidées par intégration globale

Activité BTP		SIREN	% Contrôle	% Intérêts
SA ETPO	NANTES (44)	320 116 916	99,96 %	99,96%
SAS SOMARÉ	CHERRÉ (72)	340 210 236	95,00 %	95,00%
SAS BRITTON	PLABENNEC (29)	433 072 477	95,01 %	95,01%
SAS SOVEBAT	GAUCHY (02)	324 347 467	100,00 %	100,00%
SAS COMABAT	FORT DE FRANCE (97)	333 882 058	87,00 %	87,00%
SARL ETPO Martinique	LE LAMENTIN (97)	390 571 503	100,00%	100,00%
SAS ETPO Guadeloupe	BAIE MAHAULT (97)	394 832 919	100,00%	100,00%
SARL ETPO Guyane	CAYENNE (97)	408 594 455	100,00%	100,00%
SAS PICO Océan Indien	SAINTE CLOTILDE (97)	407 484 732	85,00 %	85,00%
SAS TTCP	SAINTE CLOTILDE (97)	810 878 488	51,00 %	43,35%
SAS TETIS	BELLEVIGNY (85)	394 453 237	100,00%	100,00%
CIFE CANADA INC.	MONTREAL (CANADA)	921462-3	100,00%	100,00%
ETPO GEODEX INC.	MONTREAL (CANADA)	921467-4	75,00%	75,00%
SARL ETPO Réunion	SAINTE CLOTILDE (97)	479 257 677	100,00%	85,15%
SAS Jean NEGRI & Fils	FOS SUR MER (13)	383 421 989	85,00 %	85,00%
SARL PASCAL MARTIN	LUGRIN (74)	393 414 388	85,00 %	72,25%
SARL SEMAT	SAINTE SUZANNE (97)	414 863 688	100,00%	85,15%
SARL ECG	NANTES (44)	868 801 598	100,00%	100,00%
SARL NEGRI TRAVAUX MARITIMES	CASABLANCA (Maroc)	R.C 278819	85,00 %	72,25 %
SARL ETPO MAROC	CASABLANCA (Maroc)	R.C 380765	100,00%	99,96%
Activités immobilières				
FWE Co, Inc.	RANCHO CUCAMONGA – Etats Unis (Californie)		100,00%	100,00%
HBC	RANCHO CUCAMONGA – Etats Unis (Californie)		99,09 %	99,09%
RURAL LIVING	RANCHO CUCAMONGA – Etats Unis (Californie)		86,00 %	86,00%
SAS OCEANIC Promotion	NANTES (44)	335 050 894	100,00%	99,99%
SAS ETPO RED OUEST	NANTES (44)	809 347 347	100,00%	99,99%
SAS ETPO RED IDF	NANTERRE (92)	832 049 480	100,00%	99,99%
SARL IMMOBILIERE SANITAT	NANTES (44)	343 254 496	100,00%	99,99%
SCI 15 PLACE VIARME	NANTES (44)	491 160 545	100,00%	99,99%
SCI PARC COLETRIE	NANTES (44)	485 189 336	100,00%	99,99%
SCI LE LITTORAL	NANTES (44)	489 642 421	100,00%	99,99%
SCI LES JARDINS DE PRESSENSÉ	NANTES (44)	501 181 655	100,00%	99,99%

SCCV CROIX DE VIE	NANTES (44)	750 399 685	100,00%	99,99%
SCCV LES JARDINS DE THOUARE	NANTES (44)	822 930 285	100,00%	99,99%
SCCV LA DOUVE AUX LOUPS	NANTES (44)	805 351 822	100,00%	99,99%
SCCV CLOS DES CAPUCINES	NANTES (44)	830 440 897	100,00%	99,99%
SCI DE L'OCEAN	LA ROCHE SUR YON (85)	484 984 067	100,00%	99,99%
SCI CIFE LE ROYEUX	NANTES (44)	751 981 366	100,00%	99,99%
SCI CIFE PENHOAT	NANTES (44)	820 627 180	100,00%	99,99%
SARL JULES VERNE IMOBILIARE	BUCAREST (Roumanie)	J40/10247/2005	87,00 %	87,00%
SARL INTERMED TURISM	BUCAREST (Roumanie)	J40/17644/2003	100,00%	87,00%
COLESTATE DEVELOPMENT SRL	BUCAREST (Roumanie)	J40/5350/2013	100,00%	99,99%
LIZESTATE SRL	BUCAREST (Roumanie)	J40/5348/2013	100,00%	99,99%
STELLESTATE DEVELOPMENT SRL	BUCAREST (Roumanie)	J40/5166/2013	90,00 %	89,99%
LELHESTATE SRL	BUCAREST (Roumanie)	J40/5167/2013	100,00%	99,99%

4.2.2.2. Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

		SIREN	% Contrôle	% Intérêts
SCI TEMPLAIS	NANTES (44)	420 531 994	35,00 %	35,00 %
SCI RESIDENCE CHANZY	PARIS (75)	505 321 729	40,00 %	39,98 %
SCCV BAGATELLE	NANTES (44)	538 532 128	40,00 %	38,39 %
SCCV THOUARE CŒUR DE VILLE	VERTOU (44)	752 523 092	50,00 %	49,98 %

4.2.2.3. Sociétés mises en équivalence

		SIREN	% Contrôle	% Intérêts
SAS AEROPORTS DU GRAND OUEST	BOUGUENAI (44)	528 963 952	5,00 %	4,99 %
SAS DPCC	CARQUEFOU (44)	509 349 569	7,41 %	7,40 %
PSM TECHNOLOGIES	MONTREAL (CANADA)	9248-7867	55,00 %	55,00%
SAS TECHNIREP	NANTERRE (92)	692 027 287	51,00 %	51,00 %
SCCV LA GAUDINIÈRE	NANTES (44)	532 045 382	50,00 %	49,99 %
SCCV NOVAVEST	NANTES (44)	819 693 672	40,00 %	39,99 %
SCCV 95 REPUBLIQUE	NANTERRE (92)	832 797 534	50,00%	49,99%
SAS ETPOMNIA	PARIS (75)	829 713 684	30,00%	29,99%

4.2.2.4. Variations du périmètre de consolidation

Au cours de la période, sont entrées dans le périmètre de consolidation les entités suivantes :

- Création de **ETPOMNIA**, détenue à 30% par le Groupe ;
- Création de la **SCCV CLOS DES CAPUCINES**, détenue à 100% par le Groupe ;
- Création de **ETPO RED IDF**, détenue à 100% par le Groupe;
- Prise de participation d'ETPO RED IDF dans la **SCCV 95 REPUBLIQUE** à hauteur de 50% du capital.
- Création de **ETPO MAROC**, détenue à 100% par le Groupe.

Au cours de la période, les variations significatives constatées sur la part du Groupe sont les suivantes :

La part du Groupe dans la filiale **ETPO GEODEX** est passée de 100% à 75%;

La part du Groupe dans la filiale **SOVEBAT** est passée de 95,01% à 100%.

Au cours de la période, aucune sortie de périmètre n'a été constatée.

Au cours de la période, aucune modification de méthode de consolidation n'a été constatée.

4.2.2.5. Variations de périmètre significatives postérieures au 31 Décembre 2017

En mars 2018, le groupe a pris une participation de 50% dans la **SARL BASSE ILE** pour un nouveau projet immobilier sur la région nantaise.

4.2.3 Principaux principes et méthodes comptables

4.2.3.1. Normes et Interprétations appliquées

Référentiel

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 Juillet 2002, à compter du 1^{er} Janvier 2005, le Groupe **CIFE** établit ses comptes consolidés conformément aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 Décembre 2017. Il n'est fait mention dans ce rapport que des nouvelles normes, amendements et interprétations d'importance significative et s'appliquant au Groupe. L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site Internet de la commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016.

Le Groupe applique les normes IFRS 10,11,12 et IAS 28 révisée. Concernant plus spécifiquement la norme IFRS 11 qui remplace la norme IAS 31 « Participations dans des coentreprises » et l'interprétation SIC 13 « Entités contrôlées conjointement – apports non monétaires par des Co-entrepreneurs », cette nouvelle norme définit la manière dont doit être traité un partenariat. En application de cette nouvelle norme, les partenariats, au travers desquels au moins deux parties exercent un contrôle conjoint, sont comptabilisés sur la base des droits et obligations de chacune des parties au partenariat, en prenant en compte notamment la structure, la forme juridique des accords, les droits conférés à chacune des parties par les accords, ainsi que les faits et circonstances le cas échéant.

Le groupe CIFE n'a appliqué aucune norme, amendement ou interprétation, paru au Journal officiel de l'Union Européenne au 31 décembre 2017 et dont l'application n'est pas obligatoire en 2017, notamment la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires issus des contrats conclus avec des clients ».

Le groupe CIFE poursuit son analyse afin d'être en mesure de déterminer l'impact potentiel de cette nouvelle norme sur la reconnaissance de son chiffre d'affaires. A ce stade, sur l'activité BTP qui représente près de 94% du CA consolidé, le groupe anticipe que l'application de cette nouvelle norme n'aura pas de conséquence significative sur les principes de reconnaissance du son chiffre d'affaires dans la mesure où il s'estime débiteur d'une seule obligation de performance et que la méthode de calcul de l'avancement sera conservée puisqu'elle mesure le transfert progressif du contrôle au client.

Une analyse est également en cours sur l'application de la norme IFRS 16 sur les contrats de location.

4.2.3.2. Principes et méthodes comptables

Bases de préparation des états financiers

Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique à l'exception des actifs et passifs qui doivent être enregistrés selon les normes IFRS, à leur juste valeur. Les catégories d'actif et passif sont précisées dans les notes ci-dessous.

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation soit à des fins d'informations données en annexes. La juste valeur est déterminée :

- Soit en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1);
- Soit à partir de techniques de valorisation interne faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbes de taux...), les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte d'une évolution raisonnable du risque du Groupe ou de la contrepartie (niveau 2) ;
- Soit à partir de techniques de valorisation interne intégrant des paramètres estimés par le Groupe en l'absence de données observables (niveau 3).

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations et des hypothèses ont été faites ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les estimations et hypothèses significatives correspondent essentiellement aux valorisations des stocks et encours (cf. §4.2.3.5), la valorisation recouvrable des Goodwills (cf. § 4.2.3.3) et la valorisation des provisions courantes et non courantes pour risques et charges (cf. §4.2.3.7 et 4.2.3.8).

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Enfin, en l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, le Groupe a fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, afin que les états financiers :

- Présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- Traduisent la réalité économique des transactions ;

- Soient neutres, prudents, et complets dans tous leurs aspects significatifs.

L'agrégat opérationnel retenu par le groupe est le résultat opérationnel. En cas d'éléments significatifs non récurrents, ceux-ci seraient inclus au sein de la ligne du compte de résultats « autres produits et charges d'exploitation ». Notre résultat opérationnel exclut tout élément lié au coût de l'endettement financier et tout élément relatif aux sociétés mises en équivalence.

Présentation des états financiers (IAS 1 révisée)

Le Groupe a retenu la possibilité de présenter son compte de résultat par nature.

Principes et modalités de consolidation

Pour les entreprises placées sous le contrôle exclusif de la CIFE (majorité des droits de vote en particulier, pouvoir de direction sur les politiques opérationnelles et financières) la méthode de l'intégration globale a été retenue.

Les sociétés contrôlées conjointement (partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés sans qu'il y ait prédominance en vertu d'un accord contractuel) sont consolidées par l'intégration proportionnelle. Cette méthode est également retenue pour toutes les SCI détenues au plus à 50 %.

Les sociétés en participation (SEP) constituées pour la réalisation de chantiers, avec d'autres partenaires, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Enfin, lorsque la société-mère dispose d'au moins 20 % des droits de vote et/ou exerce une influence notable dans la gestion d'une société, la méthode dite de "Mise en équivalence" est adoptée. A la valeur comptable des titres est alors substituée une quote-part des capitaux propres augmentée du goodwill. En cas de détention inférieure à 20 % des droits de vote, l'influence notable peut être mise en évidence notamment par une représentation au Conseil d'Administration ou à tout autre organe de direction équivalent, une participation au processus d'élaboration des

Principaux taux de conversion

Pays	Unité monétaire	Cours de clôture		Cours moyen annuel	
		2017	2016	2017	2016
EUROPE					
- Roumanie	Nouveau Leu roumain RON	0,214661	0,220313	0,218637	0,222554
AMERIQUE DU NORD					
- Etats-Unis	Dollar des Etats-Unis USD	0,83382	0,948677	0,879507	0,906454
- Canada	Dollar canadien CAD	0,664938	0,704821	0,679117	0,685448
AFRIQUE					
Maroc	Dhiram marocain MAD	0,089112	0,093839	0,090964	0,092182

Convention : 1 unité monétaire locale = x euros

Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

politiques, la fourniture d'informations techniques essentielles.

Toutes les sociétés du groupe clôturent leur exercice au 31 Décembre, à l'exception de certaines SCI de Promotion Immobilière qui arrêtent leurs comptes annuels au 30 Novembre.

L'intégration des sociétés a été effectuée en appliquant la méthode dite de "consolidation directe".

Information sectorielle

Le Groupe présente son information sectorielle selon deux formats : - segmentation par activités et segmentation géographique. L'information sectorielle de premier niveau est présentée par pôles d'activités : BTP, activité immobilière. L'information sectorielle de second niveau est présentée par secteurs géographiques : France métropole, France DOM, reste du monde. Conformément à la norme IFRS 8, les informations sectorielles correspondent à l'organisation interne et à la structure du groupe. Ces informations sont établies selon le référentiel IFRS applicable aux comptes consolidés.

Par ailleurs et dans le cadre de l'IFRS8, il est rappelé qu'aucun client pris individuellement ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires.

Etats financiers des entités étrangères

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de change mensuel de l'exercice clôturé. L'utilisation de ce cours moyen est une valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives des cours. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique "Ecart de conversion" dans l'état du résultat global.

- En totalité si l'opération est réalisée entre deux filiales ;
- A hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise intégrée proportionnellement si l'opération est réalisée entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise intégrée proportionnellement ;
- A hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé

entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

Comptabilisation des contrats de construction

Activités de construction

Pour l'ensemble de ces activités, la comptabilisation des contrats de construction en chiffre d'affaires et marge s'effectue selon la méthode dite "à l'avancement". Le produit pris en compte correspond au prix de vente avancé, calculé sur la base de la dernière estimation du prix de vente total du contrat, multiplié par le taux d'avancement réel de l'opération. Ce dernier correspond au rapport entre les coûts comptabilisés à la clôture et aux coûts budgétés de l'affaire.

Les contrats devant dégager une perte finale font l'objet d'une provision pour perte à terminaison inscrite au passif du bilan en provisions courantes. La perte est provisionnée en totalité dès qu'elle est connue et estimée de façon fiable, quel que soit le degré d'avancement.

Activité immobilière

Les règles d'appréciation de l'activité sont les suivantes :

Le chiffre d'affaires des opérations immobilières est comptabilisé selon la méthode de l'avancement, lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Permis de construire purgé de tous recours ;
- Marché de travaux signé (ordre de service donné) ;
- Vente notariée ou contrat de promotion signé(e).

La marge dégagée se comptabilise au fur et à mesure de la comptabilisation du chiffre d'affaires réalisé sur le projet immobilier.

4.2.3.3. Actif non courant

Goodwills

Un goodwill est constaté, dans le cadre d'une opération de regroupement d'entreprises, lorsque la valeur des titres acquis est supérieure à la juste valeur des actifs et passifs et passifs éventuels identifiables. Les fonds de commerce inscrits au bilan des sociétés du Groupe sont regroupés dans le poste « Goodwill ». Les goodwills ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur. Lorsque la valeur recouvrable d'un goodwill est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est constatée. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité, estimée à partir de la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés générés par ces actifs. Par principe, une UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) est une filiale opérationnelle. La perte de valeur d'une UGT peut être appréciée par le suivi d'indices tels que l'évolution et la qualité du carnet de commandes et de sa position de trésorerie.

Immobilisations incorporelles

Ces immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement en fonction de leur durée de vie estimée. Elles comprennent principalement les logiciels informatiques.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur les durées suivantes d'utilisation probables :

- Constructions, immeubles de placement : de 10 à 40 ans (selon méthodologie composant) ;
- Matériels et outillages : de 5 à 15 ans ;
- Matériels et mobiliers de bureau : de 3 à 10 ans.

Conformément à la norme IAS 16, lorsqu'une immobilisation est structurée par composants à durées d'utilisation différentes, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts dans les actifs corporels.

Ces durées d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si les attentes diffèrent significativement des estimations précédentes. Lorsque des incidences de perte de valeur sont identifiées, la valeur comptable de l'actif est comparée à sa valeur recouvrable afin de déterminer l'éventuelle dépréciation.

Contrats de location financement (IAS 17)

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquels le groupe CIFE supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens, sont considérés comme des contrats de location-financement et font à ce titre l'objet d'un retraitement. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17. Les locations financement et crédits-baïls correspondent intégralement à du matériel d'exploitation.

Immeubles de placement (IAS 40)

Le Groupe détient en propre un certain nombre d'immeubles dont il retire des loyers. Ceux-ci sont classés sous la rubrique "Immeubles de placement". Dans le cadre du principe de prudence et pour éviter tout impact de fluctuation immobilière sur ses comptes et capitaux propres, le Groupe présente ses immeubles de placement au bilan pour leur valeur nette comptable historique.

Une information concernant la juste valeur est indiquée dans le rapport de gestion et en annexes. La juste valeur est déterminée par des évaluations de tiers et actualisée en appliquant un coefficient d'indexation du prix du marché. Les durées et modes d'amortissements des immeubles de placement sont précisés ci-dessus.

Actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants incluent notamment les prêts et créances rattachés ou non aux participations et des immobilisations financières diverses : dépôts et cautionnements, participations diverses dans lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle, ni influence notable.

Les lignes « prêts » et « dépôts, cautionnements et créances immobilisés » font partie de la catégorie des prêts et créances évalués au coût amorti.

Les titres de participation non consolidés sont classifiés comme "titres disponibles à la vente". Ces titres sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les réserves consolidées.

Une dépréciation est enregistrée en compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur.

Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur des titres détenus en deçà de leur coût constitue une indication objective de dépréciation.

Actifs financiers de gestion de trésorerie non courants

Cette rubrique comprend les actifs de trésorerie correspondant à des placements à moyen et long terme. Leur liquidité est supérieure à 1 an et l'intention du Groupe est de les conserver jusqu'au terme de l'échéance. Ils sont valorisés à leur juste valeur par résultat pour la catégorie des OPCVM ; les certificats de dépôts négociables étant valorisés à la clôture pour leur montant en capital y compris intérêts courus.

4.2.3.4. Imposition différée

Les impositions différées sont constatées pour les différences entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actif et de passif. Elles résultent des différences temporaires apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Elles sont soit sources d'impositions futures : (impôts différés passif) il s'agit essentiellement de produits dont l'imposition est différée ; soit sources de déductions futures : (impôts différés actif) sont concernées principalement les provisions fiscalement non déductibles temporairement et les déficits reportables.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est connue à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si les entités possèdent un droit légal de compensation et relèvent de la même administration fiscale.

Les impôts différés sont activés lorsqu'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice futur imposable.

4.2.3.5. Actif courant

Stocks et travaux en cours

Les stocks sont estimés, en règle générale, au PMP (prix moyen pondéré). La valorisation des travaux en cours est effectuée à un coût de revient technique.

Une provision pour dépréciation des "en-cours de production" et des "produits intermédiaires et finis" est constituée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont évaluées initialement à la juste valeur puis au coût amorti diminué des pertes de valeur (estimées en tenant compte des possibilités effectives de recouvrement). Ces créances sont le plus souvent à court terme.

Autres créances courantes

Les autres créances sont évaluées initialement à la juste valeur puis au coût amorti, diminué des pertes de valeur (estimées en tenant compte des possibilités effectives de recouvrement).

Actifs financiers de gestion de trésorerie courants

Cette rubrique comprend les actifs de trésorerie ne répondant pas aux stricts critères de trésorerie et équivalents de trésorerie. Leur liquidité est en principe supérieure à 6 mois et inférieure à 1 an. Leur liquidité peut être inférieure à 6 mois si ces actifs présentent des risques de changement significatif de valeur. Ils sont valorisés à leur juste valeur par résultat pour la catégorie des OPCVM ; les certificats de dépôts négociables étant valorisés à la clôture pour leur montant en capital y compris intérêts courus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes-courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquide, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires et de certificats de dépôt. Ils sont valorisés à leur juste valeur par résultat. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

4.2.3.6. Capitaux propres consolidés

Titres d'autocontrôle

Les titres auto-détenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition, conformément au référentiel IFRS.

En cas de cession éventuelle des titres, le prix de cession est comptabilisé directement en augmentation des capitaux propres du Groupe, sans impact sur le résultat.

Réserve de conversion

La réserve de conversion intègre les écarts entre le cours historique et le cours de clôture sur l'actif net des filiales étrangères ainsi que l'écart sur le compte de résultat entre le cours moyen et le cours de clôture.

4.2.3.7. Passif non courant

Dettes financières non courantes (part à plus d'un an)

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur puis au coût amorti.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

Provisions non courantes

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions passifs éventuels et actifs éventuels", des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

L'estimation du montant d'une provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doive supporter pour éteindre son obligation.

En général ces provisions ne sont pas liées au cycle normal d'exploitation des entreprises (cf. §4.2.4.2).

Elles incluent pour l'essentiel :

- les provisions constituées dans le cadre des garanties biennales et décennales relatives aux marchés de travaux de construction, pour la quote-part de risques, non couverte par les assurances, restant à la charge des entreprises ;
- les provisions relatives aux redressements fiscaux notifiés, amendes.

Provisions non courantes : avantages au personnel

Les avantages du personnel identifiés au sein du Groupe font l'objet de deux types de provisions :

Les provisions créées au titre des indemnités de fin de carrière, à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite ;

Le calcul de la provision est établi selon la "méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière". L'évaluation sur la base conventionnelle à chaque métier tient compte :

- du statut, de l'âge et de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties par métier, tranches d'âge et catégories ;
- des salaires et appointements moyens ;
- d'un taux de revalorisation du salaire de fin de carrière indexé sur le taux d'inflation ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière, projeté à la date de départ en retraite. Le taux d'actualisation est le taux IBOXX Euros Corporate AA 10 + à la date d'établissement des comptes, net d'inflation ;
- d'un calcul d'espérance de vie déterminé par référence aux tables de survie.

Les provisions pour médailles du travail, dont les modalités de calcul sont similaires à celle de la provision IFC.

Avantages du personnel - Ecart actuariels sur régimes à prestations définies (IAS 19)

Les écarts actuariels sont comptabilisés directement en réserves consolidées.

4.2.3.8. Passif courant

Avances et acomptes reçus sur commandes

Ils comprennent les avances et acomptes reçus des clients au démarrage des marchés travaux.

Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée. Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les provisions pour pertes à terminaison concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaires, établie en fonction de l'estimation la plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire.

Les provisions pour litiges liées à l'activité concernent pour l'essentiel les litiges avec des clients, sous-traitants ou fournisseurs.

4.2.3.9. Résultat par action

Le résultat net par action est calculé par rapport au nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Les actions d'auto contrôle sont déduites du nombre d'actions. Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions serait, le cas échéant, ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise tels que les options de souscription et d'achat d'actions ainsi que les actions gratuites.

4.2.3.10. Autres informations

Comparabilité des états financiers (en normes IFRS)

Indépendamment des nouvelles normes IFRS applicables en 2017, les principes comptables et les règles d'évaluation appliqués au 31 Décembre 2016 en normes IFRS, sont ceux appliqués au 31 Décembre 2017. Ils ne font donc pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre des rubriques du bilan, du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie.

Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan font l'objet d'un reporting mis en œuvre à chaque clôture semestrielle et annuelle. La synthèse de ces engagements est présentée au § 4.2.4.9.

Tableau des flux de trésorerie

Il est présenté selon IAS 7 et la recommandation CNC 2004-R-02. La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- Trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- Découverts bancaires.

4.2.3.11. Informations relatives à la gestion des risques financiers

Exposition au risque de change

Le Groupe n'est pas exposé au risque de change sur les opérations commerciales courantes. Le Groupe est néanmoins soumis à la fluctuation de la monnaie locale roumaine vis-à-vis de l'Euro qui pénalise le financement Euro de sa filiale roumaine.

Par ailleurs, les actifs en Amérique du Nord, en Roumanie, en Afrique et les actifs de trésorerie libellés en devise représentent environ 17 % du total de l'actif consolidé.

Exposition au risque de taux

Le Groupe est peu endetté et cet endettement est essentiellement contracté à taux fixe. Compte tenu de sa surface financière, le Groupe ne se considère pas soumis au

risque significatif de hausse des taux sur son endettement. Il est à noter toutefois que la baisse des taux impacte très sensiblement la rémunération moyenne de notre trésorerie.

Le compte de résultat du Groupe ne serait pas affecté par une fluctuation des taux d'intérêts européens.

Exposition au risque de crédit et de contrepartie

Le groupe est exposé au risque de crédit en cas de défaillance de ses clients. Il est exposé au risque de contrepartie dans le cadre de ses placements au sens large. Les placements de trésorerie sont effectués par le Groupe principalement auprès de cinq groupes bancaires. La valeur comptable des actifs

financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit et de contrepartie. Les analyses chiffrées relatives à ce risque sont exposées dans le § 4.2.4.1.

Exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. Compte tenu du volume de trésorerie en fin d'exercice, le Groupe considère qu'il est en mesure de faire face à ses échéances à venir. Les échéances des dettes figurent dans le § 4.2.4.2.

4.2.4 Explications sur les postes du bilan et du compte de résultat 2017

4.2.4.1. BILAN ACTIF

Actifs non courants

a) Variation des immobilisations brutes

	Eléments Incorporels	Eléments Corporels	Eléments Financiers	TOTAL	dt Cb-LocFi
- Valeurs brutes à l'ouverture	952	73 526 ⁽¹⁾	811	75 289	7 615
- Acquisitions et augmentations	78	4 735	440	5 253	929
- Cessions, diminutions et transferts	-56	-1 665	-247	-1 968	-152
- Incidence de la variation du périmètre	-	-	-	-	-
- Incidence de la variation de change	-1	-1 760 ⁽²⁾	-4	-1 765	-
VALEURS BRUTES À LA CLÔTURE	973	74 836	1 000	76 809	8 392

(1) Dont immeubles de placement et actifs destinés à la vente cf. paragraphes ci-dessous

(2) Sur actifs aux Etats-Unis et en Roumanie

Variation des amortissements et des provisions

	Eléments Incorporels	Eléments Corporels	Eléments Financiers	TOTAL	dt Cb-LocFi
- Amortissements et provisions à l'ouverture	595	39 945 ⁽¹⁾	2	40 542	3 819
- Dotations (nettes de reprises) de l'exercice	112	5 564	-	5 676	778
- Cessions, diminution et transferts	-56	-1 491	-	-1 547	-152
- Incidence de la variation du périmètre	-	-14	-	-14	-
- Incidence de la variation de change	-	-740 ⁽²⁾	-	-740	-
MONTANT DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	651	43 264	2	43 917	4 445

(1) Dont immeubles placement et actifs destinés à la vente cf. paragraphes ci-dessous

(2) Sur actifs aux Etats-Unis et en Roumanie

Synthèse des valeurs nettes comptables

	Eléments Incorporels	Eléments Corporels	Eléments Financiers	TOTAL	dt Cb-LocFi
Valeurs brutes à la clôture	973	74 836	999	76 808	8 393
Montant des Amortissements et Provisions	651	43 265	1	43 917	4 447
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	322	31 571	998	32 891	3 946

b) Immeubles de placements

	31/12/2016	Variation	Variation Change ⁽¹⁾	31/12/2017
Valeurs brutes	12 433	-16	-1 459	10 958
Montant des Amortissements	6 147	147	-713	5 581
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	6 286	-163	-746	5 377

(1) aux États-Unis

Le Groupe présente ses immeubles de placements au bilan pour leur valeur nette comptable historique.

Les immeubles de placements sont localisés en France et aux États-Unis.

La juste valeur estimée sur ces mêmes biens s'élève au 31 Décembre 2017 à **9 175 K€** (bases expertises Juin 2015 en

France et Décembre 2014 pour les États-Unis) contre **10 635 K€** au 31 Décembre 2016.

Les immeubles de placement ont généré pour **1 215 K€** de revenus consolidés en 2017 contre **1 258 K€** au 31 Décembre 2016.

c) Actifs destinés à la vente

	31/12/2017	31/12/2016
Valeurs brutes	211	-
Montant des Amortissements	131	-
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	80	-

La juste valeur sur ces biens destinés à la vente est de **415 K€** au 31 Décembre 2017.

d) Goodwill : Evolution et Répartition de la valeur nette

	Brut 31/12/2016	Variation	Brut 31/12/2017	Cumul Dépréc. 31/12/2017	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Ecart d'acquisition	1 641	-5	1 636	1 142	494	498
TOTAL	1 641	-5	1 636	1 142	494	498

Les goodwill avec une valeur nette comptable non nulle sont afférents aux entités **NEGRI** et **TETIS** sur lesquelles aucun indice de perte de valeur n'a été identifié.

e) Titres mis en équivalence

	2017			2016		
	%	MEQ Titres	Quote-part Résultat	%	MEQ Titres	Quote-part Résultat
- Secteur BTP						
AEROPORTS DU GRAND OUEST	5,00 %	4 094	872	5,00 %	3 212	729
DPCC	7,41 %	29	21	7,41 %	62	54
PSM TECHNOLOGIES	55,00 %	81	-322	55,00 %	339	-38
TECHNIREP	51,00 %	-	-448	51,00 %	403	33
- Secteur Immobilier						
SCCV LA GAUNINIÈRE	50,00 %	1	108	50,00 %	1	83
SCCV LA DOUVE AUX LOUPS	100,00 %	-	-	100,00 %	-	-
SCCV NOVAVEST	40,00 %	1	-15	40,00 %	1	-5
SCCV 95 REPUBLIQUE	50,00 %	-	-23	-	-	-
ETPOMNIA	30,00 %	-	-1	-	-	-
TOTAL		4 205	202		4 018	856

Les quote-parts de résultat intègrent des dépréciation de Goodwill pour 112 KE sur **PSM TECHNOLOGIES** et 121 KE sur **TECHNIREP**.

	2017					
	CA	RN	Total Actifs	Trésorerie	Total Dettes	Dettes financières
- Secteur BTP						
AEROPORTS DU GRAND OUEST	78 957	17 644	225 531	8 286	82 855	12 038
DPCC	665	282	9 811	470	9 417	-
PSM	2 430	-382	1 427	-	1 279	66
TECHNIREP	5 197	-642	2 626	10	2 567	110
- Secteur Immobilier						
SCCV LA GAUDINIÈRE	872	215	11 075	371	11 075	7 800
SCCV NOVAVEST	0	-39	1 360	88	1 411	-
SCCV 95 REPUBLIQUE	0	-45	5 391	0	5 435	3 445
ETPOMNIA	0	-3	1	1	3	0

	2016					
	CA	RN	Total Actifs	Trésorerie	Total Dettes	Dettes financières
- Secteur BTP						
AEROPORTS DU GRAND OUEST	70 223	14 586	196 481	2 635	71 789	11 477
DPCC	1 391	738	10 782	544	9 944	-
PSM (*)	1 381	-70	1 156	-	746	191
TECHNIREP (*)	6 774	58	3 425	99	2 844	74
- Secteur Immobilier						
SCCV LA GAUDINIÈRE	861	167	11 658	636	11 657	8 300
SCCV NOVAVEST	-	-14	956	114	955	-

(*) données issues des comptes sociaux et proratisées pour le CA et RN pour l'exercice d'entrée dans le groupe

f) Autres actifs financiers non courants

	Brut	Provision	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
- Titres de participation entités non consolidées	3	1	2	2
- Créances sur participations mises en équivalence	490	-	490	409
- Autres titres immobilisés	244	-	244	172
- Prêts	-	-	-	12
- Dépôts, cautionnements et créances immobilisées	262	-	262	216
TOTAL	999	1	998	811

g) Autres actifs de gestion de trésorerie non courants

Ils correspondent à des supports de placements de trésorerie dont la liquidité est supérieure à 1 an.

	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
- Valeurs mobilières de placements (OPCVM)	-	-
- Titres de créances négociables et Certificats de dépôt	13 258	13 900
- EMTN	-	-
- Livret	65	-
- Contrats de capitalisation	-	-
- Obligations et Fonds obligataires	-	-
TOTAL	13 323	13 900

Actif courant

h) Stocks et en cours

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
- Matières et autres approvisionnements	744	899	-155
- En cours de production	5 718	4 980	738
- Produits intermédiaires et finis	855	2 822	-1 967
TOTAL	7 317	8 701	-1 384
Dépréciation	-718	-810	92
VALEURS NETTES	6 599	7 891	-1 292

La variation nette 2017 est de - 1 292 K€ et se décompose ainsi :

- Variation stock : (1 304) K€
- Variation de la provision pour dépréciation : (64) K€
- Incidence de variation de change : 0 K€
- Incidence de variation de périmètre : néant

i) Créances clients

	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
- Créances clients	57 251	54 044
- Provisions sur créances clients	-1 408	-1 206
TOTAL	55 843	52 838

Les provisions sur créances clients pour **1 408 K€ HT** sont à rattacher aux retards de clients de plus d'un mois.

L'exposition maximale au risque de crédit est de **55 843 K€** au 31 Décembre 2017, contre **52 838 K€** au 31 Décembre 2016.

Echéancier	31/12/2017	31/12/2016
- Créances clients non échues	39 717	41 472
- Créances clients échues à moins d'1 mois	5 922	6 445
- Créances clients échues à plus d'1 mois	11 612	6 127
TOTAL	57 251	54 044

j) Avances, actif d'impôt, autres créances et comptes de régularisation

	Dépréciation			Dépréciation		
	Brut	31/12/2017	Net	Brut	31/12/2016	Net
- Avances et acomptes	241	-	241	514	-	514
- Autres créances opérationnelles	16 549	1 192	15 357	12 136	1 195	10 941
- Actifs d'impôts courants (créances IS)	4 949	-	4 949	4 083	-	4 083
- Paiement d'avance	478	-	478	539	-	539
TOTAL	22 217	1 192	21 025	17 272	1 195	16 077

L'exposition maximale au risque de crédit est de **21 025 K€** au 31 Décembre 2017, contre **16 077 K€** au 31 décembre 2016.

k) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les excédents de trésorerie sont gérés avec un objectif de rentabilité voisin de celui du marché monétaire. Les supports d'investissements sont principalement des OPCVM monétaires Euro, des titres de créances négociables (certificats de dépôts notamment) et contrats de capitalisation à échéance inférieure à 1 an. Ils sont évalués à

leur juste valeur pour la catégorie des OPCVM, les titres de créances négociables et certificats de dépôt étant valorisés à la clôture pour le montant en capital y compris intérêts courus. Pour la catégorie des OPCVM, il est procédé aux opérations de vente/achat à chaque fin d'exercice.

La trésorerie présentée dans le tableau du flux de trésorerie comprend les éléments suivants :

	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
- Disponibilités et livret épargne	14 754	21 640
- Valeurs mobilières de placements (OPCVM)	1 113	3 157
- Titres de créances négociables et Certificats de dépôts	10 141	17 618
- Contrat de capitalisation	-	-
Sous Total trésorerie et équivalents de trésorerie	26 008	42 415
- Découverts bancaires	-1 186	-1 424
Sous total trésorerie passive	-1 186	-1 424
TRÉSORERIE NETTE	24 822	40 991

Actifs financiers de gestion de trésorerie courants

	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
- Valeurs mobilières de placements (OPCVM)	-	-
- Titres de créances négociables et Certificats de dépôts	7 810	3 000
- Contrat de capitalisation (échéance < 1 an)	18 441	18 396
- Obligations et Fonds Obligataires	-	-
TOTAL	26 251	21 396

Synthèse trésorerie nette et actifs de gestion de trésorerie

	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Actifs financiers de gestion de trésorerie non courants	13 323	13 900
Actifs financiers de gestion de trésorerie courants	26 251	21 396
Trésorerie nette	24 822	40 991
TOTAL	64 396	76 287

I) Informations relatives aux contrats de constructions

	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
Clients - Factures à établir HT	6 049	4 489
Travaux facturés d'avance HT	-5 537	-7 744
Avances reçues TTC	-2 939	-4 863

4.2.4.2. PASSIF DU BILAN**Capitaux Propres****m) Politique de gestion du capital**

Le capital social au 31 Décembre 2017 est composé de 1 200 000 actions ordinaires d'un nominal de **20 Euros**. Il n'existe pas de titres comportant des prérogatives particulières.

Évolution du nombre d'actions composant le capital

	31/12/2017	31/12/2016
Nombre d'actions composant le capital en début d'exercice	1 200 000	1 200 000
Nombre d'actions créées au cours de l'exercice :		
- par division du nominal du titre	-	-
- par augmentation de capital	-	-
- par levée d'options de souscription d'actions	-	-
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice :		
- par réduction de capital social	-	-
NOMBRE D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL EN FIN D'EXERCICE	1 200 000	1 200 000

Évolution du capital social

	31/12/2017	31/12/2016
Capital social en début d'exercice	24 000	24 000
Augmentation de capital	-	-
Réduction de capital	-	-
CAPITAL SOCIAL EN FIN D'EXERCICE	24 000	24 000

Actions propres

	31/12/2017	31/12/2016
Nombre d'actions en début d'exercice	-	-
Achat d'actions	-	-
Cession d'actions	-	-
Attribution d'actions gratuites	-	-
Nombre d'actions en fin d'exercice	-	-
EN % DU CAPITAL	-	-

État des provisions courantes et non courantes

n) Provisions non courantes

	31/12/2016	Dotations	Reprises	Autres Mvts	31/12/2017
- Avantages au personnel - indemnités de fin de carrière	1 869	379	247	-245	1 756

Hypothèses et données retenues	31/12/2016	31/12/2017
- Taux rendement (taux Iboxx) en %		1,31 %
- Actifs de couverture déduits de la provision en K€		1 041
- Sensibilité de la provision à la baisse de 0.50% du taux actualisation en K€		173

o) Provisions courantes

	31/12/2016	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres Mvts	31/12/2017
- Chantiers et travaux	3 965	4 138	1 425	346	-	6 332
- Activité immobilière	286	83	-	54	-3	312
- Risques et litiges	1 095	243	97	371	-	870
- Charges diverses		-	-	-	84	84
TOTAL	5 346	4 464	1 522	771	81	7 598

p) État des dettes financières courantes et non courantes

	Dettes financières Courantes 31/12/2017 (a)	Dettes financières Non courantes		Total Dettes financières Non courantes 31/12/2017 (b)	Total 31/12/2017 (a) + (b)	Total 31/12/2016
		+ 1/- 5 ans	+ 5 ans			
- Emprunts bancaires	1 587	5 049	1 179	6 228	7 815 ⁽¹⁾	11 133 ⁽¹⁾
- Emprunts sur location financement (IAS 17)	769	1 408	-	1 408	2 177	2 140
- Emprunts et dettes financières diverses	2	-	410	410	412	491
- Concours bancaires créditeurs	1186	-	-	-	1 186	1 424
Total emprunts portant intérêts	3 544	6 457	1 589	8 046	11 590	15 188
Rappel au 31/12/2016	8 908	4 756	1524	6 280	15 188	

(1) dont endettement à taux variable 0 k€ au 31 décembre 2017 et 5 000 k€ en 2016.

L'endettement à taux variable correspondant essentiellement à la ligne de financement portée par la maison mère a été remboursée sur le 1 semestre 2017. L'ensemble des dettes financières correspond à des passifs évalués au coût amorti.

Variation de l'endettement net

	31/12/2017	31/12/2016	Variation
- Actifs de gestion de trésorerie	-39 574	-35 295	-4 279
- Trésorerie et équivalent trésorerie	-26 008	-42 415	16 407
- Concours bancaires courants	1 186	1 423	-237
Trésorerie nette et actifs de gestion de trésorerie	-64 396	-76 287	11 891
- Dettes financières long terme	8 047	6 280	1 767
- Dettes financières court terme	2 358	7 484	-5 126
ENDETTEMENT NET (ACTIF)	-53 991	-62 523	8 532

4.2.4.3. Impôts différés

Actif d'impôt non courant	31/12/2017	31/12/2016	Variation
- Impôts différés actif	398	212	186
Passif d'impôt non courant			
- Impôts différés passif	2 772	5 451	-2 679
TOTAL	-2 374	-5 239	2 865

	31/12/2017	31/12/2016
- Variation imposition différée	2 946	53
- Incidence de variation de change	-	-
- Incidence de variation de périmètre	-	-
- Incidence de variation sur capitaux propres	-81	84
VENTILATION DE LA VARIATION	2 865	137

Ventilation des impôts différés :

	31/12/2017	31/12/2016
- Décalages fiscaux	30	29
- Déficit reportable	2 230	18
- Indemnités de fin de carrière	540	598
- Location financement	-568	-524
- Retraitements provisions réglementées	-836	-888
- Retraitements provisions	-3 544	-4 393
- Retraitements IAS 11 (avancement)	-320	-168
- Autres retraitements	94	89
TOTAL	-2 374	-5 239

Conformément à IAS12, compte tenu de l'existence de bases d'imposition différées passives suffisantes, le déficit fiscal généré sur l'exercice au sein du périmètre d'intégration fiscale a été activé en totalité pour un montant de **6 993 K€** en base.

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non probable sont évalués à **1 155 K€** au 31 Décembre 2017 contre **1 067 K€** au 31 Décembre 2016.

4.2.4.4. COMPTE DE RESULTAT

Analyse des produits des activités ordinaires

	31/12/2017	%	31/12/2016	%
Analyse par activité				
- BTP	151 762	94	143 793	94
- Activités immobilières	9 865	6	9 172	6
Total Chiffre d'Affaires	161 627	100	152 965	100
Variation (N – 1)	5,66%		7,45%	
Analyse par zone géographique				
- France Métropole	114 410	71	104 073	68
- France DOM	26 611	16	37 131	24
- Reste du monde	20 606	13	11 761	8
Total Chiffre d'Affaires	161 627	100	152 965	100
Autres produits de l'activité	181		94	
Total Produits des activités ordinaires	161 808		153 059	
Variation N – 1	-5,72%		-7,49%	

Résultat opérationnel

	31/12/2017	31/12/2016
- Résultat opérationnel	-4 753	5 075
- Marge opérationnelle en % du CA	-2,94%	3,32%

Autres Éléments du Résultat opérationnel

	31/12/2017	31/12/2016
Autres produits et charges d'exploitation		
- Résultats sur cessions d'immobilisations	71	547
- Autres produits et charges	5	25
TOTAL	76	572
Autres produits et charges opérationnels	-	-

Coût de l'endettement financier net

	31/12/2017	31/12/2016
- Charges d'intérêts sur dettes financières	-261	-87
- Charges d'intérêts sur location financement	-11	-14
- Revenus issus des placements de trésorerie ⁽¹⁾	608	839
TOTAL	336	738

(1) Hors reprise nette de dotations aux provisions pour 0 K€ en 2017, 16 K€ en 2016.

Autres produits et charges financiers

	31/12/2017	31/12/2016
- Dotations financières nettes ⁽¹⁾	-	16
- Résultat sur écarts de changes nets	-1 432	407
- Intérêts nets hors endettement	200	182
TOTAL	-1 232	605

(1) Y compris reprise nette de dotations aux provisions pour 0 K€ en 2017, 16 K€ en 2016.

La perte de change de l'exercice résulte de l'effet de la baisse du dollar US sur les actifs notamment de trésorerie détenus dans cette devise.

Impôt sur les bénéfices

	31/12/2017	31/12/2016
- Impôt exigible	709	1 543
- Impositions différées	-2 946	-53
TOTAL	-2 237	1 490

Une intégration fiscale intervient entre CIFE et les filiales ETPO, BRITTON, SOMARE, SOVEBAT, TETIS, ECG, ETPO Guyane, ETPO Guadeloupe, ETPO Martinique, ETPO RED OUEST, Océanic Promotion, Immobilière Sanitat.

Taux d'impôt effectif

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

	31/12/2017	31/12/2016
- Résultat consolidé après impôt de l'ensemble (1)	-3 412	4 928
- Impôts sur les bénéfices	-2 237	1 490
- Résultat avant impôt	-5 649	6 418
- Impôt théorique au taux d'IS de la société mère 33,33 %	-1 883	2 139
- Effet différences permanentes	-70	-204
- Effet différences de taux avec les filiales étrangères et DOM	-259	-339
- Effet net des pertes fiscales	431	59
- Effet des autres impôts et crédit d'impôts (2)	-456	-165
- Autres effets	-	-
- Impôt réel	-2 237	1 490
- Taux d'impôt effectif	39,60%	23,22%

(1) hors quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence

(2) dont 96 K€ en 2017 et 261 K€ en 2015 au titre du Crédit Impôt Recherche

4.2.4.5. RESULTAT PAR ACTION

	31/12/2017	31/12/2016
- Résultat net (part du Groupe en K€)	-3 288	5 076
- Nombre d'actions	1 200 000	1 200 000
- Nombre d'actions sous déduction auto-contrôle	1 200 000	1 200 000
- Résultat net par action (en €)	-2,74	4,23
- Résultat net par action hors auto contrôle (en €)	-2,74	4,23

Il n'existe pas d'éléments à caractère dilutif. Le résultat dilué est équivalent au résultat net par action.

4.2.4.6. INFORMATIONS SECTORIELLES

Métiers	31/12/2017			31/12/2016		
	BTP	Activité Immobilière	Total	BTP	Activité Immobilière	Total
- Chiffre d'affaires	151 762	9 865	161 627	143 793	9 172	152 965
- Résultat opérationnel	-6 106	1353	-4 753	4 148	927	5 075
- Ct endettement financier net	443	-107	336	705	33	738
- Impôts	2 359	(122)	2 237	(1 326)	-164	(1 490)
- Résultat net (Part du Groupe)	-4 075	787	-3 288	4 520	556	5 076
- Immobilisations Nettes	30 245	7 343	37 588	30 969	8 292	39 261
- Investissements	5 026	227	5 253	8 540	305	8 845
- Actifs nets	163 424	23 613	187 037	167 964	26 029	193 993
- Trésorerie nette ⁽²⁾	62 305	2 091	64 396	73 766	2 521	76 287
- Capitaux propres	102 667	-8 686	93 981	108 872	-8 816	100 056
- Dettes (hors provisions)	49 633	31 298	80 931	47 177	34 092	81 269

Zone Géographique ⁽¹⁾	31/12/2017				31/12/2016			
	FRA	DOM	Monde	Total	FRA	DOM	Monde	Total
- Chiffre d'affaires	114 410	26 611	20 606	161 627	104 073	37 131	11 761	152 965
- Ct endettement financier net	384	-16	-32	336	756	-27	9	738
- Immobilisations nettes	22 960	3 765	10 863	37 588	23 944	4 146	11 171	39 261
- Investissements	2 891	385	1 977	5 253	3 202	952	4 691	8 845
- Actifs nets	148 036	16 851	22 150	187 037	153 101	22 808	18 084	193 993
- Trésorerie nette ⁽²⁾	58 635	1 021	4 740	64 396	69 766	3 880	2 641	76 287
- Capitaux propres	105 842	-804	-11 057	93 981	108 273	1 043	-9260	100 056
- Dettes (hors provisions)	31 834	16 005	33 092	80 931	33 169	20 847	27 253	81 269

(1) FRA : France Métropole DOM : Départements d'Outre-mer

(2) Y compris actifs financiers de gestion de trésorerie

4.2.4.7. INFORMATIONS SOCIALES

Effectifs

	31/12/2017	31/12/2016
- Cadres	169	154
- Employés, Agents de maîtrise	164	164
- Compagnons	293	309
TOTAL	626	627

Intérimaires

Le volume d'heures liées à la population en intérim s'élève à **291 000 heures** sur l'exercice 2017 contre **285 000 heures** au 31 Décembre 2016.

Le volume d'heures 2017 est valorisé à environ **7,8 M€** contre **6,9 M€** en 2016.

CICE Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

Le **CICE** a été comptabilisé en moins des charges de personnel pour **1 042 K€** en 2017 contre **893 K€** en 2016. Ce crédit a été utilisé conformément aux objectifs prévus la loi, et fait l'objet d'un report en créance fiscale pour **2 746 K€** au 31 Décembre 2017.

4.2.4.8. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les transactions avec les parties liées concernent notamment la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction.

Rémunérations des Administrateurs et dirigeants mandataires sociaux de CIFE SA.

Au titre de 2017, le montant des rémunérations brutes et jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration de CIFE, s'élève à **653 K€** dont **536 K€** versés par la société mère et **117 K€** par les autres sociétés consolidées. Ces rémunérations se composent exclusivement pour **624 K€** de salaires bruts et **29 K€** de jetons de présence.

Autres parties liées

Le Groupe CIFE a comptabilisé sur l'exercice 2017 une charge de **27 K€** au titre de prestations de direction générale rendues par la SAS ALFRED DE MUSSET.

4.2.4.9. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les cautions sur marchés données par les établissements bancaires s'élevaient au 31 Décembre 2017 à **55 135 K€** (82% de l'encours étant par les filiales France métropole) contre **57 615 K€** au 31 Décembre 2016.

4.2.4.10. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément à la recommandation de l'AMF, ce tableau n'intègre que les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Exercice couvert : 2017

	ERNST & YOUNG Atlantique				RSM OUEST			
	Montant en KE		%		Montant en KE		%	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Émetteur : SA CIFE	27	17	29	25	27	17	36	24
- Filiales intégrées globalement	50	49	55	74	41	40	54	56
Services autres que la certification des comptes								
- Émetteur :					8	8	10	11
- Filiales intégrées globalement	15	1	16	1	-	6	-	9
Sous-Total	92	67	100 %	100 %	76	71	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal social	-	-	-	-				
Autres								
Sous-Total	-	-	- %	- %	-	-	- %	- %
TOTAL	92	67	100 %	100 %	76	71	100 %	100 %

Les Commissaires aux comptes **ERNST & YOUNG Atlantique** et **RSM OUEST** ont été nommés par l'Assemblée Générale du 14 Juin 2013.

4.2.4.11. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Actifs destinés à la vente

Le 14 mars 2018, le groupe a cédé pour **415 K€** l'actif immobilier enregistré en actif à la vente pour un montant de **80 K€** en VNC au 31 Décembre 2017 (cf. note c du § 4.2.4.1).

Affectation du résultat 2017

Le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 Décembre 2017, le 17 Avril 2018. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 19 Juin 2018.

Le Conseil proposera à cette Assemblée Générale Ordinaire de ne pas verser de dividende au titre de cet exercice.

4.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 Décembre 2017

A l'Assemblée Générale de la société CIFE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CIFE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

- **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

- **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- **Contrats de construction à long terme et évaluation des pertes à terminaison**

Risque identifié

Comme indiqué dans la note 4.2.3.2 de l'annexe, la comptabilisation des contrats de construction en chiffre d'affaires et marge s'effectue selon la méthode à l'avancement. Le taux d'avancement est déterminé pour chaque projet en rapportant le montant des coûts comptabilisés à la date de clôture aux coûts budgétés de l'affaire. Les contrats devant dégager une perte finale font l'objet d'une provision pour perte à terminaison.

Le montant de chiffre d'affaires et de marge à comptabiliser sur l'exercice, et éventuellement de provision pour perte à terminaison à la date de clôture, dépend donc de la capacité de l'entité à mesurer les coûts encourus sur un contrat et à estimer de manière fiable les coûts restant à engager jusqu'à la fin du contrat.

Nous avons considéré les contrats de construction à long terme et l'évaluation des pertes à terminaison comme un point clé de l'audit en raison de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance du processus de suivi financier des affaires

Nous avons sélectionné des projets, et, pour chacun d'entre eux :

- nous avons rencontré les responsables de projet, rapproché les données comptables avec leur suivi de chantier, corroboré le degré d'avancement retenu pour la comptabilisation du chiffre d'affaires en examinant notamment la documentation technique et apprécié les estimations de coûts futurs ;
- nous avons testé la concordance entre le chiffre d'affaires retenu à terminaison et les contrats et avenants signés.

Dans le cas de prévisions à fin d'affaire déficitaires, nous avons examiné la provision pour perte à terminaison comptabilisée.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

● Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société CIFE par votre Assemblée Générale du 8 juin 2007 pour le cabinet RSM OUEST et du 14 juin 2013 pour le cabinet ERNST & YOUNG Atlantique.

Au 31 décembre 2017, le cabinet RSM OUEST était dans la onzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Atlantique dans la cinquième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

● Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

- **Rapport au comité d'audit**

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Nantes, le 27 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

RSM Ouest
Nicolas PERENCHIO

ERNST & YOUNG Atlantique
François MACÉ

5

Chapitre 5

5.1	COMPTES SOCIAUX	78	5.3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	91
5.1.1	Bilan au 31 décembre 2017	78	5.4	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	94
5.1.2	Compte de résultat	80			
5.2	ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	81			
5.2.1	Faits significatifs de l'exercice	81			
5.2.2	Principes et méthodes comptables	81			
5.2.3	Notes annexes au bilan et compte de résultat	82			

5.1 COMPTES SOCIAUX

5.1.1 Bilan au 31 décembre 2017

Actif

En Milliers d'euros	NOTES	2017			2016
		Brut	Amortissements	Net	Net
Autres immobilisations incorporelles		12	11	1	1
Immobilisations incorporelles	5.2.3	12	11	1	1
Terrains					
Constructions		1 891	1 270	621	665
Installations techniques, matériel et outillage					
Autres immobilisations corporelles		279	112	167	206
Immobilisations en cours et avances					
Immobilisations corporelles	5.2.3	2 170	1 382	788	871
Participations		16 352	6 263	10 089	13 271
Créances rattachées à des participations	a	16 939	11 985	4 954	7 374
Autres titres immobilisés - Titres en Auto contrôle	b				
Autres titres immobilisés - Obligations - FCP	c	239		239	165
Autres Immobilisations financières		51		51	40
Immobilisations financières	5.2.3	33 581	18 248	15 333	20 850
ACTIF IMMOBILISÉ		35 763	19 641	16 122	21 722
Créances clients et comptes rattachés	5.2.3.3	102	12	90	94
Autres créances	5.2.3.3	16 062	2 164	13 898	9 712
Valeurs mobilières de placement et créances assimilées	5.2.3.4	18 442		18 442	20 180
Disponibilités , Comptes à terme et livrets	5.2.3.4	34 433		34 433	42 594
Charges constatées d'avance		78		78	55
ACTIF CIRCULANT		69 117	2 176	66 941	72 635
Ecarts conversion Actif	5.2.3.5	734		734	158
TOTAL GÉNÉRAL		105 614	21 817	83 797	94 515

Passif

En Milliers d'euros	NOTES	2017	2 016
Capital (intégralement versé)		24 000	24 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		858	858
Ecart de réévaluation		2	2
Réserve légale		2 400	2 400
Réserves réglementées			
Autres réserves		50 000	46 000
Report à nouveau		4 308	5 439
Résultat de l'exercice		-3 610	4 609
Amortissements dérogatoires	5.2.3.7	93	98
CAPITAUX PROPRES	5.2.3.6	78 051	83 406
Provisions pour risques		836	679
Provisions pour charges			
Provisions	5.2.3.8	836	679
Emprunt et dettes financières divers		51	5 061
Emprunts et dettes financières	5.2.3.9	51	5 061
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		282	237
Dettes fiscales et sociales		263	712
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		4 314	4 342
Produits constatés d'avance			
Dettes	5.2.3.10	4 910	10 352
Ecart de conversion Passif			78
TOTAL GÉNÉRAL		83 797	94 515

5.1.2 Compte de résultat

En Milliers d'euros	NOTES	2017	2016
Chiffres d'affaires	5.2.3.11	1 350	1 453
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges ⁽¹⁾		875	197
Autres produits		2	2
Produits d'exploitation		2 227	1 652
Autres achats et charges externes		2 085	1 075
Impôts, taxes et versements assimilés		126	121
Salaires et traitements		406	584
Charges sociales		120	162
Dotations aux amortissements et aux provisions		343	448
Autres charges		21	46
Total Charges d'exploitation		3 101	2 436
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-874	-784
Produits financiers de participations		1 680	3 706
Produits financiers de créances de l'actif immobilisé		349	390
Autres intérêts et produits assimilés		-	-
Produits nets sur cession et placements de produits de trésorerie		738	871
Différences positives de change		-	382
Reprises sur provisions et transferts de charges		1 911	1 397
Total Produits financiers		4 678	6 746
Charges financières sur participations SCI		101	-
Autres Intérêts et charges assimilées		17	16
Différences négatives de change		1 161	-
Charges nettes sur cession et placements produits de trésorerie		-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions		6 380	1 795
Total Charges financières		7 659	1 811
RÉSULTAT FINANCIER	5.2.3.12	-2 981	4 935
RÉSULTAT COURANT (AVANT IMPÔTS)		-3 855	4 151
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		119	5
Produits exceptionnels sur opérations en capital		-	610
Reprises sur provisions et amortissements		7	7
Total Produits exceptionnels		126	622
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		41	183
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		-	145
Dotations aux amortissements et aux provisions		1	1
Total Charges exceptionnelles		42	329
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	5.2.3.13	84	293
Impôts sur les bénéfices	5.2.3.14	-161	-165
RÉSULTAT NET		-3 610	4 609

(1) dont transferts de charges : 505 KE en 2017 et 197 KE en 2016

5.2 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

(Les indications chiffrées sont exprimées en milliers d'€uros)

Annexe au bilan annuel dont le total est de **83 797 K€** et au compte de résultat dégageant une perte nette de **3 610 K€**.

La période a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2017.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17 Avril 2018 par le Conseil d'Administration.

La société **CIFE** établit des comptes consolidés aux normes IFRS.

5.2.1 Faits significatifs de l'exercice

Au cours de la période, la société **CIFE** :

- a recapitalisé pour **1 400 K€** sa filiale **ETPO GUADELOUPE** ;
- a acquis les minoritaires de **SOVEBAT** pour 1€ ;
- a comptabilisé des dépréciations nettes sur titres de filiales pour **4 581 K€** ;
- procédé au remboursement intégral pour **5 M€** de sa ligne de financement mobilisée en 2016 dans le cadre du financement de l'acquisition des actifs d'exploitation de **ETPO GEODEX INC** au Canada.

5.2.2 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les principes résultant des dispositions du règlement ANC n°2016-07, homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

5.2.2.1. Immobilisations corporelles

A l'exception des biens ayant fait l'objet d'une réévaluation légale, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement.

Constructions et bâtiments industriels : Entre 10 et 40 ans selon méthodologie composants suivante :

- Gros œuvre : 40 ans
- Equipements techniques : 20 ans
- Aménagements intérieurs : 10 ans

Matériel de transport Entre 5 et 8 ans ;

Matériel de bureau, informatique Entre 3 et 10 ans.

La valeur amortissable d'un actif est considérée égale à sa valeur brute.

Sur le plan fiscal, les rythmes et modes d'amortissements antérieurement retenus ont été maintenus. L'écart entre la dotation comptable et la dotation fiscale constitue un amortissement dérogatoire comptabilisé en résultat exceptionnel et entraîne une variation du compte "Provisions réglementées" correspondant (cf. § 6).

5.2.2.2. Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur valeur brute, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition ou à leur valeur réévaluée au 31 Décembre 1976.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres éventuellement corrigés pour tenir compte de leurs perspectives de plus-values ou de moins-values d'actifs, de développement et de rentabilité.

5.2.2.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances qui présentent des difficultés de recouvrement font l'objet d'une dépréciation.

5.2.2.4. Créances et dettes en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en Euros sur la base du dernier cours de change. Les différences latentes de conversion sont inscrites dans les comptes transitoires « différences de conversion actif-passif ». Les pertes latentes de conversion font l'objet d'une provision pour risques.

5.2.2.5. Valeurs mobilières de placement et créances assimilées

Les supports d'investissements sont principalement des OPCVM ainsi que des titres de créances négociables (certificats de dépôt notamment).

Des dépréciations sont constituées lorsque leur valeur vénale est inférieure, à la date de clôture, à leur coût d'entrée en portefeuille.

5.2.2.6. Disponibilités et comptes à terme

Ce poste comprend les disponibilités bancaires ainsi que les comptes à terme débloqués.

5.2.2.7. Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées dès lors qu'il existe un risque probable de sortie de ressources sans contreparties attendues. Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

5.2.3 Notes annexes au bilan et compte de résultat

5.2.3.1. Etat des Immobilisations

Immobilisations	01/01/2017	Augmentation	Diminution	Autres Mvts	31/12/2017
Incorporelles	12	-	-	-	12
Corporelles	1 964	206	1	-	2 169
Financières					
* Titres de Participation	14 952	1 400	-	-	16 352
* Créances sur Participation	19 344	1 455	3 859	-	16 940
* Titres en auto contrôle	-	-	-	-	-
* Autres participations (FCPlacement)	165	74	-	-	239
* Autres immobilisations financières	40	11	-	-	51
TOTAL	36 477	3 146	3 860	-	35 763

Mouvements significatifs sur les titres de participation :

Recapitalisation de la filiale ETPO GUADELOUPE pour 1 400 K€.

a) Etat des créances sur participations

Filiales	01/01/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2017	- 1 An	+ 1/- 5 Ans	+ 5 Ans
Aéroports du Grand Ouest	224	-	-	224	-	224	-
ETPO RED OUEST	2 845	232	-	3 077	-	3 077	-
ETPO RED IDF	-	905	-	905	-	905	-
FWE	1 897	-	1 063	834	-	834	-
Immobilière Sanitat	3 280	-	1 546	1 734	200	1 534	-
Jules Verne Immobiliare	6 256	-	-	6 256	-	6 256	-
Nutribio	780	-	180	600	-	600	-
SCCV Croix de vie	1 060	-	1 060	-	-	-	-
Intérêts courus sur créances	3 002	318	10	3 310	-	3 310	-
TOTAL	19 344	1 455	3 859	16 940	200	16 740	-

b) Actions Propres

	01/01/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2017
Nombre d'actions détenues	-	-	-	-
En % du capital	-	-	-	-
Prix de revient unitaire en Euros	-	-	-	-
Cours de clôture en Euros	71,1	1,02		72,12
Valeur brute au bilan	-	-	-	-
Provision pour dépréciation	-	-	-	-
Valeur nette au bilan	-	-	-	-

c) Autres titres immobilisés – Obligations – FCP

	01/01/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2017
Autres participations (FCP)	165	74	-	239
Intérêts courus	-	-	-	-
Valeur brute au bilan	165	74	-	239
Provision pour dépréciation	-	-	-	-
Valeur nette au bilan	165	74	-	239

5.2.3.2. Etat des Amortissements et Provisions sur Immobilisations

Immobilisations	01/01/2017	Augmentation	Diminution	31/12/2017
Incorporelles	11	-	-	11
Corporelles	1 093	289	-	1 382
Financières	13 651	4 949 ⁽²⁾	352 ⁽³⁾	18 248
TOTAL	14 755	5 238 ⁽¹⁾	352	19 641

(1) Dont amortissements linéaires : 99 K€

(2) Dont provision sur titres et créances sur participations : 4 949 K€

(3) Dont reprise provision sur titres et créance sur participations : 352 K€

5.2.3.3. Etat des Créances de l'Actif circulant

Désignation	31/12/2016	31/12/2017	- 1 An	Produits à Recevoir
Créances clients	105	102	102	13
Autres Créances	1 718	2 889	2 889	178
Groupe et Associés	10 760	13 173	13 173	-
Charges constatées d'avance	55	78	78	-
TOTAL	12 638	16 242	16 242	191

5.2.3.4. Etat de la Trésorerie

	31/12/2017 Brut	31/12/2017 Prov	31/12/2017 Net	31/12/2016 Net
Valeurs mobilières de placement et autres actifs de trésorerie	18 442	-	18 442	20 180
Titres de créances négociables (CDN)	-	-	-	-
Comptes à terme (CAT) et livrets	31 627	-	31 627	41 617
Disponibilités bancaires	2 806	-	2 806	977
TOTAL	52 875	-	52 875	62 774

Il n'y a pas de dépréciation du portefeuille de placements constatée au 31 Décembre 2017.

5.2.3.5. Ecart de Conversion

Les écarts de change comptabilisés à l'actif et provisionnés en 2017 pour **734 K€** couvrent le risque de change rattaché aux comptes-courants JVI et CIFE CANADA INC.

5.2.3.6. Informations sur la variation des capitaux propres

Variation des Capitaux Propres	Capital Social ⁽¹⁾	Primes	Réserves	Amortissements dérogatoires	Résultat de l'Exercice	Total
Situation au 31 Décembre 2016	24 000	860	53 839	98	4 609	83 406
						0
Mouvements 2017 :						0
. Affectation résultat 2016	-	-	4 609	-	-4 609	0
. Distribution dividende 2016	-	-	-1 740	-	-	-1 740
. Résultat de l'exercice 2017	-	-	-	-	-3 610	-3 610
. Amortissements dérogatoires (CRC 2002-10)	-	-	-	-5	-	-5
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2017	24 000	860	56 708	93	-3 610	78 051

(1) En fin d'exercice, le capital social est composé de 1 200 000 actions au nominal de 20 Euros chacune, entièrement libérées.

Toutes les actions sont de même rang et détiennent les mêmes droits, à l'exception le cas échéant des actions propres. Ces actions sont privées du droit de vote et du droit au dividende. Il n'y a pas d'actions propres détenues à la clôture de cet exercice.

5.2.3.7. Etat des provisions réglementées

Désignation	01/01/2017	Dotations	Reprises	31/12/2017
Amortissements dérogatoires (CRC 2002-10)	98	1	6	93
TOTAL	98	1	6	93

5.2.3.8. Etat des provisions pour risques et charges

Désignation	01/01/2017	Dotations	Reprises		31/12/2017
			utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques :					
. Risques d'exploitation	577	787	158	370	836
. Risques sur programmes immobiliers	-	-	-	-	-
Sous-Total	577	787	158	370	836
Provisions pour charges :					
. Pertes des SCI	102	-	102	-	-
. Charges immobilières	-	-	-	-	-
Sous-Total	102	-	102	-	-
TOTAL	679	787	260	370	836

5.2.3.9. Etat d'endettement

Depuis le 1^{er} mars 2015, la société bénéficiait d'une ligne de crédit de 7 M€ d'une durée de 36 mois. Cette ligne a été activée pour un montant de 5 M€ à la clôture de l'exercice

2016. Cette ligne était assortie de différentes clauses d'exigibilité anticipée. En 2017, ce prêt a été remboursé intégralement et a été clôturé au 31 mars 2018.

5.2.3.10. Etat des dettes

Désignation	31/12/2016	31/12/2017	Echéancier			Charges à Payer
			- 1 An	+ 1/- 5 Ans	+ 5 Ans	
Emprunts auprès établissement de crédit	5 001	-	-	-	-	-
Dettes financières et diverses	60	51	-	51	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	237	282	282	-	-	120
Dettes fiscales et sociales	712	262	262	-	-	87
Groupe et Associés	4 321	4 284	4 284	-	-	-
Autres dettes	21	31	31	-	-	30
TOTAL	10 352	4 910	4 859	51	0	237

La ligne des dettes financières diverses correspond à des dépôts reçus en garantie dans le cadre des activités de location. La société n'a pas de contrats de crédit-bail en cours.

5.2.3.11. Résultat d'exploitation

Chiffres d'affaires par activité

Activités	31/12/2017	31/12/2016
Locations immobilières et mobilières	470	495
Prestations de services et divers	880	958
TOTAL	1 350	1 453

Transferts de charges

	31/12/2017	31/12/2016
Sur consommables	10	12
Sur honoraires	106	177
Sur charges diverses	8	8
Sur assurances	381	-
TOTAL	505	197

5.2.3.12. Résultat financier

	31/12/2017	31/12/2016
Dividendes des filiales et produits des SCI	1 680	3 706
Produits des prêts sur participation	349	390
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Produits nets sur cessions et placements de pts de trésorerie	738	871
Différence positive de change	-	382
Reprises de provisions	1 911	1 397
Total des Produits	4 678	6 746
Pertes SCI	101	-
Charges d'intérêts des emprunts sur établissements de crédit	17	16
Charges d'intérêts comptes courants	-	-
Différences négatives de change	1161	-
Charges nettes sur cessions et placements de pts de trésorerie	-	-
Dotations aux amortissements et provisions	6380	1795
Total des Charges	7 659	1 811
Résultat Financier	-2 981	4 935

5.2.3.13. Résultat exceptionnel

	31/12/2017	31/12/2016
Produits sur opérations de gestion	119	5
Cession d'immobilisations corporelles, incorporelles	-	610
Cession d'immobilisations financières	-	-
Reprises aux amortissements dérogatoires (CRC 2002-10)	7	7
Total des Produits	126	622
Charges sur opération de gestion	-	-
Subventions équilibre accordées aux filiales	41	183
VNC d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	145
VNC d'immobilisations financières	-	-
Dotations aux amortissements dérogatoires (CRC 2002-10)	1	1
Total des Charges	42	329
Résultat Exceptionnel	84	293
Dont Résultat sur cession d'immobilisations	-	465

5.2.3.14. Ventilation de l'Impôt sur les bénéfices

	Compte de Résultat	Réintégrations	Déductions	Base	Impôt	
				Total	à 33,33 %	
Résultat courant	-3 854	5 771	2 750	-833	-	
Résultat exceptionnel	84	40	-	124	-	
TOTAL	-3 770	5 811	2 750	-709	-236	
					<i>IS de la société mère via intégration fiscale</i>	-236
					<i>IS des filiales via Intégration fiscale</i>	-161
					<i>Contribution supplémentaire 3,3 %</i>	-
					<i>Contribution additionnelle sur dividendes</i>	-
					<i>Montant total impôt sur les bénéfices</i>	-161

Une intégration fiscale intervient entre CIFE et les filiales ETPO, BRITTON, SOMARE, SOVEBAT, TETIS, ECG, ETPO Guyane, ETPO Guadeloupe, ETPO Martinique, ETPO RED OUEST, Océanic Promotion, Immobilière Sanitat.

Le déficit fiscal d'ensemble reportable sur le périmètre s'élève à 6 993 K€ au 31 Décembre 2017 contre 399 K€ au 31 Décembre 2016.

5.2.3.15. Situation latente

Décalages Temporaires	Base	Impôt Théorique 33,33 %
Bénéfices 2017 des SCI	-	-
Charges et provisions non déductibles	-	-
Déficit fiscal reportable chez la société mère	-6 993	-2 331
Plus-values OPCVM	-	-
TOTAL IMPÔT SITUATION FISCALE LATENTE	-6 993	-2 331

5.2.3.16. Informations sociales

Effectif réparti par catégorie socioprofessionnelles

	31/12/2017	31/12/2016
ETAM	2 ⁽¹⁾	2 ⁽¹⁾
CADRES	7	2
TOTAL	9	4

(1) dont 1 à temps partiel et 1 mis disposition de l'entreprise

Médailles du Travail, engagements de retraite

Dettes actualisées	31/12/2017	31/12/2016
Médailles du travail	1	-
Engagements de retraite	35	27
TOTAL	36	27

Hypothèses retenues	31/12/2017	31/12/2016
Taux actualisation	1,30 %	1,31 %

Ces éléments non significatifs ne font pas l'objet d'une provision au bilan.

Rémunérations versées par CIFE SA aux membres du Conseil d'Administration et dirigeants mandataires sociaux de CIFE SA

	31/12/2017	31/12/2016
Rémunérations brutes versées	515	584
Jetons de présence	21	14
TOTAL	536	598

5.2.3.17. Plan d'options d'achat ou de souscriptions d'actions

	31/12/2017	31/12/2016
Nombre d'options restantes	-	-
TOTAL	-	-

5.2.3.18. Engagements financiers

Dettes garanties par des sûretés réelles

Aucune des dettes inscrites au passif du bilan n'est garantie par des sûretés réelles.

Engagements financiers

La société **CIFE** dispose d'une clause de retour à meilleure fortune sur les subventions d'équilibre versées à sa filiale **ETPO Martinique** pour un montant au 31 Décembre 2017 de **803 K€**, contre 763 K€ au 31 Décembre 2016.

5.2.3.19. Filiales et Participations

Les informations figurant dans ce tableau concernent exclusivement les comptes sociaux annuels des sociétés.

	Capital ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que Capital ^{(1), (2)}	Quote-part du capital détenu (en % de contrôle)	Valeur Comptable des Titres détenus ^{(3), (4)}		Prêts et avances bruts consentis par CIFE et non encore remboursés ⁽²⁾	Montant des cautions et avals données par CIFE ⁽²⁾	CA HT ⁽³⁾	Résultat de l'exercice ⁽²⁾	Dividendes encaissés par CIFE ⁽²⁾
				Brute	Nette					
A - Renseignements détaillés										
1 - Filiales (+50% du capital)										
France										
SAS BRITTON (29-Plabennec)	80	565	95,01%	651	612			10 066	112	
SAS COMABAT (Martinique)	160	-472	87,00%	1 354		704		8 736	-1 597	199
SA ETPO (44-Nantes)	2 300	-2 351	99,96%	1 723	1			74 014	-5 985	
SAS ETPO GUADELOUPE (Guadeloupe)	248	172	100,00%	1 759	420	102		1 588	-364	
SARL ETPO MARTINIQUE (Martinique)	8		100,00%	8	7					
SARL ETPO GUYANE (Guyane)	408	-40	100,00%	393	368			4	-12	
SARL ECG (44-Nantes)	19	1	100,00%	26	26	1		30	-4	12
SARL IMMOBILIERE SANITAT (44-Nantes)	8	-8	99,00%	64	0	1 734			3	
SAS OCEANIC PROMOTION (44-Nantes)	400	642	99,99%	553	553	996		315	504	
SAS PICO OI (Ile de la Réunion)	40	1 874	85,00%	53	53			13 419	1 133	462
SAS SOMARE (72-Cherre)	300	1 096	95,01%	760	760			4 766	188	81
SAS Jean NEGRI (13-Fos sur Mer)	390	9 415	85,00%	1 346	1 346			13 835	1 313	850
SAS SOVEBAT (02-Gauchy)	300	-2 411	100,00%	593		596		10 321	-1 796	
SAS TETIS (85 - Bellevigny)	16	1 344	100,00%	1 221	1 221			2 564	189	
SAS TECHNIREP (92 - Nanterre)	250	-330	51,00%	446		441		5 197	-641	
TOTAL				10 950	5 367	4 574		144 855	-6 957	1 604
Etranger										
CIFE CANADA INC (Quebec - Canada)	1000(1)	-2333 (1)	100,00%	674		8 027			-1 287	
FWE Co, Inc. (Californie - Etats-Unis)	5000(1)	1341 (1)	100,00%	4 344	4 344	834			70	
SRL J. VERNE IMMOBILIARE (Bucarest - Roumanie)	18 (1)	-46 728(1)	87,00%	4	0	7 571			-822	
TOTAL				5 022	4 344	16 432			-2 039	
2- Participations (10 à 50% du capital)										
France										
Etranger										
TOTAL										
B - Renseignements globaux										
3 - Filiales non reprises au paragraphe 1										
France				141	141	479		272	115	-33
Etranger				2		605				
4 - Participations non reprises au paragraphe 2										
France				235	231	466		82 154	17 921	4
Etranger										
TOTAL				377	372	1 550		82 426	18 036	-29
TOTAL GENERAL				16 350	10 082	22 556		227 281	9 040	1 575

NB : pour les filiales et participations étrangères, chiffres d'affaires et résultats de l'exercice sont convertis au taux de clôture.

(1) Données dans la monnaie locale d'opération - en K\$ pour les Etats-Unis; en KRON pour la Roumanie; en KCAD pour le Canada

(2) Y compris le résultat de l'exercice

(3) En KE

(4) Pour SARL ECG, dont Ecart de réévaluation de 2 KE.

5.2.3.20. Résultats des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital social en KE (Nominal 20 € par action)	24 000	24 000	24 000	24 000	24 000
- Nombre d'actions ordinaires existantes	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
- Nombre d'actions à dividende prioritaire existantes	-	-	-	-	-
- Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
. par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
. par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
II - OPERATIONS & RESULTATS DE L'EXERCICE (en KE)					
- Chiffre d'affaires hors taxes	1 535	1 397	1 391	1 453	1 340
- Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions ⁽¹⁾	4 505	4 740	4 727	5 283	665
- Impôts sur les bénéfices	891	50	50	-165	-161
- Participation des salariés due au titre de l'exercice					
- Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions ⁽¹⁾	4 017	1 767	2 152	4 609	-3 610
- Résultat distribué au titre de l'exercice ⁽²⁾	1 656	1 680	1 704	1 740	-
III - RESULTAT PAR ACTION (en Euros)					
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements et provisions ⁽¹⁾	3,01	3,91	3,90	4,54	0,69
- Résultat après impôts, participations des salariés et amortissements et provisions ⁽¹⁾	3,35	1,47	1,79	3,84	-3,01
- Dividende net attribué à chaque action	1,38	1,40	1,42	1,45	-
IV - PERSONNEL					
- Effectif moyen (en nombre d'employés)	3	3	3	3	6
- Montant de la masse salariale en KE	474	569	723	584	406
- Montant des sommes versées au titre des charges sociales et des avantages en KE	167	181	256	162	120

(1) Déduction faite des reprises sur provisions devenues sans objet (selon les recommandations de l'AMF)

(2) Au titre de 2017 : Sous réserve de l'approbation de la 3^{ème} résolution de l'AG du 19 Juin 2018

5.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2017

A l'Assemblée Générale de la société CIFE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CIFE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

- **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Evaluation de la valeur recouvrable des titres de participation, des créances sur participations et des comptes-courants d'associés débiteurs**

Risque identifié

Au 31 décembre 2017, les titres de participation s'élèvent à 16,4 M€ en valeur brute et 10,1 M€ en valeur nette.

Les créances sur participations s'élèvent à 16,9 M€ et les comptes-courants d'associés débiteurs à 13,2 M€. Ils sont respectivement dépréciés à hauteur de 12 M€ et 2,2 M€.

Comme indiqué dans la note 5.2.2.2 de l'annexe aux comptes annuels, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire de ces titres est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres éventuellement corrigés pour tenir compte des perspectives de plus-values ou de moins-values d'actifs, de développement et de rentabilité.

Par ailleurs, les créances qui présentent des difficultés de recouvrement font l'objet d'une dépréciation tel que mentionné dans la note 5.2.2.3 de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation, des créances sur participations et des comptes-courants d'associés débiteurs est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société et dans la mesure où l'estimation des provisions pour dépréciation éventuelles nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations de la part de la direction.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à :

- rapprocher les capitaux propres retenus avec ceux issus des comptes des entités concernées, ayant fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques ; et analyser la documentation justifiant les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres;

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'inventaire des titres de participation, nos travaux ont consisté également à :

- apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation ;
- examiner si une provision pour risques a été comptabilisée dans les cas où la société est engagée à supporter les pertes d'une filiale présentant des capitaux propres négatifs.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

- **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

- **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : contrairement aux dispositions des articles L.225-37-3 du Code de commerce, l'information n'est pas présentée pour chacun des mandataires sociaux, mais de manière globale.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

- **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

- **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société CIFE par votre Assemblée Générale du 8 juin 2007 pour le cabinet RSM OUEST et du 14 juin 2013 pour le cabinet ERNST & YOUNG Atlantique.

Au 31 décembre 2017, le cabinet RSM OUEST était dans la onzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Atlantique dans la cinquième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Nantes, le 27 avril 2018

Les Commissaires aux comptes

RSM Ouest
Nicolas PERENCHIO

ERNST & YOUNG Atlantique
François MACE

5.4 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Exercice clos le 31 Décembre 2017

A l'Assemblée Générale de la société CIFE,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

II. Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 Avec M. Daniel TARDY, Administrateur de votre société

Rémunération de l'avance en compte courant consentie par M. Daniel TARDY sur la base du taux fiscalement déductible, soit 1,67% au 31 décembre 2017.

Personne concernée	Avances	Intérêts perçus au titre de l'exercice	Taux de rémunération
Daniel TARDY	162 €	267 €	Taux fiscalement déductible, soit 1,67%

2.2 Avec certaines sociétés du groupe

Personnes concernées

Messieurs Olivier TARDY, Administrateur et Président-Directeur général, Mohamad ATOUI, Directeur général Délégué, Bernard THERET, Administrateur, et Daniel TARDY, Administrateur.

Modalités

Les filiales versent à votre société une contribution groupe calculée sur la base de 0,6 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes.

Sociétés concernées	Montant HT perçu par votre société CIFE au cours de l'exercice
SAS BRITTON	61 075 €
SAS COMABAT	56 810 €
SA ETPO	414 726 €
SAS ETPO GUADELOUPE	9 632 €
SAS SOMARE	27 625 €
SAS PICO OI	78 931 €
SAS NEGRI	86 666 €
SAS SOVEBAT	63 270 €
SAS TETIS	13 794 €
SAS TECHNIREP	36 750 €
TOTAL	849 279 €

2.3 Avec la société ALFRED DE MUSSET

Personnes concernées

- M. Daniel TARDY, Administrateur de votre société et Président de la SAS ALFRED DE MUSSET
- Mme Cécile JANICOT, représentante de la société ALFRED DE MUSSET

Modalités

La société ALFRED DE MUSSET facture à votre société une participation aux frais de direction générale dont la révision annuelle est basée sur l'indice Syntec.

Pour l'exercice 2017, votre société a pris en charge une somme de 27 240 € hors taxes au titre de cette contribution.

Fait à Orvault et à Nantes, le 27 avril 2018

Les Commissaires aux comptes

RSM Ouest
Nicolas PERENCHIO

ERNST & YOUNG Atlantique
François MACE

6

Chapitre 6

6.1	ATTESTATION DES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	97
-----	---	----

6.1 ATTESTATION DES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

« Nous attestons qu'à notre connaissance les comptes présentés dans le rapport financier annuel sont établis conformément aux normes comptables applicables et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport

de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées ».

Olivier TARDY
Président - Directeur général

Sébastien GARNIER
Secrétaire Général

7

Chapitre 7

7.1	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2018	99	7.1.2	De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire	102
7.1.1	De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	99	7.1.3	Dispositions communes	103

7.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2018

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS PROPOSEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

7.1.1 De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2017)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve les comptes sociaux de cet exercice tels qu'ils ont été présentés, se soldant par une perte de **3 609 619 euros**, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe.

L'Assemblée Générale approuve l'absence de dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4° du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux Administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2017)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2017, tels qu'ils ont été présentés, se soldant par une perte nette consolidée part du Groupe de **3 288 488 euros**. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe.

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat social de l'exercice 2017)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir constaté que la perte au titre de l'exercice s'élève à **3 609 618,79 Euros**, approuve l'affectation des résultats proposée par le Conseil d'Administration. En conséquence, elle décide que :

- La perte nette de l'exercice s'élevant à :	-3 609 618,79 €
- Augmentée du report à nouveau précédent de :	4 307 890,36 €
- Formant un total de :	698 271,57 €
Sera réparti comme suit :	
- Affectation à la réserve légale	0,00 €
- Affectation à la réserve facultative	0,00 €
- Distribution aux 1 200 000 actions d'un dividende global de 0,00 € par action	0,00 €
- Prélèvement, pour être reporté à nouveau, de la somme de :	698 271,57 €
TOTAL	698 271,57 €

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende par action	Dividende total	Nombre total d'actions	Nombre d'actions rémunérées
2014	1,40 €	1 680 000 €	1 200 000	1 200 000
2015	1,42 €	1 704 000 €	1 200 000	1 200 000
2016	1,45 €	1 740 000 €	1 200 000	1 200 000

QUATRIEME RESOLUTION

(Approbation des conventions visées par l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve ledit rapport et les opérations qui y sont mentionnées.

CINQUIEME RESOLUTION

(Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement de la Commission Européenne n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à acheter ou faire acheter par la Société ses propres actions en vue des affectations suivantes, dans le respect des textes susvisés et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers :

- Leur attribution ou leur vente au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société et des sociétés de son groupe dans le cadre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat salarié ou d'un plan d'épargne d'entreprise, ou en application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions, ou ;
- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, ou ;
- Leur conservation en vue de leur remise ultérieure à titre d'échange, de paiement ou autre dans le cadre de toutes opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable, ou ;
- Leur remise lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la société, ou ;
- Leur annulation, sous réserve de l'adoption de la quatorzième résolution, ou ;
- La mise en œuvre de toute pratique de marché ou objectif qui viendrait à être admis par la loi, la réglementation en

vigueur ou l'Autorité des marchés financiers au titre des programmes de rachat d'actions et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur au titre de ces programmes.

Le nombre maximal d'actions à acquérir dans le cadre de la présente résolution est fixé à 10 % des actions composant le capital de la société, au moment du rachat, soit à titre indicatif, au 31 décembre 2017, 120 000 actions, sachant que le pourcentage s'appliquera à un capital ajusté en fonction des opérations qui pourront l'affecter postérieurement à la présente Assemblée.

Toutefois, et conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital.

Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être réalisées, dans le respect des règles édictées par les autorités de marchés, à tout moment et par tous moyens, en bourse ou de gré à gré, notamment par intervention sur ou hors marché, offre publique d'achat ou d'échange ou achats de blocs y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés (à l'exclusion de l'utilisation d'options d'achat). La part maximale du capital acquise, cédée, échangée ou transférée par voie de bloc de titres pourra concerner la totalité du programme de rachat.

Le prix maximum d'achat des actions est fixé à **65 euros** (soixante-cinq euros) par action (hors frais).

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence d'éventuelles opérations financières sur la valeur de l'action dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Notamment en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution d'actions gratuites, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le montant maximum hors frais destiné à la réalisation du programme de rachat d'actions visé ci-dessus est de **7 800 000 euros**.

Cette autorisation est donnée pour une période de **dix-huit mois** à compter du jour de la présente Assemblée. Elle met fin à toute autorisation antérieure ayant le même objet.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de décider et d'effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, et notamment pour passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert, conclure tous accords, en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et tout autre organisme, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées conformément à la réglementation applicable.

SIXIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Nicole DURIEUX)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de **Madame Nicole DURIEUX** pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en l'an 2021 sur les comptes de l'exercice 2020.

SEPTIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Daniel TARDY)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de **Monsieur Daniel TARDY** pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en l'an 2021 sur les comptes de l'exercice 2020.

HUITIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'Administrateur de Monsieur Olivier TARDY)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de **Monsieur Olivier TARDY** pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en l'an 2021 sur les comptes de l'exercice 2020.

NEUVIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Marie-Christine THERON)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du

Conseil d'Administration, décide de renouveler le mandat d'Administrateur de **Madame Marie-Christine THERON** pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en l'an 2021 sur les comptes de l'exercice 2020.

DIXIEME RESOLUTION

(Fixation des jetons de présence)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de maintenir à **20 000 Euros**, la rémunération annuelle allouée au Conseil d'Administration au titre de jetons de présence et de maintenir, dans le cadre des comités spécialisés, une enveloppe complémentaire annuelle de **12 000 Euros** pour l'exercice 2018.

ONZIEME RESOLUTION

(Approbation des principes, critères de détermination et d'attribution des éléments de rémunération attribuables aux dirigeants mandataires sociaux)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux en raison de leurs mandats, tels que détaillés dans le rapport du Conseil d'Administration.

DOUZIEME RESOLUTION

(Approbation des éléments composant la rémunération totale versée ou attribuée au titre de l'exercice 2017 aux dirigeants mandataires sociaux)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 II du Code de commerce, approuve la rémunération totale et les avantages de toute nature dus ou attribués aux dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2017 en raison de leurs mandats, tels que détaillés dans le rapport du Conseil d'Administration.

7.1.2 De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

TREIZIEME RESOLUTION

(Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés de la société et des sociétés du Groupe CIFE dans le cadre de plans d'épargne)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et de celui des Commissaires aux Comptes, statuant en application des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6, L. 225-138-1 et L. 228-du Code de Commerce et L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail :

- Délègue au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, sa compétence à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, dans la limite de 3 % du capital social existant au jour de la tenue du Conseil d'Administration décidant l'émission ;
- Réserve ces émissions au profit des salariés adhérant à un Plan d'Epargne d'Entreprise de la Société et, le cas échéant, des entreprises qui lui sont liées dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du travail, dans les conditions prévues à l'article L. 3332-2 du Code du travail ;
- Décide de supprimer au profit des bénéficiaires mentionnés ci-dessus le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres émis en vertu de la présente résolution et de renoncer à tout droit aux titres qui seraient attribués en vertu de la présente résolution ;
- Décide que le prix de souscription des actions nouvelles ne pourra être inférieur à la moyenne des derniers cours cotés lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture des souscriptions et que le prix de souscription des autres valeurs mobilières sera calculé en cohérence avec ce qui précède ;
- Décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de délégation ou de subdélégation, dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente résolution et notamment, pour :
- Fixer les conditions et modalités des augmentations de capital et arrêter les dates, conditions et modalités des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente résolution ;
- Fixer les dates d'ouverture et clôture des souscriptions, le prix, la date de jouissance des titres émis, les modalités de libération des titres, consentir des délais pour leur libération ;
- Imputer, s'il le juge opportun, les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions sur le montant des primes correspondantes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission ;
- Et, plus généralement, faire tout ce qui sera utile ou nécessaire et notamment conclure tous accords ou conventions notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, accomplir tous actes et formalités à l'effet de constater la réalisation de la ou les augmentations de capital, modifier les statuts de la Société en conséquence, procéder à toutes formalités requises pour l'admission aux négociations des actions émises.

La présente délégation est conférée au Conseil d'Administration pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée Générale.

QUATORZIEME RESOLUTION

(Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital social par l'annulation des actions détenues en propre par la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société par périodes de vingt-quatre mois, tout ou partie des actions acquises dans le cadre d'autorisations données à la société d'acquérir ses propres actions, et à réduire le capital à due concurrence.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, modifier les statuts, accomplir les formalités requises, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes, avec faculté de subdélégation pour mettre en œuvre matériellement la réduction de capital qui sera décidée conformément à la présente résolution.

7.1.3 Dispositions communes

QUINZIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée Générale constate que tous pouvoirs sont donnés au Président du Conseil d'Administration, à son ou ses mandataires, et au porteur d'une copie ou d'extrait des présentes aux fins d'accomplir tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

CIFE



Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises
Société Anonyme à Conseil d'Administration au Capital de 24 000 000 €uros
RCS NANTERRE B 855 800 413 000 61
Code APE 6 420 Z
Siège Social : Challenge 92, 101 Avenue François Arago – 92 000 NANTERRE
www.infe.fr